

Prospérité et solidarité durables

Plan de stratégies et suivi de réalisation

Pour une société qui assure l'épanouissement des générations dans la prospérité et solidarité durables, par une évolution sociale, économique et démocratique ainsi que par le passage d'une économie industrielle hiérarchique à une économie du savoir, en réseau

Période

2022-01-01 - 2031-12-31

Publication

2020-01-01

Source

<http://PSD.kebek.org>

Édition

Nom : André Cusson

Courriel : PSD@kebek.org

Téléphone : (1) 514 583 0601

1. Sections

1. Sections

2. Introduction

2.1 Intention

2.2 Motivation

3. Organisation

3.1 Élaboration

3.2 Évolution

3.3 Intégrité

3.4 Vision

3.5 Mission

3.6 Valeurs

3.6.1 Définitions

3.6.2 Prospérité

3.6.3 Solidarité

3.6.4 Effectivité et efficacité

3.6.5 Collaboration

3.6.6 Éducation

3.6.7 Virtualisation

3.6.8 Santé

3.6.9 Créativité

3.6.10 Universalité

3.6.11 Démocratie

3.6.12 Éthique

3.6.13 Écologie

3.6.14 Probité

3.6.15 Diligence

3.6.16 Adaptabilité

3.6.17 Transparence

3.6.18 Imputabilité

3.6.19 Discipline

3.6.20 Persévérance

3.6.21 Détermination

3.6.22 Liberté et autonomie

3.6.23 Agnosticisme et croyance

3.7 Responsables

3.7.1 Citoyens

3.7.2 Partenaires

4 Buts

4.1 Solidarité durable

4.1.1 Collaboration industrielle

4.1.2 Collaboration sociale

4.1.3 Santé

4.1.4 Éducation

4.1.5 Sport-Loisir

4.1.6 Transport

4.1.7 Culture

4.1.8 Milice

4.2 Prospérité durable

A) Ressources non renouvelables

B) Ressources peu renouvelables

a) Ressources fluides ou dynamiques

b) Ressources solides ou statiques

C) Ressources renouvelables

4.2.1 Conservation

4.2.2 Restauration

4.2.3 Exploitation

4.2.4 Savoir

4.2.5 Développement

4.2.6 Distribution

4.2.7 Finance

4.3 Infrastructure durable

4.3.1 Énergie

4.3.2 Transport

4.3.3 Santé

4.3.4 Agroalimentaire

4.3.5 Administration

4.3.6 Immobilier

4.3.7 Industrie

4.3.8 Commerce

4.3.9 Savoir

4.4 Leadership durable

4.4.1 Politique

4.4.2 Économie

4.4.3 Social

4.4.4 Structure

4.4.5 Culture

4.4.6 Constitution

[5 Table des matières](#)

2. Introduction

En préambule, le document considère brièvement l'intention et le contexte qui amènent le développement de ce plan de stratégie et de suivi de réalisation.

2.1 Intention

Importante démarche de solidarité collaborative citoyenne, ce plan de stratégie et de suivi de réalisation pour une société qui assure l'épanouissement des générations dans la prospérité et la solidarité durables, applicable État par État, ici adapté au Québec, présente une approche interactive, structurante, globale, fondamentale et imputable.

Dans la transition vers un monde plus équitable, prospère, solidaire et durable, le Québec est proposé comme premier État d'implantation du plan à cause de son contexte historique, politique et social, lui permettant ainsi d'assumer un leadership mondial et d'agir comme modèle pour l'ensemble des nations.

Déjà un pilier important des industries de contenu multimédia électronique, pionnier, le Québec peut exercer un leadership international dans l'expansion de l'économie du savoir, une économie génératrice de prospérité mieux répartie, parce que structurée en réseaux fluides plutôt qu'en pyramides hiérarchiques concentrant pouvoir et avoir pour quelques individus, au prix de la planète.

Ce plan considère des facteurs économiques, technologiques, industriels, commerciaux, fiscaux, écologiques, sociaux et culturels afin de proposer des priorités, infrastructures et avenues de développement cohérents intégrant les efforts déjà amorcés pour le développement durable, pour la démocratie citoyenne et pour l'économie du savoir.

2.2 Motivation

Malgré une réduction de son rythme de croissance, la population humaine augmente et approche un niveau de saturation relative sur la planète. Structurée sur le paradigme de la pyramide hiérarchique, l'économie industrielle produit une extrême concentration des richesses vers le sommet, soit dans les mains d'un nombre de plus en plus restreint d'individus et d'organisations (ex. 0.1% à 1%).

La majorité de la population actuelle (ex. 99%) s'appauvrit progressivement. La production agricole actuelle pourrait nourrir jusqu'à 12 milliards d'humains, mais, paradoxalement, même déjà, avec presque 8 milliards d'habitants, plus du tiers souffre de la faim et ce nombre est toujours croissant.

Les coûts astronomiques croissants associés au recyclage, à la dépollution planétaire, ainsi qu'à la conversion industrielle nécessaire, hypothèquent sérieusement les générations présentes et futures.

La concentration pyramidale de la richesse et du pouvoir présente d'autres effets pervers importants dont, par exemple, la domination des marchés, la concentration des entreprises et organisations, la réduction des options, produits et solutions disponibles, l'uniformisation, la baisse de la qualité, l'obsolescence programmée, la perte de flexibilité d'adaptation, l'imposition plus ou moins subtile de solutions nocives à travers des astuces publicitaires et de mise en marché, l'abandon de solutions répondant à des besoins bien réels parce que jugées moins rentables à court terme.

L'économie industrielle saturée et laissée à elle-même maintient la maximisation des profits en sacrifiant la qualité de vie et la vie même des populations ainsi que la viabilité de la planète pour les prochaines générations.

La cupidité (désir immodéré de posséder) compétitive de l'économie industrielle prédominante est directement responsable des changements climatiques anthropiques, de l'étalement et de l'étouffement urbains, de la pollution de tous les milieux et éléments (ex. air, eau, terre), de la disparition accélérée des espèces, de la perte de vie privée et de sécurité, d'importantes crises sociales, de vagues migratoires économiques et politiques, de l'endettement astronomique des États et des individus ainsi que leurs faillites croissantes.

Pourtant, la saturation industrielle et ses effets pervers ne font que commencer puisque nombre de nations "émergentes" comme la Chine et des pays d'Afrique, eux aussi invariablement soumis au paradigme dominant de croissance, travaillent quasi

fatidiquement vers la saturation, sinon l'effondrement de leurs économies et environnements.

Sans changement structuré des infrastructures et paradigmes opérationnels, la concentration industrielle suit son cours, accroissant l'accablement des peuples, générant frustrations, crises et révoltes, conduisant inexorablement vers des guerres civiles et internationales.

Bon nombre croient même à la conspiration d'élite oligarchique, insensible aux sorts du commun des mortels, programmant de facto d'importants conflits militaires qui amèneront une diminution importante de la population humaine et une réinitialisation potentielle de l'économie industrielle, sans se soucier de la détérioration importante et non sans conséquence de l'environnement et de la qualité de vie de tous les êtres habitant notre planète.

L'analyse et la compréhension des problématiques en jeu montrent que ce sont les fondements, les valeurs fondamentales mêmes qui doivent être transformés. La cupidité compétitive doit impérativement faire place à la solidarité collaborative parce que celle-ci est beaucoup plus rentable à long terme et assurera la pérennité de l'humanité sur une planète viable.

Pour réussir ce changement sans confrontation, des infrastructures et paradigmes nouveaux, mieux adaptés et n'occasionnant pas les mêmes effets pervers, doivent s'implanter progressivement, introduisant de nouvelles structures mieux équilibrées pour développer une réelle économie de la connaissance et du savoir.

Imposer l'égalité socio-économique est un contresens, car qui imposerait à qui? Surtout que, par définition, l'imposition reste un phénomène inéquitable. Ainsi, les voies de solutions incitatives plutôt que coercitives sont prônées. La simple destruction des richesses et empires industriels peut constituer un geste de vengeance ou de nivellement par le bas, mais n'offrira pas de solution effective.

La destruction et la confrontation ne peuvent que contribuer à accélérer la régression de l'économie industrielle, sans offrir de solutions alternatives valables. De nouvelles structures mieux équilibrées, en réseaux, permettant une circulation, un partage et une répartition plus justes, fluides et démocratiques des richesses et pouvoirs doivent remplacer les structures hiérarchiques ou pyramidales si typiques de l'ère industrielle.

Pour assurer la prospérité et la solidarité durables de sa collectivité, la nation s'inscrit résolument dans le développement de l'économie durable, génératrice de bénéfices et avantages optimaux, pour le plus long terme envisageable, et même au-delà, avec le plus vaste rayonnement, pour le plus grand nombre d'espèces et d'individus, dans le plein respect de la nature et des ressources.

3. Organisation

PSD-QC : Prospérité et solidarité durables, Québec

3.1 Élaboration

Initié par un groupe de penseurs et architectes de formations diverses, soucieux d'une démarche d'ensemble de probité rigoureuse, sans allégeance politique et en conformité avec les normes StratML (ISO-17469) pour plans et suivi de stratégie et réalisation, ce plan stratégique, dont l'essentiel pourrait s'appliquer et profiter à plusieurs pays, à tous possiblement éventuellement, requiert l'autonomie et le contexte d'opération d'un pays, y compris sa constitution. Ce sont des citoyens qui articulent ici leurs choix, objectifs, buts, balises, contrôles, responsables et stratégies pour assurer la prospérité et la solidarité durables de leur nation.

3.2 Évolution

Base de travail en évolution, ouverte aux suggestions, commentaires et contributions, développant un outil et un guide de réflexion, de discussion et de direction, ce plan stratégique incarne le souhait d'une nation plus productive, efficace et mieux intégrée, exerçant un rôle de chef de file stratégique sur l'échiquier international; une nation solidaire et collaborative construisant une prospérité rationnelle, respectueuse, créative, écologique et durable.

3.3 Intégrité

Ce plan constitue une entité intégrée avec des composantes interdépendantes et convergentes. Les résultats de l'exécution de ce plan dépendent de la cohérence et de la cohésion de son application. Toutes les composantes, ainsi que leur intégration, sont indispensables et interdépendantes. Plusieurs composantes étant assez bien connues, d'autres étant plus novatrices, c'est leur intégration suggérée qui assurera les résultats escomptés.

3.4 Vision

Le pays trouve sa réalisation dans sa contribution effective à l'assemblée des nations. C'est en contribuant avec les autres, à travers son identité et sa culture, qu'il

se réalise et qu'il assure la prospérité et la solidarité durables en son sein comme autour de lui.

Sa contribution prend de multiples formes, autour de sa culture, de la connaissance partagée et de son identité.

À la croisée des chemins, le pays assume et exerce son rôle proactif de chef de file dans la francophonie et même mondialement pour amener une ère et une économie de la connaissance, du savoir et du partage.

La nation, l'ensemble des citoyens, ceux qui contribuent effectivement au pays et à son plan, est bâtisseur et agent de changement et de transition économique et sociale.

L'identité se définit de la somme de leurs cultures diversifiées, de leur génie, de leurs connaissances, de leur créativité et de leur inventivité.

C'est par cette identité que la nation contribue, influence et rayonne sur la planète.

3.5 Mission

Le pays vise avant tout à assurer la prospérité et la solidarité durables pour sa collectivité.

C'est en développant sa culture (i.e. connaissance partagée) et son identité, ainsi qu'en partageant ses réalisations avec toutes les nations, organisations et individus de visions convergentes, partout où ils sont et par tous les moyens disponibles, qu'il compte le réaliser.

Pour assurer la réussite de sa mission, il compte développer et favoriser l'épanouissement de sa culture en contribuant aux infrastructures techniques, technologiques, économiques, légales et sociales requises.

3.6 Valeurs

Ce plan de stratégie pour un pays et sa nation, prospères et solidaires se fonde sur des valeurs essentielles et quelques définitions importantes, dont :

3.6.1 Définitions

Quelques définitions sont particulièrement déterminantes pour l'interprétation optimale du présent document, ainsi que des stratégies et outils qu'il présente.

3.6.1.1 Pays

Une collectivité sur un territoire dont elle assure les frontières géographiques et légales de son territoire et de son intégrité, par ses choix de société, pour pouvoir mieux exercer, développer et partager son identité et ainsi assurer sa prospérité et sa solidarité durables, pour des générations.

3.6.1.2 Collectivité (Nation)

Ensemble des citoyens du pays.

3.6.1.3 Citoyen

Personne qui contribue effectivement au pays.

3.6.1.4 Frontière

Contrainte ou limite d'accès, physique pour le territoire géographique et logique pour les choix de société.

3.6.1.5 Identité

L'identité c'est l'ensemble de la connaissance d'une entité, comprenant

- *sa nature définie par son hérité et ses héritages*
- *son expérience ou connaissance acquise issue de son vécu*
- *ses réalisations ou sa connaissance exprimée, typiquement en artefacts souvent capables de lui survivre (ex. créations, inventions, productions, réalisations).*

Alors que les deux premiers aspects représentent la richesse potentielle de l'entité, le présent document et l'État qu'il décrit ne considèrent que la volonté de réaliser et les réalisations qui en découlent.

3.6.1.6 Culture

Connaissance partagée. La ressource la plus plus riche et renouvelable.

3.6.2 Prospérité

La prospérité est la richesse équitable. Pour un pays, elle s'alimente à la collaboration et au partage international. La prospérité s'appuie sur les stratégies de développement des infrastructures industrielles, informationnelles, opérationnelles, technologiques, scientifiques, sociales, commerciales, légales et autres. La prospérité durable pour des générations constitue une valeur fondamentale, ainsi qu'une des principales raisons d'être d'un pays, une composante indispensable.

3.6.3 Solidarité

La solidarité est la force de collaboration et le moteur de la paix sociale.

Tous interdépendants, la misère des uns devient la misère des autres et le bonheur des uns enrichit le bonheur des autres. La solidarité est une valeur fondamentale soutenue par la prospérité et la justice effectives et équitables.

La solidarité est la grande force unificatrice, la seule force réelle, à toutes les échelles. Ce que la physique contemporaine considère comme les 4 grandes forces de l'univers, la Gravité est la solidarité des masses, l'Électromagnétisme celle des charges et les forces Fortes et Faibles celles des particules.

Non seulement la solidarité a permis et favorisé l'évolution de l'humain, la solidarité est indispensable au succès durable des activités humaines.

La solidarité durable est une valeur fondamentale et une des principales raisons d'être d'un pays.

La solidarité constitue une composante indispensable à la paix sociale.

3.6.4 Effectivité et efficacité

L'effectivité c'est assurer, avec efficacité, la productivité optimale en minimisant le gaspillage, la dilapidation, l'abus et le mauvais usage, sous toutes leurs formes, en commençant par l'éducation, la prise de conscience et la responsabilisation des individus, groupes, organismes et entreprises, favorisant ainsi l'épanouissement et le bien-être des personnes dans leur écosystème viable.

L'efficacité est le rapport assurant le résultat souhaitable maximal en relation aux intrants incluant l'effort humain.

3.6.5 Collaboration

La collaboration est le plus grand facteur de productivité. Animée par la solidarité et guidée par les valeurs et visions partagées, la collaboration se fonde sur le respect et le partage de la connaissance, ainsi que de la propriété intellectuelle et physique.

3.6.6 Éducation

Berceau de la connaissance, base de la valeur et de la valorisation, fondement de la contribution et de la créativité effectives, l'éducation est un processus de vie qui s'étend et se développe de la naissance à la mort.

3.6.7 Virtualisation

Par son efficacité, sa modularité, son économie et sa rationalisation de ressources, via l'élimination de contraintes et lourdeurs physiques, économiques, techniques et environnementales, la virtualisation est une valeur fondamentale à développer sous tous ses aspects. La virtualisation constitue une forme d'abstraction et de dématérialisation permettant néanmoins d'agir logiquement et intellectuellement sur la réalité.

3.6.8 Santé

Valeur primaire, la santé physique et psychologique des êtres, groupes, organisations (ex. cohérence), entreprises et environnements est fondamentale à leur existence, ainsi qu'à leur bien-être, succès et prospérité. La protection de la santé des citoyens ainsi que la mise en œuvre de programmes, de facilités et d'outils qui favorisent la santé optimale de tous, tout au cours de leur existence, constituent une priorité et un investissement important, sans aucun doute rentable, pour le pays.

3.6.9 Créativité

La créativité et/ou l'inventivité constituent de riches facettes qui contribuent plus que tout autre à la définition et à l'articulation de l'identité. Ce sont les fondements de la prospérité.

3.6.10 Universalité

Les citoyens d'une nation forment une collectivité caractérisée par ses cultures et son environnement. Cette collectivité ne peut survivre et prospérer qu'en collaboration et symbiose avec l'ensemble des autres collectivités actives sur la planète et partout où les humains s'établissent. La nation doit contribuer activement, par l'exemple et l'action, au développement d'une société universelle solidaire, équilibrée, juste, respectueuse et prospère.

3.6.11 Démocratie

La démocratie, le pouvoir du peuple, non seulement affirme que le pays appartient à sa collectivité, mais définit également le mode d'exercice et l'exercice même du pouvoir du pays.

À cause de la complexité potentielle de cet exercice du pouvoir, on doit considérer les contraintes de l'implication citoyenne dans l'exercice de ce pouvoir (ex. distance, disponibilité, formation, maturité, maîtrise des dossiers, régulation des processus décisionnels). Ainsi, l'exercice de la démocratie exige typiquement un processus de représentativité où certains individus sont désignés (ex. élection) pour représenter des groupes de citoyens, dans l'exercice du pouvoir.

Traditionnellement, la solution la plus simple adoptée semble avoir été de regrouper les citoyens selon des subdivisions du territoire où chaque région élit un représentant, à intervalles définis (ex. 4 ans), pour représenter le groupe de citoyens correspondants dans l'exercice du pouvoir.

Aujourd'hui, la technologie, les infrastructures et la sécurité d'accès à l'information et de collaboration permettent de remettre une part beaucoup plus substantielle de l'exercice du pouvoir directement dans les mains des citoyens et d'établir ainsi une réelle démocratie citoyenne participative.

3.6.12 Éthique

L'éthique est une valeur fondamentale permettant d'optimiser la logique des priorités de choix et d'action. L'éthique naturelle proposée se construit sur les fondements de la logique du gros bon sens, du respect, de la protection et du développement des êtres, ressources et environnements, du pays et de la planète.

Cette éthique naturelle guide et structure également les choix et applications des autres valeurs fondamentales. C'est cette éthique naturelle qui permet de déterminer, par exemple, que la solidarité collaborative est plus rentable que la cupidité compétitive encore si populaire aujourd'hui. L'éthique naturelle structure également les méthodologies d'exercice de justice économique et sociale. Chaque domaine d'application reste soumis à l'éthique naturelle. L'éthique naturelle engage au bien commun, à la contribution positive durable, à la réduction du mal et de la souffrance, au respect, à la bienveillance, à l'évolution constructive, à la maturité et à la sagesse.

3.6.13 Écologie

L'écologie est le respect et la compréhension de l'écosystème. Cet écosystème, c'est d'abord notre planète, ses environnements et leurs systèmes. L'écosystème est également l'identité de la planète, l'exercice de sa culture. C'est notre milieu de vie. Sans lui, rien n'est plus. L'écologie est donc une valeur et une condition fondamentale et indispensable à la prospérité et à la solidarité durables.

Toutes les composantes de l'écosystème sont interdépendantes et leur équilibre est crucial et fragile. Si, par exemple, la disparition déjà entamée des abeilles peut causer la disparition de l'humanité en quelques années, le souci profond de la protection, du soutien et du développement de la nature qui nous héberge représente une grande valeur et une priorité.

L'écologie constitue une pierre angulaire de la prospérité et de la solidarité durables. Minimiser les impacts négatifs des activités humaines sur l'écosystème, tout en favorisant et développant des processus propices à l'épanouissement de la nature sous toutes ses formes constituent une valeur fondamentale qui guide les choix, stratégies et cohérence proposées ici.

3.6.14 Probité

La probité c'est la rigueur, l'exactitude appliquée à cerner au plus près, la vérité, la justesse, l'honnêteté, ainsi que le respect de soi, d'autrui et de l'existant. La probité est une valeur fondamentale qui vise la vérité et refuse toute négation de la réalité,

ainsi que toute absurdité cause de gaspillage d'énergie et de ressources. La probité est un devoir premier et un prérequis à la confiance et à l'appui, pour assurer l'évolution optimale. Comme les autres valeurs, la probité s'évalue par les bénéfices à long terme, pour le plus grand nombre.

3.6.15 Diligence

Promptitude, rapidité efficace et effective.

3.6.16 Adaptabilité

L'adaptabilité repose sur la capacité de constater au moment opportun la nécessité d'ajuster un ou plusieurs aspects d'une opérationnalisation, pour y apporter les changements indispensables, en concertation avec les parties prenantes afin d'en assurer les réalisations optimales escomptées.

3.6.17 Transparence

La transparence est la clarté de planification et de réalisation. Tout projet et toute organisation d'intérêt et d'impact publics doit offrir une complète transparence pour l'ensemble des citoyens (ie. nation). C'est en annonçant publiquement et franchement, en toute transparence, dans un format normé et accessible informatiquement, ses objectifs et périodes de réalisation que chaque projet et chaque organisme assure sa transparence, son imputabilité et l'assurance que les meilleurs correctifs puissent être appliqués rapidement et effectivement. La transparence permet l'imputabilité qui assure les ajustements requis et la réussite des démarches et efforts.

3.6.18 Imputabilité

Déoulant de la transparence, dans une approche de solidarité collaborative, l'imputabilité permet d'attribuer des responsabilités spécifiques à des répondants dans la dynamique d'assurer la réalisation optimale recherchée, pour pouvoir détecter objectivement les écarts de performance par rapport aux cibles visées et ainsi permettre, le cas échéant, la définition et l'application des correctifs requis, le plus tôt et efficacement possible.

Plusieurs outils sont disponibles pour assurer l'imputabilité dont le principal s'articule autour d'indicateurs de réalisation (Key Performance Indicators (KPI) en Anglais), de

plans et états de suivi de réalisation traitables informatiquement, tels que proposés par la norme ISO 17469 - StratML.

Ainsi, pour chaque stratégie ou groupe de stratégies, on spécifie les responsables, leurs responsabilités respectives, ainsi que des indicateurs de réalisation, chacun avec des cibles déterminées pour une période donnée, auxquels on attribue des résultats effectifs escomptés à chaque étape de de réalisation. Les résultats ciblés sont préférablement de nature quantitative ou si non, de nature qualitative.

Chaque projet ou engagement fait d'abord l'objet d'un plan stratégique conforme où sont compilés les résultats effectifs en cours de réalisation.

De plus, tous les écarts significatifs font l'objet de correctifs appropriés dès que possible. L'analyse, la vérification, la corrélation et le traitement informatisés de toutes les données permettent d'assurer la réalisation optimale des objectifs.

3.6.19 Discipline

La discipline est l'exercice, l'incarnation de la liberté, parce que c'est elle qui transforme la potentialité en liberté. Parmi les options possibles, le choix enclenche la discipline et c'est elle qui détermine la méthode de travail optimale pour l'exercice du choix. La discipline transforme le choix en liberté effective en assurant tous les moyens requis pour son accomplissement.

3.6.20 Persévérance

Dans un univers en transformation et où l'évolution fait contrepoids à l'entropie, tout prend du temps. Il en est ainsi de tout développement. Le temps requis semble typiquement proportionnel à la complexité de la tâche à réaliser. À chaque étape de réalisation, l'entropie guette et les obstacles à surmonter peuvent facilement être importants et nombreux. C'est là que la persévérance, l'art de résoudre l'adversité par la ténacité et l'intelligence, prend toute sa valeur, car c'est elle qui permet, en même temps que la remise en question, de continuer à peaufiner patience et stratégie. La persévérance est indispensable à la réussite.

3.6.21 Détermination

Partenaire indispensable de la persévérance, la détermination est l'intention et la volonté. La détermination c'est d'abord le choix, la décision qui permet la mise en

place de la discipline nécessaire à l'exercice de la liberté. C'est par l'action continue, la persévérance et la détermination que la liberté s'exerce. En d'autres mots, la détermination est l'engagement appuyé sur des choix judicieux à long terme ou du moins durant le temps requis pour obtenir le résultat escompté.

3.6.22 Liberté et autonomie

Valeurs jumelles, liberté et autonomie sont indispensables à la prospérité et à la solidarité durables. Chaque individu, groupe, organisation ou société a droit à sa liberté et à son autonomie. Ce n'est qu'en exerçant le respect mutuel et réciproque de la liberté et de l'autonomie que l'identité de chaque entité peut se développer pleinement.

Les seules limites valables à la liberté et à l'autonomie sont imposées par le respect de la liberté et de l'autonomie des autres et de la collectivité. La croissance optimale et durable de la liberté et de l'autonomie réside dans l'équilibre entre l'individu et la collectivité. La solidarité et la prospérité durables reposent sur cet équilibre qui favorise l'épanouissement de chaque entité, tout en exigeant la responsabilité effective de chacune.

Responsabilité et liberté sont en fait deux aspects d'une même réalité et c'est dans la discipline autonome [3.6.19 Discipline] que la liberté peut s'exercer et se réaliser.

3.6.23 Agnosticisme et croyance

Valeurs opposées, agnosticisme et croyance exigent un équilibre optimal soumis aux principes du respect de la liberté et de l'autonomie. Alors que les individus bénéficient de la liberté de penser et de croire, le respect de la liberté et de l'autonomie de la collectivité exige que les croyances individuelles ne puissent être imposées à la collectivité.

Pour ce faire, l'État, représentant de la collectivité, doit assumer son agnosticisme naturel et se détacher complètement des croyances qui demeurent pour lui des hypothèses arbitraires invérifiables et donc inutiles et même nuisibles à son opération, soit la gestion, la protection et le développement rationnels de sa collectivité.

L'État agnostique qui affirme son agnosticisme, n'accorde ni charte, ni loi, ni règlement, ni accommodement, ni enseignement, ni financement, ni soutien, fondé sur des croyances.

3.6.24 Respect

Le respect constitue une valeur fondamentale. Toutes les formes de respect sont essentielles.

Le respect entre citoyens, particulièrement dans les discussions et débats constitue une des formes les plus usuelles et cruciales du respect.

Plus spécifiquement, le mépris, la personnalisation et l'insulte, qui confondent idées et personnes, ne constituent jamais un argument valable, témoignent toujours du vide argumentaire de leurs auteurs et terminent la discussion.

3.7 Responsables

Pour chaque stratégie ou groupe de stratégie, le plan de stratégie et de suivi de réalisation présente les principaux responsables spécifiques, ainsi que leurs principales responsabilités associées.

Globalement, les responsables de la spécification et surtout de la réalisation du plan comprennent tous les contributeurs et bénéficiaires du plan, chacun dans les différents rôles qu'il est appelé à jouer.

3.7.1 Citoyens

Les organisations et individus résidant et opérant dans une nation sont les premiers responsables, contributeurs et bénéficiaires de ce plan stratégique, conçu par et pour eux.

3.7.1.1 Décideur

(Contributeur Bénéficiaire)

Les citoyennes et citoyens sont les grands décideurs et influenceurs sociaux, économiques, politiques et culturels. Leurs rôles, (ex. en démocratie, au gouvernement, comme influenceurs) aiguillés par la logique (ex. GBS: gros bon sens) et guidés par la solidarité, sont déterminants pour la réalisation efficace de ce plan stratégique.

De la conception, en passant par l'élaboration, la diffusion, la mise en place, l'implantation, la réalisation, jusqu'à l'évaluation des résultats et accomplissements dans des processus systématiques d'imputabilité à divers niveaux et à diverses périodes à des fins d'optimisation, le rôle des décideurs et influenceurs est crucial et chacun doit assumer pleinement ses responsabilités et partager solidairement l'intention globale de ce plan stratégique dans le plus grand intérêt du bien commun.

3.7.1.2 Entreprise

(Contributeur Bénéficiaire)

Les entreprises industrielles, commerciales, culturelles, éducatives et de service sont parmi les principales responsables de la réalisation du plan stratégique et de ses objectifs. Premières actrices de sa réalisation, les entreprises sont également parmi les premières bénéficiaires des résultats du plan stratégique ainsi que de la prospérité et de la solidarité associées.

3.7.1.3 Intervenant

(Contributeur Bénéficiaire)

De nombreux organismes, associations et regroupements exerçant des responsabilités et rôles sociaux, économiques, éducatifs et culturels incontournables, sont des intervenants importants. Fort nombreux, ces intervenants œuvrent à des échelles fédérales, nationales, municipales, régionales et locales (ex. le Fonds de solidarité FTQ, les syndicats, les associations, les médias, Téléfilm et bien d'autres.

Tous doivent comprendre le plan stratégique et coordonner leurs actions en conséquence, pour intervenir efficacement ainsi que pour mieux contribuer et profiter de l'essor, de la solidarité et de la prospérité.

3.7.1.4 Individu

(Contributeur Bénéficiaire)

Les démarches, activités, travaux et résultats de ce plan stratégique affectent tous les travailleurs, étudiants, chômeurs, retraités et citoyens de la collectivité. Ce plan veut contribuer à assurer leur prospérité et leur solidarité pour de nombreuses générations.

Bénéficiaires de l'application du plan, ils sont également responsables autant de contribuer à la réalisation et au succès du plan et à ses objectifs que d'en assurer la qualité et l'imputabilité. Les gouvernements et décideurs dépendent de l'opinion et de la vigilance des citoyens et ceux-ci ont le devoir d'assumer pleinement cette responsabilité. Aussi, se référer à [3.6.1.1 Décideur].

3.7.2 Partenaires

Personne n'est une île isolée sur cette planète mondialisée et les partenaires extérieurs d'une nation sont des intervenants majeurs de sa solidarité et de sa

prospérité. La solidarité et la prospérité s'exercent tant localement qu'avec les partenaires de l'extérieur. Cette ouverture et cette inclusion sont stratégiques. Les citoyens d'une nation doivent continuer et accélérer le développement de leurs relations avec leurs partenaires extérieurs.

Les partenaires extérieurs œuvrant à tous les niveaux doivent également comprendre et contribuer au plan stratégique du pays, en réciprocité et dans une dynamique mutuellement habilitante. Les collaborations et échanges avec les partenaires restent déterminants pour la solidarité et la prospérité durables du pays.

3.7.2.1 Économique

(Contributeur Bénéficiaire)

Les partenaires économiques, qu'ils soient clients, fournisseurs, collaborateurs ou investisseurs, enrichissent le pays. En comprenant la structure, la portée et les bénéfices du plan stratégique, les partenaires économiques peuvent et doivent mieux concerter leurs contributions. Ils bénéficieront aussi de la réalisation et du succès du plan stratégique. Ils sont également responsables de contribuer à l'évolution des structures économiques et financières, face aux développements et changements technologiques, sociaux, culturels, démocratiques et économiques.

3.7.2.2 Technologique

(Contributeur Bénéficiaire)

Une importante partie des activités associées au plan stratégique s'appuie sur la technologie et les infrastructures technologiques. Les partenaires collaborateurs, spécialistes et représentants technologiques exercent donc des responsabilités et rôles déterminants pour la réalisation et le succès du plan stratégique.

Appuyés par une bonne compréhension du plan et s'alliant aux intervenants et partenaires du pays québécois, les partenaires technologiques sont appelés à contribuer et à profiter des retombées auxquelles ils contribuent. Sans limiter la diversité de ces intervenants, on compte: clients, fournisseurs, collaborateurs, diffuseurs, distributeurs, sites (ex. redondance, miroirs), sous-traitants, utilisateurs et groupes d'utilisateurs ainsi que interlocuteurs stratégiques, décisionnels et techniques.

3.7.2.3 Social

(Contributeur Bénéficiaire)

Les partenaires sociaux, amis et voisins, comprennent les organismes, associations, syndicats et regroupements œuvrant principalement au niveau social. Les organismes de soutien et de développement culturels existants, avec le Canada, la France, la Francophonie et les États-Unis, constituent des exemples typiques.

Cependant, la scène internationale offre de nombreuses autres possibilités de collaboration sociale qui doivent être développées.

La sphère sociale englobe langue, culture et éducation, mais également la santé, l'aide humanitaire, le soutien aux pays en développement, l'organisation et la mobilité du travail, le développement et la gestion des populations, l'organisation du transport, etc.

3.7.2.5 Culturel

(Contributeur Bénéficiaire)

Composante importante de la sphère sociale, le domaine culturel et de la propriété intellectuelle génère la matière première de l'économie de la connaissance. Ses responsabilités et rôles sont déterminants et ses activités présentent des spécificités importantes.

Autour de ces spécificités, les partenaires culturels ainsi que de gestion et partage de la propriété intellectuelle (agents, diffuseurs, distributeurs, agrégateurs, intégrateurs et spécialistes du domaine) s'intègrent à l'infrastructure de partage de connaissance.

3.7.2.6 Légal

(Contributeur Bénéficiaire)

Variante de pays en pays et entre zones économiques, amplifiées par les technologies de l'information et par la valeur croissante de la connaissance, de l'information et de la propriété intellectuelle, les sphères et opérations légales sont non seulement importantes pour la réalisation du plan stratégique, mais requièrent des prolongements adaptés à chaque région de la planète.

Ces prolongements s'appuient sur les partenariats internationaux légaux et administratifs. Ils comprennent le développement de la réciprocité des lois, règlements et procédures.

Les partenaires légaux incluent les législatures, ressources policières et d'investigation, organismes internationaux, ainsi que avocats, conseillers, et administrateurs.

4 Buts

Les stratégies considérées dans ce plan pour un pays assurant prospérité et solidarité durables sont d'abord regroupées selon quelques buts principaux :

- 1. Développer et assurer la **solidarité durable***
- 2. Développer et assurer la **prospérité durable***
- 3. Développer et assurer des **infrastructures durables**, pour mieux soutenir la prospérité et la solidarité durables*
- 4. Développer et assurer un **leadership durable**, dans l'exercice d'une direction proactive tant à l'interne qu'à l'international*

Pour chacun de ces buts, un certain nombre d'objectifs plus spécifiques contribuent également à regrouper et consolider les stratégies proposées.

Chaque objectif fait également l'objet d'indicateurs clés de performance (ICP ou KPI en anglais pour 'Key Performance Indicators'), chacun avec résultats ciblés et résultats effectifs, mis à jour en cours de réalisation du plan.

Chaque indicateur est typiquement associé à l'expression d'une stratégie spécifique, ainsi que de séries de mesures, avec des cibles et résultats effectifs.

Les buts, objectifs, indicateurs, responsables et autres items considérés sont tous requis et complémentaires.

4.1 Solidarité durable

La solidarité durable est indispensable à la protection des défavorisés, ce qui peut arriver à une étape de sa vie (ex. étudiant, chômeur, malade, âgé) à la cohésion, à la qualité de vie et à la santé de tous les citoyens, ainsi qu'à la paix sociale et à l'opération effective ou optimale du pays.

Plus encore, la solidarité est la force qui anime la collaboration et donc la productivité. C'est la force du rendement autant que du soutien.

L'État favorise la solidarité durable par tous les moyens et à tous les niveaux possibles afin d'assurer une répartition équitable avec le moins d'écart possible sur l'indice du bonheur, relativement objectif, de l'ensemble de la population.

4.1.1 Collaboration industrielle

Les marchés sont mondiaux et nul n'est une île isolée. Plus encore, le développement d'infrastructures industrielles efficaces et durables repose sur la collaboration industrielle, ce qui est particulièrement le cas pour une infrastructure industrielle du savoir requérant la collaboration d'un grand nombre d'intervenants et de collaborateurs. Ces intervenants et collaborateurs sont également souvent des compétiteurs dans certains segments. La cohésion industrielle nécessaire doit donc se construire sur des stratégies globales motivantes pour chacun. La motivation se développe selon les résultats visés et se consolide selon les bénéfices réalisés.

L'État favorise le développement de la collaboration industrielle.

4.1.1.1 Infrastructure

L'État assure le maintien et le développement d'infrastructures de collaboration industrielle [cf. 4.3 Infrastructure durable].

L'État organise son opération en réseau structuré autour de six principaux axes d'intervention spécifiques, en particulier pour favoriser et pratiquer une collaboration industrielle effective.

4.1.1.2 Facilitation

L'État favorise les ententes de collaboration industrielle locales et internationales.

4.1.1.3 Partenariat

L'État s'assure de participer et contribuer aux collaborations industrielles à impacts positifs durables.

4.1.1.4 Représentation

L'État représente et défend les intérêts nationaux en participant aux collaborations internationales dont les retombées sont en phase avec les objectifs, stratégies et intérêts du pays.

4.1.2 Collaboration sociale

Le développement socio-économique prend ses racines dans le tissu social et la richesse de ce tissu social se développe dans la collaboration sociale.

Plusieurs facteurs contribuent au développement effectif de la collaboration sociale et du tissu socio-économique qui alimentent la prospérité des sociétés. La recherche d'équité sociale contribue grandement à l'équilibre socio-économique requis pour la collaboration sociale.

Le développement de la collaboration sociale peut grandement bénéficier du développement économique, mais celui-ci ne peut assurer seul la collaboration sociale. En fait, la collaboration sociale requiert une cohésion sociale interne, souvent antérieure à la prospérité économique, typiquement basée sur un sens commun d'appartenance, de respect mutuel et de désir de réussir. La collaboration sociale naît et se développe du désir commun de réussir ensemble, pour tous.

Les principales facettes du développement de la collaboration sociale comprennent donc l'appartenance, le respect, la bienveillance, l'équité, la compassion, le désir/la volonté, le plan et l'infrastructure.

L'État travaille à assurer, développer et favoriser la collaboration sociale, en particulier en assurant la qualité et disponibilité des infrastructures et services requis. Voir [4.3.3 Santé].

4.1.2.1 Ajustabilité

Développer la collaboration sociale est un projet stratégique continu. Stratégique, parce qu'il requiert coordination. Continu, parce qu'il requiert souplesse et adaptation, s'exerçant sous une multitude de formes, chacune en évolution, selon les contextes, leurs interactions et leurs évolutions.

Processus dynamique et multiforme, ses principes fondamentaux demeurent et les démarches sont ajustées en continu. Les difficultés et possibilités d'échec, sont intrinsèques au processus, permettant d'en orienter les ajustements et adaptations.

4.1.2.2 Salaire citoyen

Pour favoriser et optimiser

- *l'équité*
- *la simplification du filet social et sa transformation en stratégie sociale proactive*
- *l'intégration des ressources*
- *le soutien au démarrage et au développement d'entreprise*
- *la recherche et l'innovation*
- *l'avancement de la connaissance*
- *la capacité de pouvoir mieux trouver un emploi et métier approprié et durable*
- *l'évolution de la nation aux 21^e et 22^e siècles*

l'État propose, pour chaque citoyen, l'attribution d'un salaire citoyen minimum garanti.

Considérant les besoins pressant et le rapatriement des programmes d'aide fédéraux (ex. canadiens), incluant l'assurance emploi, les pensions et suppléments de vieillesse, les allocations familiales, les contributions en santé, présente une occasion idéale pour simplifier et harmoniser le tout, l'État priorise la mise sur pied du salaire citoyen minimum garanti.

L'État propose une approche progressive, avec un montant croissant avec l'âge, du début à la fin de la citoyenneté, typiquement de la naissance au décès.

Certaines formes d'aide financières plus spécifiques demeurent disponibles pour les aspects non couverts par le salaire citoyen minimum garanti (ex: services adaptés).

Cette stratégie est harmonisée avec les stratégies sur les [4.2.7.7 Taxes et impôts].

4.1.2.3 Retraite

Orienté vers l'économie du savoir et conscient que l'apprentissage, l'expérience et la connaissance en sont les plus importants fondements, l'État reconnaît que s'il est naturel qu'un citoyen qui a contribué plusieurs décennies déjà puisse souhaiter ajuster ses orientations en avançant en âge, il est également naturel que son expertise, son expérience de vie et ses connaissances puissent continuer à enrichir la collectivité.

L'État favorise la valorisation et le développement de l'exploitation collective stratégique du savoir accumulé.

La retraite n'est pas une obligation, elle est un choix modulable comme bien d'autres.

Chacun ne peut contribuer que selon ses capacités, mais l'État assume la responsabilité d'assurer les conditions pour maximiser ces capacités du citoyen et toutes ses contributions effectives possibles.

Le salaire citoyen minimum garanti et le soutien à la formation, à toutes les étapes de la vie, constituent deux éléments de base de la valorisation de l'expérience et de la connaissance associée.

4.1.2.4 Expression

L'État assure le respect et le développement de la liberté et de la capacité d'expression de tous les citoyens, individus et organisations, jusqu'aux limites imposées par les lois spécifiques, comme celles sur la diffamation, ainsi que sur le fait que le mépris, la personnalisation et l'insulte ne présentent aucun argument valable, témoignent toujours du vide argumentaire de leurs auteurs, en plus de mettre fin à tout débat.

Les idées et les personnes sont bien différentes et les confondre est une erreur fatale à tout débat.

Dans un contexte comme celui que le plan propose ici pour l'exercice de la démocratie citoyenne, ces simples principes sont déterminants.

4.1.3 Santé

La santé collective et la santé des citoyens constituent une priorité fondamentale pour le pays et pour l'État. Les aspects des services de santé plus relatifs à la solidarité durable sont considérés ici. Les infrastructures, l'organisation et la gestion des services de santé sont considérées plus spécifiquement dans la section [4.3.3 Santé].

L'État favorise le développement des services, approches, outils et infrastructures de santé des citoyens.

4.1.3.1 Économie

Tout en assurant une médecine de qualité optimale, les dépenses en santé doivent être optimisées.

Par exemple, actuellement, la santé représente le principal poste de dépenses du budget. Pourtant, plusieurs autres secteurs prioritaires, comme l'éducation, l'agriculture, la technologie, la stratégie sociale ou la culture, pourraient bénéficier d'autant de ressources.

L'État assure l'optimisation des services de santé dans l'ensemble de la perspective socio-économique, dans une démarche pour assurer la prospérité et la solidarité durables et soucieux de respecter le proverbe "mieux vaut prévenir que guérir".

4.1.3.2 Prévention

En santé, l'État assure que l'accent soit mis sur la prévention en garantissant la dépollution et la décontamination des milieux (ex. eau, air, terre), ainsi que la réduction maximale de produits chimiques ou toxiques (pesticides, insecticides, tabac, médicaments) en les remplaçant par des approches moins dommageables.

4.1.3.3 Nature

L'État favorise la santé des citoyens et la réduction des coûts de santé en privilégiant systématiquement les approches naturelles et préventives (ex. nutrition, hygiène, éducation, mode de vie, réduction de la pollution et des produits toxiques dans l'environnement et l'agriculture) et en réservant les recours à la médecine plus invasive aux cas le nécessitant.

4.1.3.4 Électromagnétisme

L'État assure, de façon continue, le respect de la santé de ses citoyens en les protégeant, de façon d'abord préventive par souci de précaution, mais aussi

réactive, face aux impacts effectifs et potentiels des ondes électromagnétiques sur l'ensemble du vivant sur le territoire.

L'État assure en particulier la spécification et l'application des normes d'usage scientifiquement vérifiées, par exemple en télécommunication et en transport électrique ou électromagnétique.

4.1.3.5 Éducation

Le maintien et le développement de la santé sont avant tout une question d'éducation, tant en nutrition, en hygiène, en premiers soins, en situation de survie, en santé mentale et physique, en usage des services de santé, etc.

Conséquemment, l'État assure la disponibilité et l'accessibilité de programmes d'enseignement optimisés pour ces matières.

L'État assure que tous puissent apprendre, de façon pratique et le plus tôt possible, la culture végétale (comment faire pousser fruits et légumes frais) et son importance, ainsi qu'à cuisiner santé.

4.1.3.6 Collectivité

L'État assure que les droits individuels ne puissent être imposés au-dessus des droits collectifs.

En santé, les limites entre droits collectifs et droits individuels exigent d'être prises en considération. Par exemple, un patient a le droit d'être soigné et dispose de recours importants contre le système de santé et ses ressources humaines (ex. médecins). Cependant, puisque certains pourraient abuser de ces droits, les médecins et ressources humaines de la santé doivent se prémunir d'assurances responsabilités dont le coût influe sur le coût de la main-d'oeuvre en santé, et recommander plus d'examens (ex. tests, analyses, scans), coûteux pour le système de santé et donc pour la collectivité.

Les patients peuvent également consulter plusieurs services de santé et ainsi multiplier les examens et les coûts.

Les services les plus coûteux comprennent les frais d'hospitalisation, la médication, les traitements de maladies chroniques, comme l'oncologie, par exemple.

Il y a également de faux ou demi-résidents, ainsi que des parents et amis étrangers de résidents qui peuvent profiter des avantages et de la gratuité du système de santé, pourtant payés par la collectivité.

Tous ces coûts et frais pèsent lourd sur le système et sur la collectivité. De plus, la santé n'est pas le seul besoin de la collectivité. Assurer l'éducation et la prospérité

demande aussi des investissements importants. Les abus, gaspillages et inefficacités taxent sévèrement la collectivité et sa capacité à assurer sa prospérité et sa solidarité durable.

L'État assure donc le respect des droits et responsabilités de la collectivité qu'il représente et défend.

L'État travaille à réduire les inefficacités, les gaspillages et les abus du système de santé.

De plus, l'État s'assure que la gratuité offerte par la carte d'assurance-maladie n'est accessible qu'aux citoyens, en remplaçant celle-ci par la carte de citoyenneté et en assurant, comme noté plus haut, que le droit à la citoyenneté s'appuie sur la volonté démontrée de contribuer effectivement au pays et à la nation.

4.1.3.7 Tourisme

L'État détermine une grille tarifaire réaliste majorant les coûts effectifs moyens correspondants (ex. +10-20%) suffisants pour couvrir les coûts de gestion associés, pour tous les non-citoyens souhaitant être traités au Pays (ex. "tourisme médical").

4.1.3.8 Localisation

L'État favorise la qualité de vie et de services, en dé-centralisant ses opérations, dans la mesure du possible, particulièrement en favorisant les services et le maintien à domicile, ainsi que le soutien aux aidants naturels.

4.1.3.9 Responsabilité

L'État favorise l'instauration d'un « no fault » dans l'assurance responsabilité des médecins, suite logique du registre des incidents et accidents mis en place au début des années 2000 et qui a rendu obligatoire la déclaration de tous les accidents médicaux dans les établissements de santé.

Dans ce contexte, le système « no fault » octroie un montant déterminé à un patient qui a subi un accident médical. Le patient peut soit poursuivre le médecin soit obtenir une indemnisation rapide sans avoir à se présenter devant les tribunaux.

En plus d'offrir un règlement rapide et assuré aux victimes, de réduire les coûts et délais, de réduire la coûteuse médecine défensive, de limiter les hausses de primes des médecins payées à même leurs salaires, c'est-à-dire, par l'ensemble des citoyens, cette approche favorise la déclaration des accidents médicaux et amène de meilleures pratiques.

4.1.4 Éducation

Optimisant la réalisation de soi (ex. talent, bien-être, santé physique et mentale) l'éducation est un domaine d'avenir et se retrouve à l'aube de grands changements. L'éducation est également une des clés de cohésion et de développement sociaux, un moteur potentiel de solidarité collaborative, cf. [4.1.5 Sport et loisir].

De grands changements en éducation sont requis pour adapter celle-ci aux nouveaux moyens et outils d'aujourd'hui et de demain, pour la rendre plus disponible et complète, ainsi que pour enrichir toujours plus les contenus et leur pertinence.

Sauf lorsque mentionné spécifiquement, les stratégies en éducation présentées ici sont de nature globale et visent tous les niveaux, du niveau préscolaire à la recherche avancée.

4.1.4.1. Priorité

L'État assure le développement, la valorisation et l'exportation de services, approches, outils et infrastructures d'éducation.

4.1.4.1.2 Indicateurs

Les indicateurs de performance de réalisation des stratégies en éducation incluent :

- a) Progression des programmes d'éducation et d'enseignement*
- b) Progression des modes d'enseignement*

4.1.4.2 Autonomie

L'État favorise l'éducation qui permet de développer des esprits critiques et créatifs plutôt que l'uniformisation.

4.1.4.3 Techniques

L'État favorise la modernisation de l'enseignement en tirant profit des nouvelles méthodes et technologies (ex. Khan Academy).

4.1.4.4 Virtualisation

L'État favorise la virtualisation de l'enseignement et réserve les espaces physiques d'enseignement lorsque l'accès aux ressources et services n'est pas disponible en ligne.

4.1.4.5 Localisation adaptée

L'État favorise les programmes d'éducation priorisant l'étude personnelle à domicile (en ligne) et la mise en pratique (ex. travaux, labos, accès au soutien humain) dans les espaces physiques et en ligne.

4.1.4.6 Survie

L'État favorise l'enseignement des techniques de survie, entre autres par la connaissance et la culture pratique des plantes, fruits et légumes, ainsi que la connaissance des rudiments en cuisine, de la natation, de mesures de sécurité, des arts martiaux défensifs, etc. et des arts et artisanats.

4.1.4.7 Arts

L'État favorise l'enseignement et la pratique des arts et de l'artisanat pour aider à mieux développer la pensée créative, la concentration, l'innovation et la sensibilité, à tous les niveaux.

4.1.4.8 Littérature

L'État favorise la culture, la richesse et la création littéraire, oratoire et interactive, ainsi que leur enseignement. Les oeuvres écrites dans toutes les langues naturelles sont valorisées, au prorata de leur usage effectif au pays.

Les langues et cultures autochtones ayant souffert de la colonisation sont particulièrement favorisées.

La langue commune officielle du pays est la langue de la majorité et sa maîtrise par tous les citoyens est requise.

4.1.4.9 Musique

Pour optimiser le développement des intelligences, de la discipline personnelle et de la collaboration, l'État favorise l'apprentissage et la pratique artistique, assurant l'initiation des élèves à la musique et surtout à la musique d'ensemble.

L'État assure que les formations musicales offertes comprennent :

- a. Développement de la musicalité*
- b. Pratique d'instrument*
- c. Rythme, niveaux, structures, ressenti*
- d. Bases d'harmonie*
- e. Mélodie et contrechant*

- f. Bases d'orchestration*
- g. Ensembles et coordination*
- h. Timbre, son, dynamique*

4.1.4.10 Philosophie

À tous les niveaux de formation, de façon adaptée, l'État favorise et assure l'enseignement et la pratique de processus indispensables au développement de la pensée, des valeurs, de la solidarité, de la discipline personnelle, de la réalisation, du respect des êtres et de la vie, dont :

- a. La logique*
- b. La philosophie*
- c. La méditation*

L'État assure l'enseignement comparatif des échelles de valeur basées sur :

- a. La solidarité collaborative*
- b. La cupidité compétitive*

L'État assure l'enseignement des approches et méthodes de discussion, et du vide argumentaire que constituent la personnalisation, le mépris et l'insulte.

L'État assure l'enseignement de la démarche scientifique comprenant :

- a. Le doute*
- b. L'observation*
- c. L'analyse*
- d. L'évaluation*
- e. L'hypothèse*
- f. La remise en question*
- g. La connaissance*
- h. La compréhension*

L'État assure l'enseignement d'approches et d'outils d'analyse, de compréhension, de décomposition et de résolution des problèmes.

L'État assure l'élimination de l'enseignement de croyances dans les programmes d'enseignement public, subventionnés ou soutenus.

4.1.4.11 Science

L'État favorise et assure l'enseignement des sciences, de la compréhension de l'existence sous toutes ses formes, de la réflexion, de la recherche, de l'innovation et de la démarche scientifique.

4.1.4.12 Histoire

L'État favorise et assure l'enseignement de l'histoire parce que le passé est la plus grande source de leçons et d'apprentissage, d'abord, l'histoire du pays et de ses bâtisseurs, mais également l'histoire de l'humanité et de tous les pays, sachant que

l'histoire n'est pas un dogme, mais bien une source d'apprentissage et de réflexions individuelles et communes.

4.1.4.13 Géographie

L'État favorise et assure l'enseignement de la géographie du pays et de ses régions, du continent et de l'ensemble de la planète, ainsi que de son histoire et de son évolution.

La connaissance de la géographie est essentielle à la compréhension de son milieu, avec ses caractéristiques, ses forces et ses risques.

L'apprentissage de la géographie est également indispensable à la compréhension des contextes géopolitiques et de leurs impacts sur la vie des citoyens et des autres pays.

4.1.4.14 Santé et bien-être

L'État favorise et assure l'enseignement de la santé, au sein du programme de formation générale (ex. primaire, secondaire). La formation santé comprend minimalement l'hygiène, l'alimentation, la digestion, l'exercice, le repos (ex. méditation, sommeil), la sexualité, la santé mentale (ex. anxiété, dépression, désordres alimentaires, schizophrénie, obsessions, dépendances, aide disponible, prévention).

4.1.4.15 Exportation

L'État favorise l'exportation de l'enseignement, incluant le développement de services et applications en réseau (ex. Internet).

4.1.4.16 Structure

L'État favorise l'élimination des commissions scolaires et leur remplacement par une administration régionale, pour chacune des régions du pays, sans distinction confessionnelle ou linguistique.

L'État assure que la langue commune officielle en éducation soit la même que celle de la nation. Toutes les langues sont disponibles et leur enseignement respectif est financé au prorata de leur utilisation effective, lorsque la demande le justifie.

L'État finance les institutions d'enseignement publique pour offrir l'éducation gratuite.

L'État n'accorde pas de financement aux institutions d'enseignement privées.

4.1.5 Sport-Loisir

L'État favorise l'étude et la pratique de sports et loisirs individuels et d'équipe qui contribuent à rapprocher et solidariser les individus tout en optimisant la réalisation de soi, de ses talents, de son bien-être et d'une meilleure santé physique et mentale.

4.1.5.1 Infrastructures

L'État assure le maintien, le développement et l'optimisation des infrastructures de sports et de loisirs. cf. [4.3.9.12 Sport et loisir].

4.1.5.2 Représentation

L'État favorise et contribue à la représentation nationale et internationale du pays dans les diverses activités de sports et de loisirs (ex. équipes et représentants nationaux).

4.1.6 Transport

La section Infrastructure durable considère les stratégies de transport durable. La présente section se rattache plutôt au rôle et à l'impact des transports sur la solidarité. En effet, les transports s'organisent en réseaux et ceux-ci contribuent aux contacts et à la collaboration entre les citoyens.

4.1.6.1 Optimiser

Les réseaux de transport contribuent à la solidarité et à la prospérité et représentent un enjeu déterminant. L'État joue donc un rôle important pour optimiser la nature et l'opération des réseaux de transport.

4.1.6.2 Partage

La population augmente et les réseaux de transport sont soumis à des niveaux de circulation de plus en plus importants. Le nombre et l'étendue des réseaux, comme le réseau routier, ne peuvent croître indéfiniment. De toute façon, plus le réseau routier s'étend, plus il s'engorge, augmentant ainsi coûts, délais, pollution et frustration. De nouvelles approches sont nécessaires et la ligne directrice est la mise en commun, c'est-à-dire le partage.

Ce partage s'exerce de plusieurs façons et une des clés est le transport collectif. Plusieurs réseaux de transport sont déjà majoritairement « en commun » comme l'aviation, le transport maritime, le rail et même, l'aérospatial. La situation du réseau routier est plus diversifiée et le transport collectif y semble plutôt minoritaire et sujet aux contraintes urbaines particulièrement.

Le réseau routier offre des circuits de transport collectif comme l'autobus, le tramway et les connexions avec le rail (ex. métro, train). Il existe également des circuits hybrides, entre l'individuel et le collectif. Reste que pour l'ensemble, la dominante reste plutôt individualiste.

L'État prévoit et favorise le transport partagé comme le transport collectif et le transport intégré.

4.1.6.3 Collectif intégré

L'État favorise, promeut et contribue au développement, à l'intégration et à l'opération des réseaux et services de transport, en priorisant le transport collectif.

4.1.6.4 Entre réseaux

L'État assure et favorise l'intégration du transport entre les réseaux et services de transport, comme dans la transparence du passage entre autobus, métro, train, monorail, port et aéroport.

L'État assure et favorise l'intégration des réseaux et services de transport, par exemple en permettant aux véhicules routiers plus légers de se rattacher au réseau du monorail ou du rail pour, par exemple, parcourir un trajet entre villes à 250 km/h, dans sa voiture, sans conduire et sans directement consommer d'énergie.

4.1.7 Culture

La culture, c'est la connaissance partagée. Non seulement cette connaissance constitue un fondement de la prospérité, la première ressource, mais ce partage est le fondement de la solidarité.

Que ce soit un repas cuisiné, un spectacle qui réunit des artisans, les spectateurs et les deux ensemble, une invention, une nouvelle technologie ou solution qu'on développe, des échanges sur des réseaux sociaux, les jardins collectifs, toute collaboration effective génère une plus-value, source de prospérité, ainsi qu'un bien-être résultant du partage et de la réalisation qui rassemble et unit ses participants.

C'est d'abord dans la culture, la connaissance partagée, qu'émergent prospérité et solidarité.

4.1.7.1 Priorité

C'est d'abord en assurant les infrastructures et le soutien à la culture et à son partage que l'État guide sa collectivité vers la solidarité et la prospérité durables, cf. [4.1 Prospérité durable], [4.3 Infrastructure durable], [4.4. Leadership durable].

4.1.7.2 Langues

Les langues naturelles sont d'importants vecteurs de culture. Ce sont de riches éléments de culture qui donnent accès à des masses de culture. Toutes les langues naturelles sont de tels vecteurs de culture.

Le soutien de l'État pour la culture linguistique se fait au prorata de l'usage respectif effectif.

Quelle que soit la langue de la majorité ou langue commune officielle, le caractère français du Québec, par exemple, représente une richesse unique pour le pays et un attrait touristique incomparable dans une Amérique majoritairement anglo-saxonne, sinon espagnole. Le Québec reste la seule enclave francophone d'ampleur en Amérique et l'État assure le développement de cette richesse et de cette force touristique.

4.1.8 Milice

La sécurité et la défense du pays sont des considérations nécessaires et pratiques. Ce sont également des considérations importantes et stratégiques pour la solidarité durable.

4.1.8.1 Neutralité

L'État assure la neutralité politique, un principe fondamental reflété dans sa constitution.

4.1.8.2 Diplomatie

Considérant les vastes avenues politiques et diplomatiques disponibles, l'État ne maintient pas de force militaire d'agression, ni même de défense militaire effective.

4.1.8.3 Intervention

Pour tout besoin d'intervention majeure, l'État assure une milice d'intervention multimodale (ex. aérienne, marine, terrestre, technologique) formée, équipée et entraînée.

4.1.8.4 Collaboration

L'État assure que le mandat de la milice possède plusieurs volets. En plus d'assurer sa pleine opérationnalité, la milice est appelée à collaborer avec les citoyens, en intervention et également en formation (ex. défense, auto-défense, survie en contexte difficile, protection de l'environnement et du territoire, maniement d'armes, appareils et équipements d'urgence ou d'intervention).

4.1.8.5 Restauration

L'État assure que la milice soit également appelée à contribuer et coordonner sur le terrain les efforts de restauration du territoire après cataclysmes et exploitation abusive, par exemple.

4.1.8.6 Service

Dans l'assurance de la formation pour la milice, au lieu d'un service militaire traditionnel, l'État propose un service Environnement où, tout en apprenant et

développant des habiletés, chacun contribue à la restauration, la protection et le développement des environnements.

4.1.8.7 Savoir

La milice, en plus d'être opérationnelle, représente une masse de savoirs indispensables à la survie durable. En ce sens, elle doit s'inspirer du savoir autochtone. L'État assure que les porteurs naturels de ce savoir occupent une place importante au sein même de la milice du pays.

4.1.8.8 Milice citoyenne

L'État favorise le développement, la valorisation et le maintien d'une milice citoyenne de réserve pour compléter la milice nationale.

4.2 Prospérité durable

Tous les buts visés et présentés ici profitent et même dépendent de la prospérité durable.

Le premier but de ce plan offre typiquement une base nécessaire pour tous les autres.

Assurer la prospérité durable se caractérise principalement en assurant la richesse équitable et durable du pays et de ses citoyens.

La richesse comprend de nombreux aspects, mais son fondement repose sur l'exploitation et l'échange de ressources, préférablement renouvelables, entre les pays, typiquement via le commerce international.

Dans ce cadre, l'État travaille à assurer, développer et favoriser la prospérité durable par tous les moyens efficaces disponibles en faisant attention effectivement aux indices de bonheur des citoyens.

Les stratégies de développement de la prospérité durable s'adaptent aux grands types de ressource :

A) Ressources non renouvelables

Ressources naturelles typiquement associées au sol et au sous-sol du territoire. En principe, elles appartiennent à toutes les générations, présentes et futures. De nos jours, leur exploitation crée un certain déficit et possiblement une dette pour demain. Un développement durable ne peut donc se construire sur l'exploitation de ces ressources limitées.

Note : l'énergie atomique est une ressource non renouvelable dont l'exploitation crée un risque majeur pour l'ensemble des ressources.

B) Ressources peu renouvelables

Peu, difficilement ou très lentement renouvelables, ces ressources sont différenciées en deux groupes principaux soit :

a) Ressources fluides ou dynamiques

L'air, l'eau, ainsi que la faune (exploitée par la chasse et la pêche) et la flore habitant ces ressources constituent d'importants exemples de ressources fluides. Les ressources fluides comme l'eau et l'air, indispensables à la vie, sont particulièrement sensibles à la pollution.

Non seulement la vie dépend de ces ressources et s'y développe, mais ces ressources permettent les transports et déplacements, en plus de servir de sources énergétiques (ex. hydroélectrique, éolienne).

Leur fragilité et leur fluidité en font des ressources critiques face aux différentes formes de pollution.

b) Ressources solides ou statiques

La terre, le sol arable, les forêts constituent d'importants exemples de ressources statiques. Les aménagements du sol, comme les réseaux de transport routier et ferroviaire, les ports et aéroports sont également considérés comme des ressources statiques.

C) Ressources renouvelables

Les ressources renouvelables sont soit environnementales comme l'énergie solaire, éolienne ou hydroélectrique, ou anthropiques comme l'activité humaine, la connaissance, l'intelligence, la créativité, l'invention, etc.

Parce qu'elles sont en principe presque infiniment renouvelables, l'exploitation de ces ressources constitue la principale source de prospérité durable et équitable, pour le pays et ses citoyens.

Alors que les ressources renouvelables environnementales sont assez facilement identifiées, les ressources anthropiques sont plus diversifiées.

En plus des arts, de l'éducation, du travail, des services, de la technologie, des communications, de l'ingénierie, de l'invention, de l'informatique, il y a aussi toutes les applications qui combinent plusieurs de ces types d'activités.

Face à la pollution et à la surconsommation de biens matériels, appuyés par la publicité, l'obsolescence programmée et le remplacement du labeur humain par les robots et l'automatisation, la virtualisation et la dématérialisation du travail, des biens et des services, soutenues par les développements technologiques en communication, réseautique et traitement, offrent une avenue de choix pour le développement d'une nouvelle économie.

Une économie basée sur la connaissance, ainsi que sur les services et ressources de connaissance, l'économie du savoir, se développe, complète et, comme moteur principal de la prospérité, remplace progressivement l'économie industrielle des biens et de la propriété physique.

Le Québec bénéficie déjà d'avantages importants dans le développement de la nouvelle économie, en particulier en étant déjà un pionnier et un chef de file dans plusieurs domaines reliés.

Cependant, beaucoup reste à faire et c'est sans doute bien ainsi puisque les développements de cette économie s'échelonnent sur plusieurs générations.

4.2.1 Conservation

L'État assure la protection, la maintenance et la conservation des ressources non ou peu renouvelables. L'exploitation de ces ressources est donc contrainte, tel que considéré à la section [4.2.3 Exploitation].

Les ressources non renouvelables et les ressources peu renouvelables ou fluides appartiennent au territoire ainsi qu'à toutes les générations qui l'occupent.

L'État favorise le développement de la conservation et de la valorisation des ressources naturelles peu ou non renouvelables dans l'intérêt de sa propre population et minimalement pour l'exportation dans une dynamique de réciprocité.

4.2.1.1 Gestion intégrée durable

L'État assure la durabilité de ces ressources limitées et leur gestion pour des générations, parce que ces richesses naturelles constituent une grande part du patrimoine collectif.

L'État assure la valorisation et la gestion globale, structurée, intégrée et respectueuse de la ressource, et de son environnement.

L'État assure que l'exploitation des ressources non renouvelables soit maintenue et abaissée au minimum nécessaire.

L'État assure l'utilisation des revenus d'exploitation des ressources pour favoriser leur conservation au plus long terme possible, la restauration et mise en valeur des sites d'exploitation et de la ressource, dans la mesure du possible.

4.2.1.2 Nationalisation

Pour réaliser ses objectifs de conservation, de restauration, de revalorisation et de gestion intégrée des ressources minérales, soit l'eau et les mines, l'État nationalise progressivement l'ensemble des ressources naturelles, à l'exception de l'agriculture, du bois d'oeuvre, de la faune (ex. chasse, pêche) et de la flore, assurant que les revenus associés à l'exploitation résiduelle de ces ressources protègent et maintiennent la ressource en plus de restaurer et valoriser le territoire cible.

4.2.1.3 Agriculture

Pour assurer la protection, le maintien, la restauration, l'enrichissement et la valorisation de l'agriculture et des terres agricoles, à travers Agriculture-Québec [4.4.4.18] et en collaboration avec les propriétaires d'exploitations agricoles, l'État assure la définition et l'application des normes requises pour l'industrie, ainsi que pour les contraintes sur les transferts de propriété des exploitations.

4.2.1.3.1 Regroupements

L'État limite les monopoles et favorise la diversité des regroupements et associations.

4.2.1.3.2 Autonomie

Pour pouvoir mieux assurer l'autonomie alimentaire du pays dans le respect environnemental, l'État favorise le développement des exploitations agricoles, en particulier des exploitations de type familiales diversifiées favorisant la protection des sols et limitant les dommages industriels et l'utilisation de la pétrochimie.

4.2.1.3.3 Harmonisation

L'État favorise l'harmonisation des cultures, entre elles d'une part (ex. régions, complémentarité, rotation), et d'autre part avec les besoins des marchés. L'État favorise ainsi également le développement de nouvelles cultures adaptées utiles et propices à la vie, la nature et la biodiversité. dont :

4.2.1.3.3.1 Chanvre

L'État favorise la culture et l'exploitation du chanvre sous toutes ses formes, en particulier pour limiter la coupe du bois ou le recours à la pétrochimie (ex. plastiques, contenants, matériaux, fibres, isolants, carburants, nutriments).

4.2.1.3.3.2 Asclépiades

L'État favorise la culture et l'exploitation des asclépiades, indispensables pour les papillons monarques et sources d'avantages importants pour les humains (ex. textiles).

4.2.2 Restauration

L'exploitation des ressources non et peu renouvelables laisse encore des traces importantes et même des territoires dévastés. Plusieurs, ici et à l'étranger, ont pu s'enrichir de cette exploitation, au détriment de la collectivité et des générations à venir et au prix de la destruction du territoire et du bien commun. Cette approche semble diamétralement opposée à la prospérité durable.

[<http://www.terrainscontamines.lesaffaires.com/> Sites québécois à restaurer en 2013]

Dans ce cadre, l'État assure le développement de la restauration des ressources non ou peu renouvelables en y réinvestissant les revenus de leur exploitation tout en privilégiant le principe de profiteurs ou pollueurs payeurs.

4.2.2.1 Réinvestissement

L'État assure qu'une partie juste des revenus de l'exploitation des ressources non ou peu renouvelables soit consacré à la protection et à la conservation de ces ressources ainsi qu'à la restauration des territoires et environnements.

L'État assure que les usines de recyclage et la recherche sur les procédés de recyclage soient financées, en tout ou en partie, au moins, par les producteurs, marchands et consommateurs des produits et emballages à recycler.

4.2.2.2 Valorisation

Partout où c'est possible, l'État assure la valorisation et la productivité de la restauration du territoire et que les revenus associés soient réinvestis dans la restauration et à la valorisation des ressources et de leur territoire.

4.2.3 Exploitation

Alors que l'exploitation des ressources non renouvelables est limitée à l'extrême nécessité et que celle-ci devra être démontrée dans tous les cas, l'exploitation des ressources peu renouvelables est limitée en deçà de leur capacité de renouvellement respective, tout en assurant la protection, le maintien, l'enrichissement et la valorisation de la ressource, tant en quantité qu'en qualité.

L'État favorise l'exploitation durable et écologique des ressources.

4.2.3.1 Tarification

L'État assure que toute exploitation de ressources non ou peu renouvelables n'ayant pas encore été nationalisées soit soumise à des redevances et tarifs suffisants pour assurer la protection, le maintien, l'enrichissement et la valorisation de la ressource, tant en quantité qu'en qualité.

Cette considération s'applique aux embouteilleurs et exploitants de l'eau potable, alors que les redevances de prélèvement d'eau actuelles semblent nettement insuffisantes.

4.2.3.2 Faune et flore

L'État assure que la faune habitant les ressources fluides (ex. eau, air) et les terres collectives puissent être exploitées (ex. chasse, pêche) en fonction de quotas alloués et ajustés pour protéger, maintenir, enrichir et valoriser la ressource, tant en quantité qu'en qualité.

4.2.3.3 Infrastructures

L'exploitation des ressources renouvelables est favorisée et soutenue de diverses façons, dont la mise sur pied et le développement d'infrastructures appropriées, cf. [4.3 Infrastructure durable].

4.2.3.4 Transport

L'État assure que les réseaux de transport (ex. aviation, aéroports, routes, ponts, rails, ports, lacs, océans et cours d'eau) soient une ressource collective, nationalisée et sujette à tarification (ex. droits de passage et d'utilisation).

4.2.4 Savoir

Le savoir, la culture, la connaissance constituent des ressources stratégiques de premier ordre. Ces ressources anthropiques sont cumulatives et pratiquement infiniment renouvelables.

L'État favorise leur développement et leur exploitation optimale pour assurer la prospérité durable.

Comme annoncé en introduction (ex. [2.2 Intention], [3.5 Mission]), l'État considère le marché du savoir (ex. [4.3.5.3 Marché du savoir], [4.4.4.7 Savoir-Québec], [4.4.5.6 Économie du savoir]) comme un moteur de prospérité, à l'ère et l'économie du savoir.

4.2.4.1 Recherche

Considérant que pour tout type de ressource, la recherche et la compréhension de la ressource, de ses cycles de vie, des techniques, paramètres, contraintes, conséquences de son exploitation, de son développement et de son renouvellement, ainsi que de sa valorisation et de sa mise en marché, sont indispensables et déterminantes, l'État favorise la recherche sur les ressources, leur développement, leur exploitation, leur conservation, leur valorisation ainsi que la restauration et autres aspects reliés.

Les ressources de nature anthropique sont celles qui ont le plus d'impact sur la prospérité durable et l'État assure que la recherche en ces domaines reste prioritaire.

4.2.4.2 Infrastructures

Considérant que l'économie du savoir requiert des infrastructures techniques et légales importantes et stratégiques, l'État favorise et assure la coordination, le développement et l'implantation d'infrastructures nationales pour permettre de mieux répondre aux besoins de l'économie du savoir.

cf [4.3.5.3 Marché du savoir], [4.3.9 Savoir], [4.4.4.7 Savoir-Québec], [4.4.4.8 Virtuel-Québec], [4.4.5.6 Économie du savoir].

4.2.5 Développement

L'État favorise et assure prioritairement le développement et l'exploitation des ressources renouvelables.

4.2.5.1 Ressources anthropiques

Alors que l'État favorise une approche qualitative plus que quantitative en ce qui concerne l'exploitation des ressources non ou peu renouvelables, il favorise et valorise le développement, l'exploitation, le traitement et la transformation des ressources anthropiques.

Par exemple, considérant l'exploitation forestière, la Suède possède beaucoup moins de forêts et interdit la coupe à blanc, exigeant des coupes sélectives. Pourtant, l'exploitation forestière suédoise reste beaucoup plus profitable que l'industrie québécoise du bois qui se fonde plutôt sur la coupe à blanc, la différence étant que la Suède transforme son bois en lui ajoutant l'importante plus-value anthropique de la transformation (ex. Ikea).

On constate également que les géants de l'Internet, comme Google, fondent leurs fortunes presque exclusivement sur des ressources anthropiques.

L'État favorise le développement et l'exploitation des ressources renouvelables, particulièrement de nature anthropique ainsi que les technologies, services et aspects reliés.

4.2.5.2 Infrastructure

Le développement des ressources anthropiques, clé de voûte d'une prospérité durable, est favorisé par tous les moyens pertinents et effectifs, ce qui comprend, en priorité, pour l'État, d'assurer la disponibilité et l'efficacité des infrastructures requises autant pour la production que pour la mise en marché et la commercialisation internationale, cf. [4.3 Infrastructure durable].

4.2.6 Distribution

La commercialisation et la distribution des ressources de tout type exigent des infrastructures appropriées. Pour les ressources traditionnelles, les réseaux de distribution existants sont maintenus, optimisés et développés, en particulier dans le cadre du commerce international.

Pour les ressources virtuelles ou dématérialisées, jugées prioritaires pour soutenir la prospérité durable, les infrastructures de production et de distribution exigent des développements importants. Les objectifs relatifs aux infrastructures. cf. [4.3 Infrastructure durable], considèrent plus spécifiquement certains de ces requis et on peut déjà noter des aspects comme la sécurité de ces ressources, ainsi que leur compensation (ex. paiement-à-l'usage, micropaiements, mécanismes compensatoires, conversion de devises), dont les normes et les considérations légales.

L'État favorise la distribution des ressources renouvelables ainsi que des technologies, services et aspects reliés.

4.2.6.1 Structure

L'État favorise les législations et normalisations assurant la protection, la sécurité, la valorisation et l'efficacité de la distribution et du commerce nationaux et internationaux équitables, prioritairement au niveau des ressources de connaissance et de la propriété intellectuelle, cf. [4.3 Infrastructure durable].

4.2.6.2 Virtualisation

L'État favorise le développement, l'exploitation, la valorisation et le commerce de ressources dématérialisées ou virtuelles.

L'État favorise l'utilisation des ressources virtuelles ou dématérialisées pour les gains de productivité et les gains en transport qu'elles permettent (ex. efficacité, flexibilité, ubiquité) ainsi que pour leur empreinte écologique réduite.

4.2.7 Finance

Les grands aspects financiers sont déterminants dans le cheminement d'un pays et de sa nation. L'État endosse donc certains principes reflétés par les stratégies suivantes:

4.2.7.1 Dette

L'État assure la réduction et l'élimination des dettes parce que celles-ci pourraient générer une dépendance néfaste à l'épanouissement tant de la nation que des citoyens en plus de fragiliser, même nuire sinon corrompre, leur prospérité et leur solidarité.

L'État favorise ainsi l'élimination des dettes internationales, la réduction des dettes individuelles et collectives, ainsi que l'abandon de la dette comme fondement de la valorisation des monnaies et États.

L'économie de la croissance illimitée, fondée sur la dette, se trouve maintenant rattrapée par la réalité qu'elle tente d'éviter, la nécessité de discipline, de réalisme et persistance.

4.2.7.2 Banque

L'État reconnaît l'importance du rôle des banques dans l'économie. L'État développe une collaboration déterminante avec les banques et institutions financières.

Pour assurer l'équité fondamentale à la prospérité, l'État taxe les revenus des institutions et opérations bancaires.

L'État assure que les revenus de la taxation des institutions et opérations bancaires soient réinvestis à travers Capital-Québec, cf. [4.4.4.16 Capital-Québec].

L'État assure la coordination du système financier et du financement de ses opérations en mettant sur pied sa propre banque centrale, une composante à part entière de Capital-Québec, cf. [4.4.4.16 Capital-Québec], ainsi que la plateforme nationale de chaîne de blocs.

4.2.7.3 Capital

L'État assure la capitalisation de ses opérations et la gestion du capital, de la capitalisation, du placement, de l'investissement, et de la dette à [4.4.4.16 Capital-Québec], en collaboration avec le gouvernement et son Conseil du trésor.

La Banque centrale du pays, une composante de [4.4.4.16 Capital-Québec], est responsable de la monnaie nationale, de la coordination du système bancaire et financier, et de la Bourse nationale.

4.2.7.4 Monnaie

L'État assure le soutien de sa propre monnaie, la piastre du Québec, par exemple.

La création de la monnaie du pays requiert des étapes de mise sur pied, l'État favorise entre-temps l'utilisation de la monnaie fédérale (ex. canadienne), à moins que la fédération n'utilise sa monnaie pour nuire au pays et à son plan durable de quelque façon que ce soit. Le cas échéant, l'État assure l'utilisation transitionnelle d'une autre monnaie (ex. USD, Euro).

4.2.7.5 Crypto-monnaie

L'État favorise le soutien d'une crypto-monnaie nationale, dont :

- *la gestion financière relève de [4.4.4.16 Capital-Québec]*
- *la gestion opérationnelle relève de [4.4.4.10 Sécurité-Québec]*

et s'intègre aux infrastructures de :

- *micro-paiements [4.4.2.4.1 Micro-Paiement]*
- *facturation à l'usage [4.4.2.4.2 Facturation à l'usage]*
- *autres transactions électroniques*

à travers la plateforme nationale de chaînes de blocs et comme un des fondements des infrastructures de :

- *la voûte des données citoyennes [4.4.4.11 Voûte-Québec]*
- *la plateforme de démocratie nationale [4.4.4.13 Démocratie-Québec]*
- *la place nationale du [4.3.5.3 Marché du savoir]*

4.2.7.6 Monopole

L'État empêche tout monopole industriel, ou syndical, à l'exception des siens, c'est-à-dire ceux de la nation et de ses citoyens, parce que les monopoles privent les citoyens de choix et d'option en plus de favoriser les hausses unilatérales de prix.

Seul l'État, avec sa démocratie citoyenne [4.4.2.6 Démocratie], [4.4.4.13 Démocratie-Québec], à travers ses responsabilités de gestion de la collectivité et son imputabilité constante vis à vis des citoyens et des instances de gestion avec diligence et probité du plan de stratégie, assure l'exercice des monopoles requis inéluctablement, en fonction des besoins, objectifs et stratégies de la nation.

4.2.7.7 Taxes et impôts

Pour réduire l'iniquité et l'injustice, pour simplifier la fiscalité et réduire les coûts de sa gestion, l'État favorise le remplacement des taxes de vente et impôts par une taxe unique (ex. 0,3%) sur les transactions électroniques, ex. Chaînes de blocs, Institutions financières.

Non seulement cette approche plus répartie est plus juste et simplifie la collection et la gestion fiscale des entreprises et du gouvernement, mais en plus, elle taxe automatiquement les transactions en ligne et les services des grands fournisseurs d'Internet, ex. google, Netflix, ainsi que les Uber, AirBnB et autres, ainsi que les institutions financières, tous proportionnellement.

Les tarifs douaniers, transport (ex. carburant), et autres contribuent à l'assiette fiscale de l'État.

L'État favorise l'utilisation des économies et gains réalisés pour

- *contribuer au financement du salaire citoyen minimum assuré pour tous les citoyens, cf. [4.2.2.2 Salaire citoyen], remplaçant des formes d'aide et de contributions financières actuelles au filet social (ex. chômage, aide sociale)*
- *mettre sur pied de la plateforme de démocratie citoyenne [4.4.1.6 Démocratie]) et fondement d'une place de marché du savoir, cf. [4.4.2 Économie], [4.4.2.3 Marché du savoir], [4.4.4 Structure], [4.4.4.5 Réseau-Québec], [4.4.4.6 Virtuel-Québec], [4.4.4.7 Savoir-Québec], [4.4.4.8 Formation-Québec], [4.4.4.9 Télé-Québec], [4.4.4.10 Sécurité-Québec], [4.4.4.11 Voûte-Québec]*
- *réaliser les stratégies énoncées (ex. santé, savoir, transport, ressources)*
- *régler les dettes, à la mesure de la croissance de la prospérité*

4.3 Infrastructure durable

Les infrastructures d'un pays sont fondamentales à son opération, à son développement, ainsi qu'à la prospérité et la solidarité durables.

Ces infrastructures sont très diversifiées et typiquement en évolution continue. Toutes ne peuvent être considérées ici. Plusieurs cependant sont déterminantes et leur évolution l'est également.

En plus de considérer les stratégies globales du pays pour ses infrastructures, leurs stratégies respectives de gestion, de recherche, de développement et d'évolution à long terme, sont considérées ici.

Les stratégies de priorisation, de gestion, de développement et d'évolution des infrastructures restent guidées par les grands principes de ce plan, dont la prospérité et la solidarité durables.

Les facteurs importants pour l'efficacité et la pertinence des infrastructures sont diversifiés et complémentaires. Ils sont également associés à des responsabilités correspondantes, elles-mêmes assurées par des responsables naturels : cf. Responsables.

Dans ce cadre, l'État travaille à assurer, développer, évoluer et favoriser ses infrastructures, par tous les moyens efficaces disponibles et de sa responsabilité, incluant :

4.3.1 Énergie

L'énergie n'est pas que le moteur de la vie, mais un fondement même de l'existence. Les dépenses d'énergie associée aux activités humaines sont considérables et le besoin en approvisionnement énergétique est immense et toujours en croissance. Les principales sources énergétiques utilisées sont :

- *Le rayonnement solaire*
- *L'énergie atomique (ex. fission, fusion)*
- *L'électromagnétique (ex. électricité, magnétisme)*
- *L'énergie dégagée par la combustion (ex. hydrocarbures, gaz, végétaux (ex. bois))*
- *L'énergie dérivée du mouvement des fluides (ex. hydroélectricité, géothermie, éolien, marées)*

Transformée par une multitude de techniques, sous toutes ses formes, l'exploitation de l'énergie engendre des coûts écologiques, en plus de coûts d'opération, de distribution et d'administration.

Comme présenté plus haut, dans la perspective de la prospérité durable, le pays et l'État assurent que l'approvisionnement en énergie évite les ressources non renouvelables comme les hydrocarbures, l'atome et le bois tout en favorisant plutôt les énergies renouvelables (ex. hydroélectricité, solaire, marée, éolien, électromagnétisme, etc.).

Le Québec reste un des grands utilisateurs de sa ressource hydroélectrique qu'il exploite jusqu'à 70% de sa capacité.

L'énergie solaire offre un énorme potentiel encore sous-exploité et à valoriser. D'autres sources d'énergie méritent une meilleure considération, tel le harnachement des marées, comme celles qui dévastent les rives du golfe du Saint-Laurent, et la géothermie qui reste à développer et à intégrer davantage.

4.3.1.1 Solaire et rayonnement

De toutes les sources d'énergie accessibles, la plus abondante et renouvelable est l'énergie solaire. Son exploitation présente déjà des coûts inférieurs à ceux des autres sources. Limitée par les heures d'ensoleillement, cette énergie doit souvent être appuyée de piles ou accumulateurs, ainsi que de capteurs hybrides tirant profit, par exemple, d'autres rayonnements cosmiques (ex. neutrinos).

On ne doit noter que l'énergie solaire, comme l'énergie thermique, sont en réalité des énergies nucléaires.

L'efficacité des capteurs devrait pouvoir être augmentée tout comme la mise en réserve de l'énergie amassée, qui elle peut être amenée à devenir beaucoup moins dommageable pour l'environnement.

De nombreux développements restent à réaliser au niveau de l'exploitation de l'énergie de rayonnement cosmique. L'état joue un rôle déterminant en priorisant la recherche, le développement, l'exploitation, la distribution, l'utilisation, ainsi que les solutions et marchés autour des énergies du rayonnement cosmique (ex. solaire, neutrino).

4.3.1.2 Hydroélectricité

Déjà une pierre angulaire de l'approvisionnement énergétique du pays, exploitée jusqu'à environ 70% de sa capacité, tant pour les besoins locaux que pour l'exportation, l'État favorise et coordonne le développement de l'hydroélectricité ainsi que les industries et marchés associés. cf. [4.3.1.9 Protection], [4.3.1.11 Bidirectionnalité], [4.3.1.12 Intelligence], [4.3.1.13 Distribution], [4.3.1.14 Exportation], [4.3.1.15 Intégration], [4.3.1.16 Rationalisation].

4.3.1.3 Géothermie

L'État favorise la géothermie comme source durable et peu coûteuse d'opération pour chauffer par temps frais et rafraîchir par temps chaud. Issue de la radiation atomique du noyau de la planète, la géothermie est souvent combinée à d'autres sources énergétiques, surtout en période de pointe (ex. grands gels, canicules) et l'État favorise l'intégration des sources énergétiques, dans un cadre sécuritaire.

4.3.1.4 Marées

L'État favorise la recherche, le développement et l'exploitation de l'énergie des marées, issue de l'énergie gravitationnelle, en particulier lorsque cette exploitation peut contribuer à restreindre l'érosion qu'exercent ces marées sur les côtes du pays.

Cette exploitation vise d'abord à servir les régions affectées en énergie renouvelable, ainsi qu'à en protéger les côtes et écosystèmes marins et riverains.

Servant la prospérité durable, cette approche d'exploitation énergétique vise également l'amélioration de la qualité de vie et du charme des régions.

La protection des côtes préserve le territoire, évite les pertes d'aménagement, d'immobilisations, les frais de relocalisation, de reconstruction et d'assurance, tout en améliorant les valeurs immobilières, la qualité de vie, ainsi que l'approvisionnement et l'autonomie énergétiques.

De nombreuses techniques existent et sont en développement, comme les membranes qui recueillent l'énergie "osmotique".

4.3.1.5 Éolien

Intégrant et coordonnant la gestion de l'énergie, l'État est responsable des coûts, impacts et bénéfices qui y sont associés. L'éolien s'inscrit tout à fait dans cette gestion, puisqu'à son coût élevé, son impact sur la faune, sa contribution au réchauffement environnemental et les coûts et difficultés de raccordement au réseau de distribution, s'ajoute la défiguration du paysage pour les générations actuelles et futures.

Dans ce contexte, l'État favorise le développement rationnel et optimal de l'éolien où les turbines, telles qu'on les connaît aujourd'hui (ex. grande envergure, impacts sur la faune et le paysage), devraient être situées loin des zones habitées et près du réseau de distribution, comme sur les bassins inondés, les centrales et les barrages hydroélectriques. D'autres sources énergétiques renouvelables justifient davantage l'investissement, la recherche et le développement qui s'y rattachent.

L'État favorise le développement, l'implantation et le raccord au réseau d'un grand nombre de petites éoliennes écologiques (ex. arbres et sculptures de mini-turbines, turbines urbaines, turbines domestiques). Les véhicules électriques ne pourraient-ils pas profiter de chaînes de petites éoliennes pour recharger leurs piles, au fil du vent?

4.3.1.6 Piles et accumulateurs

L'État priorise et favorise la recherche, le développement et la valorisation de la conception, de la fabrication et du recyclage des piles et accumulateurs, pour tout type de véhicule, pour les commerces, logements et résidences du pays et d'ailleurs.

Les piles au lithium peuvent présenter un intérêt, mais la demande et les prix semblent présentement trop bas pour soutenir l'industrie des piles au lithium du pays. La demande pourrait augmenter, mais d'autres options semblent déjà émerger comme des piles aux chanvre recyclables qui performant déjà mieux que les piles au lithium. Il en est de même pour les nouvelles piles sur lesquelles travaillent plusieurs firmes (ex. Tesla, IBM, NDB).

Le lithium est difficile à recycler et il y a très peu de centres de recyclage de piles au lithium, capables de recycler adéquatement, jusqu'à 96%, du contenu des piles sur la planète. Lorsque les piles meurent partout sur la planète, comment assurer leur retour à un centre de recyclage désigné et à quel prix? Contribuer à dégrader la planète pour les générations futures s'inscrit mal dans une stratégie de prospérité et solidarité durables.

L'idée de céder les richesses naturelles des prochaines génération au bas prix, avec subventions et participation financière citoyenne, pour soit polluer la planète ou pour opérer à perte et finir en faillite, mérite probablement réflexion et cette réflexion s'inscrit naturellement dans les activités d'un relativement petit mais très efficace centre de recherche et de veille sur les piles énergétiques, cf. [4.4.4.2 Énergie-Québec].

Parmi les approches prometteuses, on retrouve les nano-piles permanentes à sources nucléaire. Voir [4.3.1.9 Nucléaire].

4.3.1.7 Hydrogène

L'hydrogène offre d'intéressantes propriétés incluant la possibilité de stocker l'énergie en quantité et à long terme. La production devient progressivement moins coûteuse.

L'État confie à [4.4.4.2 Énergie-Québec] le mandat d'assurer la recherche et le développement autour de l'hydrogène, particulièrement pour de grands consommateurs d'énergie comme certaines usines et pour les véhicules lourd, en particulier dans le transport maritime où les navires bénéficie de l'énergie solaire et éolienne pour convertir l'eau en hydrogène, pour la propulsion et l'opération sans rejets de résidus dans l'environnement. Les transports ferroviaire et aérien pourraient représenter des clientèles intéressantes également.

L'État considère que le pays devrait se classer comme leader et innovateur au niveau de l'hydrogène.

4.3.1.8 Hydrocarbures

Ressource essentiellement non renouvelable, l'État limite l'exploitation et l'usage des hydrocarbures au minimum. Les seules exceptions sont les hydrocarbures artificiels ou de synthèse, comme par exemple les gaz naturels produits par le recyclage de déchets.

4.3.1.9 Nucléaire

Si on considère que le rayonnement solaire est de source atomique, qu'il en est de même pour la géothermie issue du rayonnement atomique du noyau planétaire et que l'énergie éolienne résulte du réchauffement solaire, on constate que l'énergie nucléaire constitue la plus importante source énergétique actuellement accessible.

Le nucléaire, en fission et en fusion, offre une importante source stable de production d'électricité comportant typiquement des risques plus élevés que la production hydroélectrique. Lorsque disponible, l'État favorise la production hydroélectrique.

Plusieurs modes alternatifs de production d'électricité (ex: solaire, éolien) n'offrent pas la stabilité et même la capacité de l'hydroélectrique et du nucléaire, sans système de stockage de l'électricité, ce qui accroît les pertes d'énergie et augmente les coûts et risques de façon importante.

Alors que l'État favorise le développement des usages rentables et durables des sources d'énergie renouvelables, l'État assure la disponibilité adéquate de sources d'énergie stables et durables, aux meilleurs coûts, y compris par le recours à la production nucléaire de l'énergie, lorsque la production hydroélectrique ne peut constituer une option viable.

L'État favorise donc la recherche et le développement, dans la production nucléaire et particulièrement au niveau de la fusion, de la sécurité des centrales, ainsi que des carburants et résidus et de leurs traitement, manipulation, transport et recyclage. Voir [4.4.4.2 Énergie-Québec].

Même si le pays n'a actuellement pas recours directement à la production nucléaire d'électricité, son expertise pourra au moins contribuer à la sécurité planétaire.

L'État favorise la formation en gestion des ressources et de l'énergie, comprenant tous les aspects reliés à la production électrique par le nucléaire. Voir [4.4.4.8 Formation-Québec].

Une des utilisations prometteuses de l'énergie nucléaire se trouve au niveau des nano-piles à charge permanente qui utilisent des résidus nucléaires pour produire des piles haute sécurité qui seront possiblement appelées à alimenter la majorité des appareils électroniques. Ex. [<https://ndb.technology/> Nano Diamond Battery ou Nuclear Diamond Battery].

4.3.1.10 Vacuum

À la lumière de la disponibilité de l'énergie quantique issue du vacuum de l'espace-temps et des recherches et avancées associées, comme celles des travaux de Nicolas Tesla et les développements en Inde, ainsi que face aux avantages potentiels de la disponibilité d'énergie renouvelable et peu coûteuse, l'État favorise la veille, la recherche et le développement pour l'accès à cette énergie et sur les moyens de la rendre le plus universellement disponible.

4.3.1.11 Protection

L'État considère son réseau de distribution électrique comme une ressource fondamentale qui doit être protégée et développée. Dans quelque pays où le climat peut être mortellement glacial, le réseau de distribution électrique est vital.

À une époque où tout dépend de l'électricité, le réseau de distribution électrique ne doit pas être désactivé ni accidentellement comme par la nature (ex. vent solaire) ni volontairement (ex. sécurité nationale). Le réseau de distribution électrique doit être protégé (ex. sources, barrages, centrales, câbles).

Par exemple, tous les câbles et centrales devraient être à l'abri des intempéries et attaques de toute nature.

En particulier, l'État assure que les câbles électriques en zone urbaine soient souterrains.

4.3.1.12 Bidirectionnalité

L'État favorise un réseau de distribution énergétique bidirectionnel où l'approvisionnement du réseau ne dépend pas que des barrages et permet aux individus, collectivités et organisations de redistribuer leurs surplus d'électricité.

4.3.1.13 Intelligence

L'État considère que son réseau de distribution électrique doit évoluer vers un réseau plus intelligent où, par exemple, la consommation pourrait être tarifée en fonction de :

- *la charge du réseau au moment de la consommation (ex. période pointe ou période de surplus)*
- *la priorité du type d'usage (ex. en hiver, en période de pointe, la consommation pour la cuisine doit-elle être au même tarif que la consommation pour la lessive qui, elle, peut facilement être repoussée à plus tard)*
- *la facturation de la recharge mobile (ex. lorsqu'un usager alimente sa voiture à un point de recharge public, la facturation et les statistiques associées devraient être combinées à la facture énergétique de l'utilisateur)*
- *l'ubiquité du réseau (ex. tous les lampadaires sont alimentés électriquement, tous les lampadaires à lampe DEL requièrent un circuit informatique de contrôle de l'intensité et même de la couleur, ainsi qu'un lien réseau (ex. Internet) et des senseurs, alors les lampadaires ne devraient-ils pas être aussi des bornes de recharge pour les véhicules ou autres?*

4.3.1.14 Distribution

L'État assure la planification et l'intégration des travaux de protection, de bidirectionnalité du réseau, de développement du soutien à l'intelligence du réseau et autres évolutions, ainsi que la répartition dans le temps des travaux et coûts importants requis pour une ressource fondamentale durable.

4.3.1.15 Exportation

Dans tous les cas, l'État favorise et assure que le pays demeure un important exportateur d'énergie propre et renouvelable.

4.3.1.16 Intégration

Afin de pouvoir contribuer à mieux exploiter les ressources énergétiques renouvelables du pays ainsi que les industries et marchés associés, l'État intègre la gestion énergétique à travers Énergie-Québec, une extension d'Hydro-Québec.

4.3.1.17 Rationalisation

Comme l'approvisionnement et l'exportation énergétiques représentent des opérations majeures et cruciales pour le pays et sa prospérité durable, l'État assure la rationalisation de la gestion, de la haute gestion et des opérations de ses sociétés énergétiques, dont Hydro-Québec et Énergie-Québec. Ainsi, le gaspillage est évité et les environnements sont respectés.

4.3.1.18 Autonomie

L'État favorise des taux énergétiques avantageux (ex. alumineries) pour mieux soutenir la culture en serre et ainsi contribuer à l'autonomie alimentaire du pays. Voir aussi [4.3.4.1 Autonomie].

4.3.2 Transport

Les facteurs importants pour l'efficacité et la pertinence des transports sont diversifiés et complémentaires. Ils sont également associés à des responsabilités correspondantes, elles-mêmes assurées par des responsables naturels (cf. Responsables).

Dans ce cadre, l'État travaille à assurer, développer et favoriser les moyens, services, approches, outils et infrastructures de transport, par tous les moyens efficaces disponibles et de sa responsabilité, incluant :

4.3.2.1 Principe

Les transports sont coûteux en temps, en énergie, en infrastructure, en entretien et en impacts environnementaux. Pour contribuer à la prospérité et à la solidarité durables, l'État favorise l'optimisation et la minimisation des transports et déplacements.

Il ne s'agit pas de restreindre la mobilité, mais d'éviter les déplacements qui ne sont pas indispensables (ex. virtualisation) et en rationaliser l'utilisation.

4.3.2.2 Réseaux

L'État priorise les réseaux de transport, considérant qu'ils représentent une pierre angulaire du développement national et ce, même en gardant l'objectif global d'en minimiser l'utilisation, le trafic et l'usure.

4.3.2.3 International

Les réseaux de transport ne sont pas isolés dans un pays, mais sont connectés et contribuent aux réseaux continentaux et internationaux. L'État favorise l'intégration harmonieuse des réseaux nationaux et internationaux, ainsi que les collaborations multilatérales en transport.

4.3.2.4 Intermodal

L'État favorise et développe le transport intermodal ou multimodal intégré parce qu'il comporte d'importants avantages. Ses applications sont très variées.

4.3.2.4.1 Embarqué

Pour limiter l'usage d'un réseau comme le réseau routier et ainsi réduire circulation, usure embouteillage, empreinte énergétique et écologique, temps de déplacement et long parcours, tout en augmentant la sécurité, l'État favorise l'embarquement de véhicules, routier par exemple, sur d'autres véhicules comme, par exemple, l'embarquement de véhicules routiers sur monorail haute vitesse. Les trains et les bateaux pourraient offrir des services similaires.

4.3.2.4.2 Intégration

L'État favorise l'intégration et la rationalisation des modes de transport. En particulier, lorsque les coûts d'acquisition, d'opération, de maintenance et de difficultés d'opération (ex. intempéries, accidents, performance, délais) des traversiers, par exemple, dépassent ceux de construire des ponts et monorails, l'État investit dans la rationalisation, l'intégration et le développement de ses infrastructures durables.

Avec un monorail jusqu'en Gaspésie, de Carleton ou même Pointe à la croix et Percé, un traversier (ex. hydroglisseur, grand catamaran) peut passer par l'Île Bonaventure pour ensuite rejoindre les Îles de la Madeleine, favorisant le tourisme et les liens efficaces entre toutes les régions du Québec, sans avoir à sortir du Québec.

4.3.2.4.3 Logistique

L'État assure l'intégration du transport et l'optimisation de son usage, par tous les moyens disponibles, en particulier, en assurant l'intégration de l'information, en temps réel, sur l'opération des réseaux. Les usagers doivent pouvoir accéder facilement (ex. en ligne) toute information relative à tous les réseaux de transports et leurs interconnexions. Cette information devrait également être rendue disponible aux plateformes GPS (ex. Google Maps).

4.3.2.4.4 Collectif

Le transport collectif constitue une clé de voûte du développement en transport, particulièrement sur le réseau routier et de façon particulièrement critique spécifiquement à l'intérieur des grandes zones urbaines. L'État assure que le

transport collectif soit favorisé et priorisé, sur tous les réseaux, par tous les moyens possibles, tout en en augmentant continuellement la qualité, la flexibilité et l'efficacité.

4.3.2.4.5 Ports

Les ports comprennent tous les points d'attache, de lien et d'embarquement des différents réseaux et modes de transport. Ce sont des pierres angulaires du transport. L'État assure et favorise leur développement, efficacité et pertinence, tout en assurant la protection des environnements et écosystèmes.

4.3.2.5 Gestion

L'État mandate une agence spécialisée en transports, cf. [4.4.4.3 Transport-Québec], travaillant en collaboration avec le ministère des Transports et les autres intervenants du milieu (ex. société de transport, transporteurs), pour assurer la réalisation efficace des stratégies énoncées ici et assurer la planification et l'optimisation du transport.

Tous les aspects du transport (ex. collectifs, individuels), tous les réseaux et modes de transport, toutes les infrastructures (ex. routes, trajets, véhicules, services, ports, bornes, sécurité), ainsi que tous les liens, relations et interactions entre ces différents éléments sont considérés, intégrés et optimisés à travers la vision exprimée ici et résumée dans la prospérité et la solidarité durables.

4.3.2.5.1 Fluidité

L'État assure le transport rapide et efficace sur le territoire du pays ainsi qu'en connexion avec tous ses voisins, partenaires et alliés, incluant des liens rapides au cœur de l'économie américaine.

4.3.2.5.2 Interactions

L'État priorise le développement des transports pour assurer le développement social, culturel, technologique et économique du pays, de ses régions, de ses métropoles, de ses capitales et de ses citoyens.

4.3.2.6 Sécurité

L'État assure la sécurité des citoyens, des ressources et des infrastructures lors du transport de passagers, mais également lors du transport de biens et de produits toxiques (ex. hydrocarbures). Des accidents comme celui qui s'est produit dans la ville de Lac-Mégantic ne doivent plus jamais se répéter.

4.3.2.7 Routier

Le réseau routier exige des investissements majeurs à long terme. Malgré son étendue et sa capacité, il est sujet à être saturé et inefficace. Un trafic excédant la charge optimale dégrade la performance du réseau et cette dégradation s'accroît exponentiellement.

Les distances, les contraintes géographiques, les rigueurs climatiques, particulièrement en zone boréale ou nordique, la croissance du trafic, les problématiques de développement et d'entretien exigent des ressources considérables, toujours plus importantes. L'État développe des approches adaptées et efficaces, indispensables à l'atteinte de ses objectifs de prospérité et solidarité durables.

Le climat, avec des écarts de 70°C entre saison chaude et saison froide, l'érosion naturelle amplifiée par la glace, l'utilisation massive et l'activité humaine, sans compter l'usage et l'entretien des autres réseaux situés sous le réseau routier (ex. aqueducs, égouts, gazoducs, énergie, télécoms), tous contribuent au stress que subit constamment le réseau routier.

Le plus important goulot d'étranglement du réseau routier en Amérique n'est pas à New York, à Los Angeles, Boston, Chicago ou même Mexico, mais bien à Montréal alors que les autoroutes 15 et 40 partagent un même segment routier.

En plus des stratégies globales en transport, le réseau routier, le réseau de transport le plus coûteux, est celui qui gagne le plus à être optimisé.

L'État définit donc certaines stratégies nécessaires et plus spécifiques, dont :

4.3.2.7.1 Minimum

L'État favorise la réduction de l'usage du réseau routier au maximum, en encourageant, par exemple, le travail et l'étude à domicile, le covoiturage, les transports en commun, la virtualisation des activités, la flexibilité des horaires.

4.3.2.7.2 Commun

L'État favorise, appuie, développe et optimise les services de transport en commun, le covoiturage, le partage et le transport intermodal.

4.3.2.7.3 Localité

Le transport de biens physiques doit être relayé à d'autres réseaux de transport (ex. rail) de façon à n'utiliser le réseau routier que pour la distribution locale.

4.3.2.7.4 Masse

Le poids des transports par camionnage doit être réduit et contrôlé sévèrement pour assurer la protection du réseau. Et ce de façon encore plus marquée pendant les périodes de vulnérabilité naturelle (ex. dégel, inondations, incendies).

4.3.2.7.5 Maintenance

L'État assure la qualité du réseau routier en prônant la qualité et la durabilité des infrastructures. Les routes bien construites résistent beaucoup mieux aux affronts du temps, permettant ainsi des économies majeures, pour l'État et pour les usagers. Le réseau routier constitue un investissement et une ressource stratégique pour le pays.

4.3.2.8 Ferroviaire

Le rail est le réseau le plus efficace pour le transport sur de grandes distances continentales, particulièrement pour le transport de biens physiques. Son implantation est coûteuse, mais son entretien est moins sujet au stress du trafic et de la nature. La pollution générée est également bien moindre que celle reliée au réseau routier.

Même si le rail présentement utilisé est le rail traditionnel à deux rails au sol, d'autres options existent (ex. rails à coussin d'air ou à lévitation électromagnétique, monorails au sol et suspendus).

Les monorails suspendus présentent des avantages importants face au climat. Ils sont à l'abri des précipitations au sol et n'empiètent pas sur le réseau routier actuel puisqu'ils sont suspendus le long des terre-pleins des autoroutes et aux ponts. Les coûts de construction et d'entretien du monorail sont nettement inférieurs aux coûts du rail traditionnel et des trains rapides. Le monorail permet de relier, par liens rapides, toutes les régions du pays.

4.3.2.8.1 Rail

L'État favorise l'utilisation du réseau de rails traditionnels, son optimisation et son expansion (ex. doublement de voix achalandées, pour faciliter le croisement des trains; amélioration du confort, des services; optimisation intermodale).

4.3.2.8.2 Monorail

L'État favorise et contribue au monorail électrique suspendu parce qu'il présente d'importants avantages, soit ceux notés plus haut, soit d'autres qui s'ajoutent, en particulier au niveau du transport intermodal, cf. [4.3.2.4 Intermodal].

Le projet TrensQuébec (<http://www.trensquebec.qc.ca/>) offre plus d'information sur les concepts reliés au monorail, en proposant un réseau de "Transport rapide électrique national suspendu" développé à partir de technologies autochtones, à des coûts nettement inférieurs à ceux des trains à grande vitesse et permettant des déplacements à 250 km/h, à l'abri et sans impact négatif sur le réseau routier, son entretien, ses accumulations de précipitations et autres contraintes, tout en s'adaptant efficacement aux infrastructures existantes.

4.3.2.9 Électrification

L'électrification des transports est nécessaire et utile pour contribuer à la prospérité du pays, qui pourrait devenir un leader international dans ce créneau, pour libérer le

pays de la dépendance aux énergies non renouvelables ainsi que pour minimiser la pollution.

4.3.2.9.1 Universalité

L'État favorise et contribue à l'électrification des transports, assurant son application à tous les modes et réseaux de transport, ainsi qu'à tous les types de véhicules, y compris les motos, motomarines, embarcations, aéronefs.

4.3.2.9.2 Tarification

L'État assure que l'électrification des transports permette de tarifier la recharge et les droits de passage (ex. navires, voie maritime).

4.3.2.9.3 Incitation

L'État incite à l'électrification au niveau des droits de passage avec frais additionnels pour les véhicules fonctionnant aux hydrocarbures.

4.3.2.9.4 Normes

L'État assure la définition, s'il y a lieu, et l'application de normes garantissant la compatibilité optimale entre véhicules de tout genre et unités de recharge, ainsi qu'entre véhicules porteurs et véhicules portés, en contexte intermodal.

4.3.2.10 Maritime

Le transport maritime est indispensable au tourisme et aux marchés internationaux. Son empreinte écologique est actuellement fortement négative et il importe de contribuer à la réduire substantiellement puisqu'elle constitue une importante source de pollution de l'eau et de l'air.

4.3.2.10.1 Propulsion

L'État favorise et incite activement le passage des modes de propulsion alimentés aux hydrocarbures et carburants fossiles, au transport maritime de biens et personnes. L'État favorise, avec les incitatifs requis, la transition des navires, des énergies fossiles aux énergies renouvelables et propres (ex. hydrogène-électrique).

4.3.2.10.2 Expertise

L'État favorise et assure, en priorité, le développement d'expertise en transport maritime électrifié (ex. Davie, Bombardier).

4.3.2.10.3 Incitatifs

L'État développe des outils pour favoriser la migration des transports maritimes vers l'électrification.

4.3.2.10.4 Tarification

Progressivement, l'État ajuste et pondère la tarification des droits de passage (ex. voie maritime du Saint-Laurent) en fonction des modes de propulsion des véhicules et embarcations.

4.3.2.11 Aérien

Le transport aérien est indispensable au tourisme et aux marchés internationaux. Son empreinte écologique est actuellement fortement négative et il importe de contribuer à la réduire substantiellement puisqu'elle constitue une importante source de pollution de l'eau et de l'air.

4.3.2.11.1 Expertise

L'État favorise le développement et l'exploitation d'expertise spécialisée en aviation, avionique, aérospatial, électrification, matériaux (ex. le chanvre permet de construire des véhicules plus résistants et plus légers). L'expertise en propulsion électrique s'effectue en collaboration avec les centres de recherche et développement d'Énergie-Québec [4.4.4.2], alors que les autres aspects sont assurés par les groupes de recherche et développement de Air-Québec [4.4.4.4], en collaboration avec les universités.

4.3.2.11.2 Aviation

L'État favorise l'autonomie aérienne avec la mise sur pied progressive de Air-Québec [4.4.4.4], la compagnie d'aviation nationale. Air-Québec [4.4.4.4] regroupe et coordonne également la recherche, le développement et l'exploitation en aérospatial, en vol automatisé, en vol robotisé, en communication aérienne, en intégration et gestion informatisée des opérations.

4.3.2.11.3 Électrification

Des avions à propulsion électrique sont disponibles, un modèle pour 9 passagers offrant déjà une autonomie de 1000 km. L'État favorise et contribue aux recherches et développements, particulièrement dans le cadre de son expertise en électrification et en gestion des énergies renouvelables. D'autres approches sont à développer et l'important demeure l'utilisation de ressources renouvelables et la protection des êtres et des écosystèmes.

4.3.2.11.4 Automatisation

L'État favorise et contribue au développement d'expertises, de normes, de règlements et de solutions durables en automatisation de vol et d'opération aérienne (ex. pilotes automatiques, localisation, communications, simulateurs), en collaboration avec les industries, entreprises et organismes impliqués.

4.3.2.11.5 Robotisation

L'État favorise et contribue au développement d'expertises, de normes, de règlements et de solutions durables en automatisation et robotisation du transport aérien (ex. drones).

4.3.2.11.6 Aérospatial

L'État favorise et contribue au développement d'expertises, de normes, de règlements et de solutions durables en aérospatial.

4.3.2.11.7 Sous-traitance

L'État favorise et contribue au développement d'expertises, de normes, de règlements et de solutions durables en sous-traitance en aviation, avionique et aérospatial.

4.3.2.11.8 Tarification

Avec le développement des options en transport aérien à énergie renouvelable et empreinte écologique réduite, l'État adapte progressivement les tarifications de droits de passage et d'accès aux modes de propulsion utilisés.

4.3.2.12 Expertise

Les transports ont toujours été importants pour le pays qui y a développé des maîtrises de calibre international, pratiquement à tous les niveaux, pour tous les types et moyens de transport.

Naturellement le transport restera une priorité au pays, sans compter que les conditions climatiques sont idéales pour valider la durabilité et la sécurité des véhicules et composantes.

La sécurité, en particulier avec le développement de l'automatisation, de la robotisation, de la navigation autonomes, des modes de propulsion, combustibles et gestion des résidus, restera une grande priorité en transport.

Considérant l'importance de l'expertise, du savoir et du savoir faire du pays, en transport, aujourd'hui déjà et demain plus encore, l'État appuie, stimule et coordonne la recherche et le développement des expertises reliées aux transports de tout type, en assurant le leadership du pays dans le monde, partout là où c'est possible.

4.3.3 Santé

La santé collective et la santé des citoyens constituent une priorité fondamentale pour le pays. Les infrastructures, l'organisation et la gestion des services de santé sont considérées ici. Les aspects des services de santé plus relatifs à la solidarité durable sont considérés plus spécifiquement dans la section [4.1.3 Santé].

Les facteurs importants de la santé des citoyens, ainsi que de l'efficacité et de la pertinence des services de santé disponibles sont diversifiés et complémentaires. Ils sont également associés à des responsabilités correspondantes, elles-mêmes assurées par des responsables naturels (cf. Responsables).

Dans ce cadre, l'État travaille à assurer, développer et favoriser les services, approches, outils et infrastructures de santé des citoyens, par tous les moyens efficaces disponibles et de sa responsabilité, incluant :

4.3.3.1 Sécurité

Les services de santé disposent de beaucoup d'informations personnelles, privées et typiquement très sensibles, sur tous les citoyens. L'État assure la fiabilité et la durabilité de la fiabilité de la protection, la sécurité, la sauvegarde et l'intégration de l'information.

La disponibilité de cette information en ligne, surtout considérant les limites importantes en gestion des autorisations et des contextes d'accès, ainsi que de la classification, du chiffrage et du traçage des informations, dont un contexte d'attaque croissant, présente des risques majeurs pour les citoyens, pour l'État et pour le pays.

L'État favorise la sécurisation de l'information par le développement et l'implantation d'une plateforme de collaboration et de partage sécurisée, conjointement avec celles requises pour la démocratie citoyenne, et pour soutenir le marché des ressources de connaissance, des contenus et des services virtualisés.

4.3.3.2 Coût

Malgré certaines exceptions possibles, l'État considère la santé comme dépense importante et durable, avec une importante tendance actuelle à la croissance. L'État assure donc la prévention, la rationalisation, l'intégration et la répartition des ressources requises d'une part et d'autre part assure des revenus permettant de combler les obligations en santé.

4.3.3.3 Revenu

Même si, en principe, la santé est une dépense majeure, l'État favorise la génération de certains revenus en santé et nutrition, par exemple, à travers l'offre de programmes de formation spécialisée (ex. en ligne) pour le marché local et surtout international, en offrant des services payants aux non-citoyens (ex. tourisme médical), lorsque les effectifs et ressources sont disponibles.

4.3.3.4 Maintien

L'État favorise le maintien de la santé durable, en particulier en mettant l'accent sur la prévention, une meilleure nutrition, une meilleure hygiène, un plus grand respect de la nature, ainsi qu'en favorisant un meilleur équilibre de vie.

4.3.3.5 Nature

L'État favorise systématiquement les approches naturelles et préventives, réservant les recours à la médecine plus invasive aux cas absolument nécessaires.

4.3.3.6 Accès

L'État réserve l'accès gratuit aux citoyens effectifs. La carte d'assurance-santé devient la carte de citoyenneté.

4.3.3.7 Administration

Dans l'envergure des services offerts, l'État favorise la rationalisation administrative, la réduction des redondances, la constriction de la hiérarchie administrative et l'équité des conditions et rémunérations.

4.3.3.8 Opération

Dans l'envergure des services offerts, l'État favorise la rationalisation des services de santé offerts pour assurer une qualité optimale, relative aux priorités (ex. prospérité et solidarité durables), ainsi qu'à l'ensemble des besoins du pays. L'État assure la réduction des abus et redondances médicales et administratives, ainsi que la répartition, l'intégration et la coordination optimales des services, au niveau des lignes d'intervention (1^e, 2^e, 3^e, 4^e), ainsi qu'en matière de géographie et de démographie.

4.3.3.9 Ressources humaines

L'État assure la répartition optimale des professions reliées à la santé en fonction des besoins réels (ex. personnel infirmier et super-infirmier, pharmaciens, préposés, soins et maintien à domicile).

4.3.3.10 Répartition

Structurer et gérer plus efficacement le réseau de la santé et, en particulier, la prévention, la 1^e ligne d'intervention, ainsi qu'une meilleure répartition des services de santé (ex. CLSC, cliniques, pharmacies, domicile), incluant le développement des soins à domicile et le soutien aux aidants naturels.

4.3.3.11 Pratique collaborative

Le réseau de 1^e ligne offre divers types de portes d'accès (ex. CLSC, cliniques RAMQ (public/privé)). L'État favorise la pratique collaborative, primordiale dans la vision et l'optimisation des ressources (ex. humaines, techniques, structurelles, matérielles, technologiques) des services de 1^e ligne.

4.3.3.12 Clinique

Le réseau des cliniques (ex. CLSC), le réseau de 1^e ligne en santé, doit être fonctionnel, bien intégré, étendu et développé pour offrir un meilleur service de réponse et de soutien de première instance, un plus riche éventail d'interventions et de soutien primaires (ex. médecine, pharmacie, infirmerie, nutrition, hygiène, équilibre mental et physique), ainsi que pour agir en amont et minimiser au maximum l'utilisation des ressources de 2^e, 3^e et 4^e lignes.

L'État assure le financement adéquat de la 1^e ligne pour mieux réduire les coûts plus importants des 2^e, 3^e et 4^e lignes.

4.3.3.13 Hôpital

Les hôpitaux doivent se libérer des services généraux disponibles en clinique (ex. CLSC) et pharmacie, pour se concentrer sur les services lourds ou spécialisés.

4.3.3.14 Droits individuels et collectifs

L'État assure que les droits individuels ne puissent être imposés sur les droits collectifs. En santé, cet équilibre entre droits individuels et droits collectifs requiert considération.

Un patient a le droit d'être soigné et il dispose de recours importants contre le système de santé et contre ses ressources humaines, dont les médecins.

Devant ce pouvoir et ces droits, les médecins et ressources humaines de la santé tentent de se protéger avec des assurances dont le coût influe sur le coût de la main-d'oeuvre en santé, ainsi qu'en recommandant plus d'examen (ex. tests, analyses, scans) coûteux pour le système de santé et la collectivité.

Le patient peut également consulter plusieurs services de santé et ainsi multiplier les examens et les coûts. L'ensemble de ces coûts prive les autres citoyens de soins nécessaires ou retarde des traitements requis, ou des services d'éducation, par exemple. Des droits collectifs sont brimés par l'abus de droits individuels.

L'État favorise le suivi et la corrélation des accès aux services, ainsi que la limitation des recours abusifs.

4.3.3.15 Recours

L'État contribue à éliminer les recours abusifs, en particulier en définissant plus spécifiquement les règles légales et professionnelles requises pour limiter les recours contre les professionnels de la santé aux cas justifiés.

4.3.3.16 Suivi

L'État assure un suivi informatique (ex. bases de données, détection, alarmes) plus serré des interactions de chaque patient avec le système de santé pour prévenir les abus (ex. examens redondants).

4.3.3.17 Stratégie sociale

L'État assure la disponibilité et la qualité de la stratégie sociale proactive et du soutien à la réhabilitation, incluant les rentes additionnelles pour handicap. Voir aussi [4.1.2 Collaboration sociale], [4.4.3 Social].

4.3.3.17.1 Revenu citoyen

L'État propose un revenu citoyen minimum remplaçant l'assurance emploi, les prestations d'aide sociale, les pensions fédérales, les remboursements de taxes, les pensions familiales. Voir aussi [4.1.2 Collaboration sociale], [4.4.1.6 Démocratie].

4.3.3.17.2 Santé

L'État assure la disponibilité et la qualité des services de santé gratuits pour les citoyens. Voir [4.1.3 Santé].

4.3.3.17.3 Début de vie

L'État propose de minimiser l'assistance à la procréation et de maximiser le soutien à l'enfance, en particulier en offrant un revenu citoyen minimal adapté pour chaque enfant citoyen. Le montant du revenu versé est déterminé selon le groupe d'âge, en progression jusqu'à son niveau maximum à l'âge de 21 ans.

4.3.3.17.4 Fin de vie

L'État considère que les citoyens doivent pouvoir avoir accès au soutien de fin de vie dans la dignité en assurant la collaboration des aînés aux activités sociales (ex. formation, conseil, soutien, gardiennage) maximisant l'apport de leur expérience, les services à domicile, le soutien aux proches aidants, la qualité et la disponibilité des lieux et services de résidence et de soins adéquats.

L'État assure le soutien du choix de fin de vie dans la dignité, selon la volonté claire et justifiée des personnes impliquées.

4.3.4 Agroalimentaire

L'agroalimentaire regroupe plus spécifiquement la production, l'exploitation, la préparation, la mise en marché, la distribution et la vente au détail des aliments donc de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation.

L'agroalimentaire constitue un secteur fondamental d'un pays et de sa nation. Tous les citoyens ont droit de:

- *manger tous les jours : approvisionnement simple et continu*
- *manger à leur faim : abondance et variété*
- *rester en santé : frais et biologique*

La multiplication des petits jardins bio ne suffit pas, l'État contribue à réduire et empêcher la mainmise tentaculaire de compagnies d'engrais, de pesticides, de semences et de machinerie agricole sur l'agriculture et la destruction accélérée des sols, des cours d'eau, des écosystèmes, du territoire, de la qualité de la nourriture et de la santé des citoyens.

Considérant la priorité alimentaire et ses impacts (cf. [5.3 Impacts agroalimentaires]) sur les infrastructures, le pays et les citoyens, certaines stratégies sont proposées:

4.3.4.1 Autonomie

L'État favorise prioritairement l'autonomie alimentaire progressive, tant pour la sécurité et l'indépendance du pays que pour la santé et le bien-être de la nation, de son territoire et de l'environnement.

La tendance de favoriser l'industrialisation agroalimentaire et la monoculture à grande échelle tout en favorisant l'exportation de certaines denrées (ex. porc), au détriment des exploitations mixtes familiales, affaiblit l'autonomie alimentaire du pays, toujours en baisse, oscillant présentement autour de 20%, alors qu'elle était traditionnellement de 80%, au Québec!

Dans ce cadre, l'État favorise un retour progressif à l'autonomie agroalimentaire structurée autour des régions et de leurs MRCs.

En particulier, l'État favorise l'application de tarifs énergétiques avantageux pour mieux soutenir la culture en serre et l'autonomie alimentaire du pays. Voir aussi [4.3.1.18 Autonomie].

4.3.4.2 Climat

Considérant le climat du pays et ses hivers, ainsi qu'à l'urbanisation croissante, l'État favorise la recherche, le développement, l'opération et l'optimisation de la production hivernale, partout où c'est possible, en travaillant à ce que ce possible soit étendu progressivement.

4.3.4.3 Importation

L'État favorise la tarification progressive des importations alimentaires en fonction de :

- *la pureté biologique vérifiée du produit, ex. des produits à haute teneur en insecticide, par exemple, se voient tarifer plus sévèrement que le même type de produit démontré biologique*
- *la distance parcourue par l'aliment, avant d'arriver au consommateur, ex. plus grande est la distance plus sévère est la tarification*
- *la production et disponibilité locale, ex. plus un produit est produit et disponible localement, plus les produits équivalents importés sont tarifés*

L'État consacre les revenus de la tarification à l'importation des aliments au développement de l'autonomie alimentaire.

4.3.4.4 Biochimie

L'État favorise la santé des citoyens et la protection des ressources en favorisant la culture biologique, le développement de systèmes de production agroécologiques basés sur une analyse et recherche structurée et respectueuse des écosystèmes, c'est à dire en symbiose avec les écosystèmes, ainsi que par une tarification additionnelle proportionnelle pour l'achat de tout produit chimique potentiellement toxique utilisé dans la production agroalimentaire (ex. herbicides, insecticides, protecteurs, engrais, hormones, produits pharmaceutiques).

4.3.4.5 Recherche

L'État favorise la recherche agroalimentaire et agroécologique pour maximiser l'autonomie alimentaire, la richesse des sols, la durabilité agricole et la santé des citoyens, de la faune et de la flore du pays.

L'État favorise la recherche, le développement, et l'utilisation de produits industriels de nature biologique (ex. champignons, algues) partout où c'est possible et démontré (ex. insecticides).

Ces validations sont associées à la recherche en agroalimentaire.

4.3.4.6 Taille

L'État favorise le développement des exploitations efficaces à taille humaine, comme les exploitations familiales, parce que ce type d'exploitation, par des citoyens conscients de leur rôle d'intendant de l'écologie de leur site de production, favorise la diversité, la qualité, la proximité avec les consommateurs ce qui contribue au rendement durable car réduisant les coûts entre autres du transport et de conservation des produits.

À l'échelle mondiale (ex. L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU), il est reconnu que les exploitations agricoles familiales sont de deux à six fois plus productives que les grandes exploitations industrielles et que plus l'agriculture s'industrialise à grande échelle paradoxalement plus la faim dans le monde augmente.

Indéniablement l'exploitation agricole à échelle familiale constitue l'approche durable pour l'agriculture, plus saine, plus productive et moins contrôlée par les grands marchés à la recherche de consommateurs bien nantis plutôt qu'à ceux qui ont faim.

4.3.4.7 Propriété

L'État assure la propriété citoyenne des ressources (ex. terres, faune, exploitations). L'État favorise l'apport de grands capitaux à travers [4.4.4.16 Capital-Québec].

4.3.4.8 Urbanité

L'État favorise le développement de l'agriculture urbaine (ex. jardins privés et communautaires, toits verts, culture intérieure et hydroponique, préparation) pour contribuer à l'autonomie alimentaire du pays.

4.3.4.9 Industrialisation

L'État assure des normes minimales qui garantissent la qualité de vie et d'alimentation des animaux et en particulier des animaux d'élevage.

L'État assure des normes de densité et de qualité d'élevage, ainsi qu'une tarification sévère aux délinquants.

L'État favorise l'élimination des quotas de production tout en favorisant la conservation des ressources.

4.3.4.10 Transformation

L'État assure avec probité que tous les abattoirs se conforment aux normes de santé et de respect de la vie animale, éliminant l'abattage religieux ou rituel, en conformité avec les normes nationales et la séparation complète de l'État face aux croyances.

L'État assure que les citoyens n'aient pas à payer leurs aliments plus cher pour soutenir des croyances invérifiables et non évaluables alors que la grande majorité des citoyens n'adhèrent pas à ces croyances et ne les reconnaissent pas, comme pour les produits halal et casher.

L'État assure que les produits halal, casher et autres certifications associés à des croyances ne puissent être détaxés et soient taxés au même titre que les autres aliments taxés, ex. :

- *les aliments chauffés pour la consommation*
- *les boissons alcoolisées*
- *les boissons chaudes (café, thé, etc.)*
- *les boissons gazeuses*
- *l'eau minérale gazéifiée*
- *les friandises*
- *les grignotines (bâtonnets au fromage, bretzels, croustilles, maïs soufflé, etc.)*
- *les assortiments de moins de six portions individuelles de produits de boulangerie sucrés (tartes, tartelettes, petits gâteaux, etc.)*
- *les contenants de moins de 500 ml ou 500 g de crème glacée et de produits semblables*
- *les emballages contenant une portion individuelle (moins de 425 g) de crèmes-desserts (poudings)*
- *les portions de moins de 600 ml de boissons aux fruits ou contenant moins de 25 % de jus de fruits naturel, de jus de légumes, d'eau non gazéifiée*

Les revenus additionnels de la non détaxation des produits transformés en fonction de croyances (halal et casher) sont réinvestis dans l'inspection, la conformité et l'assurance qualité alimentaire

Tous les produits alimentaires sont étiquetés et toutes les formes de transformation appliquées y sont indiquées, incluant les certifications de croyances, les OGM et les aliments transgéniques, en plus de la liste ordonnée des ingrédients et des valeurs nutritives.

4.3.4.11 Mise en marché

L'État favorise la minimisation de l'emballage alimentaire et que ceux-ci soient optimalement récupérables et récupérés.

L'État favorise la valorisation des produits locaux et biologiques.

L'État favorise la mise en valeur des produits alimentaires locaux et biologiques, y compris en marketing, au marché de détail, en restauration.

L'État favorise l'optimisation de la distribution des aliments, en assurant la proximité des marchés et le transport à faible empreinte écologique (ex.monorail).

L'État favorise le partenariat et la collaboration entre les intervenants de l'agroalimentaire, y compris entre producteurs et restaurateurs, ainsi qu'entre le tourisme et l'agroalimentaire.

L'État favorise l'exportation des produits de l'agroalimentaire.

4.3.4.12 Protection

L'État favorise la protection des ressources, territoires, exploitations agroalimentaires, ainsi que les citoyens et leur santé.

En particulier, l'état assure le respect des consignes et recommandations du World Resources Institute exprimés dans:

- *[<https://research.wri.org/wrr-food> "Creating a Sustainable Food Future"]*
- *[https://files.wri.org/d8/s3fs-public/creating-sustainable-food-future_2.pdf In PDF]*
- *[<https://www.wri.org/insights/how-sustainably-feed-10-billion-people-2050-21-charts> In 21 Charts]*

4.3.5 Administration

L'administration d'un pays reste toujours sujette à amélioration et l'État se fait un devoir quotidien d'y travailler constamment.

L'État assure plus spécifiquement d'optimiser son opération, en particulier sur certains aspects stratégiques, d'abord en se dotant d'infrastructures essentielles à son opération:

4.3.5.1 Voûte nationale

L'État assure la responsabilité, le développement, le maintien, l'intégration et la sécurité de toutes les données citoyennes, directes et indirectes nécessaires à son opération en développant et utilisant Voûte-Québec, cf. [4.4.4.11 Voûte-Québec], une plateforme sécurisée à haute performance pour :

- *permettre l'accès des citoyens à leur information*
- *soutenir l'opération de l'État*
- *soutenir la plateforme de démocratie citoyenne [4.3.5.2 Démocratie citoyenne]*
- *soutenir la place de marché du savoir [5.3.5.3 Marché du savoir].*

4.3.5.2 Démocratie citoyenne

Particulièrement à travers Démocratie-Québec [4.4.4.13 Démocratie-Québec], l'État assure la responsabilité, le développement, le maintien, l'intégration et la sécurité de sa plateforme de démocratie citoyenne [4.4.1.6 Démocratie] pour permettre à chaque citoyen de participer directement et interactivement, en ligne, en sécurité et plein respect de sa vie privée, avec tout le soutien documentaire et d'intégration requis :

- *aux décisions, lois, articles, règlements, projets, assignations de l'État*
- *à tout vote, référendum, élection et autres activités déterminantes de l'État et de la gestion de la collectivité*
- *à tout référendum d'initiative populaire*

En particulier, les délibérations de l'État sont publiques et intégrées à la plateforme de démocratie citoyenne.

4.3.5.3 Marché du savoir

Particulièrement à travers Virtuel-Québec [4.4.4.6 Virtuel-Québec], l'État assure la responsabilité, le développement, le maintien, l'intégration et la sécurité de la place

nationale de marché du savoir pour permettre à tous les citoyens, à leurs entreprises et regroupements, ainsi qu'à tous les organismes relevant de l'État de pouvoir :

- *partager sécuritairement, selon leurs critères et conditions respectives, leurs contenus, applications et services*
- *assurer le respect de leurs droits et propriétés*
- *tirer revenu, avec possibilité de micro-paiement et de paiement à l'usage, du partage de leurs contenus*

4.3.6 Immobilier

L'État, responsable de la protection du territoire et de ses aménagements, assure le respect des contraintes sur le marché immobilier et sur la propriété du territoire et de ses aménagements.

À travers Espace-Québec [4.4.4.20], typiquement en collaboration avec Agriculture-Québec [4.4.4.18], Ressource-Québec [4.4.4.1] et Région-Québec [4.4.4.24], l'État assure et définit les principes d'aménagement, de développement et d'exploitation du territoire, à partir du principe que le territoire et ses infrastructures appartiennent à la nation, aux citoyens.

En particulier, le territoire des ressources et de l'agriculture est la propriété exclusive des citoyens et leur État, le demeurant pour toutes les générations présentes et futures.

Les non-citoyens peuvent louer, participer et collaborer, mais la propriété de territoire agricole reste un privilège associé à la citoyenneté, cf. [4.4.1.6.1 Citoyenneté], [4.4.4.12 Citoyen-Québec], [4.3.3.6 Accès].

Le marché immobilier privé et commercial (ex. urbain) reste disponible à l'acquisition par des non-citoyens.

4.3.7 Industrie

Les infrastructures industrielles sont diverses et comprennent des éléments traditionnels ou existants qui requièrent chacun typiquement du maintien et du développement soutenus dont l'intensité varie selon le cas. De bons exemples comprennent les réseaux de transports (ex. rail, route, aviation, navigation), les aménagements et immobilisations, les réseaux d'aqueducs, d'égouts, d'électricité, les programmes de soutien à la recherche, à l'innovation, au développement, à la commercialisation et à l'exportation.

Les infrastructures industrielles comprennent également la collaboration, le partage et la mise en commun de ressources pour pouvoir mieux rationaliser les opérations.

Toutes les infrastructures industrielles qui contribuent directement ou indirectement au maintien et au développement de la prospérité de la nation semblent indispensables et méritent l'investissement continu qu'elles requièrent.

À l'aube du 21^e siècle, les TICAs (Technologies de l'information, des communications et de l'automatisation (ex. Robotique)) occupent une place de plus en plus prépondérante dans la vie et l'économie, tout en requérant des adaptations et changements structurels d'importance.

Il semble assez clair, par exemple, que l'automatisation et la robotisation progresseront encore longtemps en remplacement de la majorité des emplois traditionnellement disponibles. La société doit s'interroger sur les types d'emplois qui disparaissent et disparaîtront, ainsi que sur les types d'emplois qui les remplaceront.

C'est alors qu'on peut remarquer que ce qui distingue le plus les humains des robots et de l'automatisation, c'est justement ce qui ne s'automatise pas efficacement, comme l'invention, la création, la conception, la modélisation, l'imagination, l'inspiration, l'analyse des problèmes complexes, le jugement, l'expérience, la capacité d'apprendre et d'échanger, le partage, la collaboration dynamique, la dextérité adaptée dynamiquement, la connaissance, la compréhension, les arts et artisanats, les sports et loisirs, les services personnalisés et bien d'autres.

4.3.7.1 Gestion

L'État assure la gestion de toutes les infrastructures du pays, dont les infrastructures de nature industrielle ou affectant l'industrie.

En particulier, l'État favorise le développement, la mise sur pied et la mise à jour d'infrastructures industrielles durables, indispensables pour assurer la prospérité durable.

4.3.7.2 Évolution

L'État assure le maintien, la mise à jour et l'évolution des infrastructures existantes.

- *Le maintien pour contrer la désuétude et l'entropie*
- *La mise à jour pour assurer la pertinence face à des conditions et besoins eux-mêmes en évolution. Cette mise à jour des infrastructures industrielles comprend le recyclage des infrastructures désuètes. À titre d'exemple, on retrouve depuis plusieurs années déjà et pour plusieurs encore, semble-t-il, des questions autour de la pertinence, du manque de rentabilité croissant, ainsi que de la saturation et de la concentration de la propriété et des points de vue des média traditionnels, face à la plateforme plus évoluée, plus moderne, interactive et diversifiée de l'Internet. La nation doit-elle financer des infrastructures désuètes et déficitaires, au détriment d'autres infrastructures jugées plus utiles, pertinentes et rentables? La nation peut-elle sacrifier l'enseignement de l'histoire, par exemple, pour soutenir des dinosaures voués à l'extinction? Ce sont de grandes décisions pour des enjeux importants et coûteux, d'où la pertinence, pour chaque grande activité, d'un plan de stratégies intégrant un ensemble cohérent et congruent de stratégies.*
- *L'évolution des infrastructures industrielles exige un important processus de réflexion, justement sur la pertinence de chaque infrastructure, à chaque période, selon tous les paramètres requis, mais également une réflexion sur ce que devraient être ou devenir ces infrastructures.*

4.3.7.3 Innovation

L'État favorise, assure et coordonne la conception, l'intégration et le développement de nouvelles infrastructures industrielles pour pouvoir mieux assurer la prospérité durable du pays et de la nation.

En particulier, conscient de l'évolution technologique et des changements requis à la fois pour adapter ou modifier des infrastructures et approches ainsi que pour maximiser leurs avantages dans le cadre de la prospérité et de la solidarité durables, l'État favorise et assure l'innovation et son intégration optimale.

Plus spécifiquement, conscient que l'avenir de l'humanité et la prospérité durable du pays sont liés aux marchés et industries du contenu, du savoir et de la virtualisation, l'État priorise l'innovation, la création, le développement et l'utilisation de produits et services du savoir et de la virtualisation.

4.3.8 Commerce

Le commerce constitue un outil essentiel pour assurer la prospérité durable. Cet outil s'articule autour d'infrastructures commerciales diversifiées et adaptées à leurs marchés respectifs.

Pour chaque type de marché, différents types d'éléments d'infrastructure industrielle ou commerciale sont requis (ex. distribution, marketing, lois, douanes, courtage), le coeur du commerce demeure la "place du marché", le "lieu" de rencontre des acheteurs, vendeurs, distributeurs, agents, banquiers et autres.

Selon les domaines, les places de marché peuvent varier substantiellement (ex. boutiques, supermarchés, grandes surfaces, centres d'achats, foires internationales, traités internationaux ou multilatéraux, Internet).

La plus vaste et importante place de marché doit être l'Internet qui regroupe lui-même presque tous les commerçants et plusieurs places de marché considérables comme Amazon, eBay, Alibaba et de nombreuses autres.

Pourtant, l'Internet n'a pas encore atteint sa maturité. De plus, la majeure partie de la prospérité de ses usagers se base encore sur les biens matériels manufacturés, souvent par automatisation ou par exploitation de régions et personnes défavorisées.

Si l'information, la propriété intellectuelle, le savoir et les ressources de connaissances se partagent sur Internet, ce dernier n'en assure pas encore la prospérité.

Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte et peuvent possiblement se résumer par un manque ou l'absence de respect de la propriété intellectuelle, ce qui distingue justement les humains des robots et de l'automatisation.

Cette faille actuelle représente possiblement la plus grande opportunité de prospérité possible, celle de l'économie du savoir, celle qui optimise peut-être le mieux la relation et l'équilibre entre les humains et les robots de toutes sortes.

L'État assure la mise sur pied d'une place de marché du savoir et de la virtualisation durable, autour d'une plateforme sécurisée de partage de ressources de connaissance et de virtualisation. L'État reconnaît également qu'une telle plateforme de partage sécurisé représente le fondement approprié pour l'exercice de la démocratie citoyenne. cf. [4.3.9 Connaissance], [4.4.2.3 Marché du savoir], [4.4.4.5-11].

4.3.9 Savoir

La connaissance est un fondement et un objectif de l'existence. Intrinsèque à la structure du réel, la connaissance permet de comprendre et résoudre les problèmes, même les plus complexes. L'évolution est le développement de la connaissance. Pour évoluer on ne peut que construire sur ce qui est déjà connu. Les sociétés humaines, avec leurs industries et leurs marchés, n'y échappent pas.

Après l'ère industrielle et la croissance démographique qui ont éliminé la majorité des espèces vivantes sur Terre, ainsi que l'arrivée des robots, de l'automatisation et de « l'intelligence artificielle » lesquels remplacent de plus en plus les humains dans la fabrication et dans les services, quels seront les moteurs économiques et du travail humain pour les prochaines générations, sinon une ère et une économie de la connaissance et du savoir? Un marché de ressources de connaissance, pour une économie basée sur le partage de produits et services, de ressources de connaissance.

La connaissance partagée est justement la définition de la culture. Cette culture ou connaissance partagée est partout, dans tous les domaines et ses usages sont multiples. La connaissance partagée comprend les arts, bien sûr, mais également tous les savoirs, l'éducation, tous les contenus, les sciences, les inventions, les conceptions et tous les traitements qui peuvent être appliqués, les applications, les services, la gestion, le commerce et les développements possibles, aux limites du génie et de la créativité humaines.

La culture est la plus grande richesse, la plus importante ressource et la plus renouvelable.

La base d'un marché, d'une économie, c'est la valeur des biens et services partagés. De plus, comme la majorité des services sont construits et orientés autour des produits, la valorisation des produits et ressources de connaissance semble indispensable.

Alors que les biens matériels de l'ère industrielle bénéficient de lois, enregistrements, sécurité, outils et technologies de détection et de répression des abus, les ressources de connaissance ne disposent pas encore de cadres similaires. Les besoins sont si grands et croissants qu'ils sont inévitables, souhaitables et habilitants.

Toutes les institutions et tous les citoyens sont directement affectés par l'insécurité actuelle des contenus partagés. Des domaines comme la santé et la démocratie populaire qui partagent beaucoup de contenus sensibles sont encore extrêmement vulnérables et dépendent eux aussi d'une plateforme de partage sécuritaire de contenus.

4.3.9.1 Priorité

L'État priorise le développement de l'économie de la connaissance et assure que le pays devienne un chef de file et un modèle durable, localement et internationalement.

4.3.9.2 Cadre

L'État favorise le développement d'infrastructures, de cadres et de plateformes pour la valorisation, le partage et la mise en marché des ressources de connaissance et des contenus.

4.3.9.3 Législation

L'État favorise le développement d'outils et cadres légaux reliés au partage de ressources de connaissance, localement et internationalement.

4.3.9.4 Ressources

L'État favorise le développement et l'exploitation équitable de toutes les formes de culture, de contenus et de ressources de connaissance.

4.3.9.5 Service

L'État favorise le développement et l'exploitation de services reliés aux ressources de connaissance et à leur exploitation.

4.3.9.6 Virtualisation

L'État favorise la virtualisation des contenus, produits, applications, partages, collaborations, ainsi que les produits, applications et services de réalité virtuelle ou augmentée.

4.3.9.7 Travail

L'État favorise la virtualisation du travail et le travail à distance, surtout en considérant que ce dernier est appelé à jouer un rôle déterminant dans la gestion du transport.

4.3.9.8 Contrôle, alarme et suivi

L'État favorise le développement et la virtualisation d'applications de contrôle, d'alarme, ainsi que de suivi nécessaires au contrôle à distance d'appareils, d'applications et de véhicules.

4.3.9.9 Transport

L'État favorise le développement et la virtualisation d'applications en transport (ex. pilotage, intégration vidéo, affichage, gestion des horaires, recyclage, automatisation, robotique).

4.3.9.10 Langues

L'État favorise au prorata le développement, la production et l'utilisation des contenus, des services et des applications dans toutes les langues en utilisation sur son territoire.

4.3.9.11 Art

L'État favorise le développement, la production, l'exploitation des ressources artistiques, l'utilisation et le développement de contenus, de services et d'applications dans les langues utilisées sur son territoire, typiquement au prorata de leur utilisation respective.

4.3.9.12 Éducation

L'État assure que l'éducation, sous toutes ses formes, soit une des plus grandes priorités nationales.

L'avenir, la prospérité et la réussite durables reposent sur la connaissance, dont l'éducation constitue la principale source et le principal véhicule de partage.

L'État assure que les plus hautes normes d'excellence soient appliquées à travers l'ensemble de l'éducation et des formations.

L'État assure que l'éducation générale soit gratuite pour les citoyens et disponible par des abonnements aux programmes, dans tous les autres cas.

L'État assure le maintien, le développement et l'utilisation des infrastructures physiques pour l'éducation.

À travers sa plateforme de partage de ressources de connaissance, l'État assure que l'Internet soit utilisé pour opérer et exporter les formations.

4.3.9.13 Sport et loisir

L'État favorise le développement. La pratique et la discipline des sports et loisirs qui donnent accès à de vastes quantités de connaissances diversifiées, tant sur les activités, leur histoire, leur structure, leurs stratégies, leurs exigences et autres, en plus de contribuer à développer la connaissance de soi, ainsi que les techniques et avantages de la collaboration.

4.3.9.14 Technologie

L'État favorise l'acquisition, le développement et l'exploitation de la connaissance associée à la technologie, parce que la technologie reflète notre conscience. Elle constitue un puissant outil d'apprentissage et de développement de notre conscience et de notre connaissance, surtout que chaque jour les technologies de toutes sortes s'intègrent dans nos activités et dans nos vies, en plus d'offrir des véhicules importants pour rentabiliser la connaissance et assurer la prospérité.

La technologie est un outil servant à développer d'autres outils; il importe de savoir où, quand et comment bien s'en servir. L'éducation joue un rôle crucial non seulement pour apprendre la technologie, mais également pour bien comprendre ses forces et limites, ainsi que pour encourager l'esprit innovateur, cf. [4.1.4 Éducation], [4.1.4.10 Philosophie], [4.4.4.8 Formation-Québec].

4.3.9.15 Invention

L'État favorise l'invention sous toutes ses formes et de toutes provenances, formelles ou non, car l'invention transforme une variété de savoirs en ressources de connaissance et en solutions utiles, donc en prospérité. Ces savoirs qui permettent l'invention sont considérables et diversifiés (ex. analyse, expérience, intuition) et les savoirs qu'elle génère le sont tout autant. Ainsi, des problèmes sont résolus.

4.4 Leadership durable

Construire un pays prospère et solidaire à long terme reste un projet d'envergure, quasi à perpétuité. Pour en assurer la réalisation, un leadership durable est essentiel, c'est à dire une direction soutenue tant sur l'étendue temporelle (ex. sept générations et plus), que par la profondeur et la vision lucide, appuyées par un plan de stratégie et de suivi de réalisation exprimant intentions, responsabilités, moyens et contrôles, donc imputable, le tout rendu accessible aux citoyens par une plateforme technologique interactive et sécurisée soutenant une réelle démocratie citoyenne ainsi qu'une place marché prospère de contenus et services en réseau ou virtuels.

La direction d'un tel projet ne peut être l'affaire d'un seul dirigeant ou gouvernement. C'est plutôt une direction collaborative, dans la solidarité et la motivation commune, mobilisant, concentrant et guidant optimalement les ressources. Un leadership réparti, favorisant la collégialité et la transparence des prises de décision, visant l'atteinte générale de consensus, intégré dans le projet commun d'assurer la prospérité et la solidarité durables. Un leadership continu et sans relâche, afin de garantir le succès vérifiable du pays.

Les fondements d'une direction effective s'expriment d'abord dans la pertinence, la profondeur et la portée du plan stratégique, émanants des valeurs, de la vision et du sens de la mission, ainsi que de la considération et de l'intégration de l'ensemble des stratégies et aspects relatifs, dont ceux des volets économiques, politiques, industriels, commerciaux, légaux, techniques, sociaux et autres. Ces fondements s'amplifient ensuite dans la solidarité des responsables de la réalisation du plan, ainsi que par leur capacité d'en communiquer la valeur à tous les intervenants et citoyens.

Alors que l'effectivité du leadership, se base sur un plan de stratégie et de suivi de réalisation pertinent et intégré, c'est la communication et le partage aux intervenants et citoyens qui initie la mobilisation, moteur de solidarité. Le 'leadership' n'est ni la dictature ni le charisme. Il ne s'agit pas tant de diriger que de savoir inciter, de motiver méthodiquement, par l'exemple, jusqu'à la réussite.

Pour aider à mieux comprendre la nature du leadership requis, il peut être intéressant et utile de considérer certains modèles.

De tous les chefs et leaders, celui qui incarne peut-être plus le leadership effectif pourrait être Ho Chi Minh, un fils d'esclave vietnamien, sous la domination française en Indochine, un homme petit, simple, pauvre et modeste, qui, après avoir travaillé dans la marine marchande et vécu dans plusieurs pays pour apprendre et laisser mûrir l'amour de sa nation et son désir de la voir libre, comme les autres, a su, à son retour, s'entourer des meilleurs éléments.

Représentant son pays à l'assemblée des nations à Paris, Roosevelt lui garantit l'autonomie du Vietnam à la fin de la 2^e guerre mondiale. Malheureusement

Roosevelt décède pour être remplacé par Truman qui, dans le cadre des accords de Yalta où les grands se partagent le monde après la guerre, renie la parole de Roosevelt et renvoie le Vietnam à l'esclavage de l'Indochine et des Français.

C'est alors que Ho Chi Minh a su articuler et partager son plan de réalisation de pays, réunir son peuple en famine et désarmé pour réussir à expulser les Français définitivement.

Ça n'a cependant pas suffi puisque c'est alors que les Américains, plus grande puissance militaire de l'histoire humaine, ont voulu prendre la relève des Français et en finir avec cette petite nation affamée et désarmée.

C'était bien sûr sans compter sur la résilience, l'ingéniosité et la détermination du peuple vietnamien, qui, faute d'alternative, ne disposait d'autre espace de vie que son propre territoire.

Ce n'est que par finesse, intelligence, patience, modestie, détermination et stratégie, en douceur et en symbiose avec son peuple, que Ho Chi Minh a pu guider 100 millions de Vietnamiens à accepter pendant 25 ans, les tapis de napalm quotidiens, les bombes à fragmentation, les lance-flammes, la cruauté sauvage de militaires américains éperdus et les armes chimiques dont l'Agent Orange, au prix de 6 millions de morts, de générations d'enfants difformes et d'un environnement dévasté et toxique, pour finir par faire regretter aux Américains leur ingérence téméraire et assurer la pleine autonomie de son pays aujourd'hui reconstruit, florissant et prospère.

Ho Chi Minh avait un plan stratégique pour son pays. Il l'a suivi et il a su le partager avec son entourage et son peuple entier. Décédé six ans avant la fin de la guerre et la défaite américaine, il a pris soin de le rédiger et d'en faire son testament à son peuple qui l'a suivi jusqu'à leur victoire et la reconstruction du pays.

Ho Chi Minh n'a jamais été militaire, il n'a jamais commandé, il a suggéré, guidé et donné l'exemple en vivant lui-même dans la plus grande simplicité. C'était un intellectuel intuitif et un sage, dont les réalisations dépassent celles de bien d'autres chefs qui pourraient se considérer des grands 'leaders'. Rendus au 21ème siècle, les Vietnamiens ont leur autonomie bien en mains et leur nation prospère à un rythme accéléré.

Le point de départ du présent plan stratégique et de suivi de réalisation, pour la nation, ne baigne pas dans des difficultés aussi grandes que celles auxquelles les Vietnamiens et d'autres ont eu à se confronter, car le contexte est différent et peut-être plus subtil alors que la portée est probablement plus étendue. Le leadership doit se renouveler en continu et les champs d'action sont vastes et diversifiés.

Il n'y a qu'une façon effective de construire et faire avancer un pays. Le fondement d'un pays, c'est la solidarité de ses citoyens contribuant à son épanouissement et de ce fait à leur propre épanouissement, ainsi qu'à ceux de leurs descendants. Pas une

solidarité apparente ou non effective, mais une solidarité vraie, profonde, déterminée en humilité sage, forte et basée sur des stratégies qui répondent aux aspirations les plus profondes de la nation.

Il y a le leadership du pays, sans doute, et il y a aussi les leaderships dans tous les domaines qui animent ce pays. Le pays doit aussi exercer lui-même un leadership, par l'exemple, un leadership international dans tous les domaines. C'est bien la combinaison de tous ces types et niveaux de leadership, à établir pour des générations, qui permet d'assurer la prospérité et la solidarité durables.

Chaque forme ou niveau d'application du leadership peut nécessiter des stratégies spécifiques dont certaines sont considérées ci-bas où, non seulement à travers chaque stratégie l'État exerce son leadership, mais de plus cet exercice se reflète à l'international et répercute le leadership du pays sur la communauté internationale, contribuant à influencer et guider, simplement par l'exemple et la pratique, bien des nations et ainsi contribuer à assurer la viabilité écologique de notre planète à très long terme.

4.4.1 Politique

L'État exerce un leadership politique à tous les niveaux, y compris pour l'intégrité et le développement de son territoire, le respect de ses frontières, la gestion et l'intégration de son immigration, son développement régional, sa structure et ses processus démocratiques, son imputabilité, sa souveraineté et son rayonnement international.

4.4.1.1 Organisation

L'État assure la prospérité et la solidarité durables selon le présent plan de stratégies et de suivi de réalisation, en structurant son action sur six (6) axes principaux pour chacun desquels l'État définit une agence principale ou "super-ministère" chacun regroupant potentiellement d'autres ministères, tel que défini dans la section [4.4.4 Structure].

4.4.1.2 Territoire

L'État assure l'intégrité et le développement de son territoire et de ses zones maritimes et de navigation (ex. air, terre, mer, lacs, cours d'eau).

4.4.1.2.1 Labrador

Le territoire du Labrador appartient géographiquement et historiquement au territoire du Québec. À l'époque, le gouvernement fédéral du Canada, avec l'assentiment britannique, contre la volonté de la population du Québec, annexe le Labrador à Terre-neuve pour inciter ce dernier à finalement se joindre à la "confédération" canadienne.

Depuis, Hydro-Québec y a développé de l'hydro-électricité, au frais du Québec et à l'endettement de Terre-neuve envers Hydro-Québec. Pour pouvoir formellement réintégrer le Labrador au Québec, l'État favorise une entente mutuellement avantageuse de radiation de dette et de fourniture d'hydro-électricité à long terme, pour Terre-neuve, via Hydro-Québec, constituant le Labrador comme la région administrative #18.

4.4.1.2.2 Nunavut

Le territoire canadien du Nunavut qui a son administration indépendante pourrait un jour être intéressé à se joindre au Québec et bénéficier de conditions similaires à celles des Inuits du Québec, plutôt que leur "Statut d'Indiens du Canada". Le cas

échéant, l'État assure une intégration optimale et la création de la région administrative correspondante (ex. #19).

4.4.1.3 Frontières

L'État assure le plein et strict respect des frontières de son territoire, à tous les niveaux (ex. démographique, commercial, industriel, social, culturel).

4.4.1.4 Immigration

L'État détermine et administre son immigration en fonction des besoins effectifs et des priorités établies, en assurant le respect et le développement de ses deux principales priorités, à savoir la prospérité et la solidarité durables.

L'État assure que l'immigration soit conforme aux réelles capacités d'intégration et que le soutien à l'intégration des immigrants soit adapté à l'immigration effective.

L'État assure que l'immigration répond strictement aux exigences et critères de citoyenneté, soit la volonté démontrée de contribuer activement au développement du pays, dans le cadre des stratégies et objectifs déterminés.

L'État assure que la maîtrise de la langue commune officielle soit un prérequis et une condition indispensable à l'immigration et à la citoyenneté.

L'État assure que l'immigration se répartisse aux prorata des régions et de leurs populations.

4.4.1.5 Régions

Le développement du pays est celui de toutes ses régions. Chaque région a ses spécificités, ses spécialités, ses perspectives, ses priorités, son niveau et son approche de développement. Chaque région a aussi ses spécialistes et ses experts. L'État favorise le développement de ses régions en leur accordant l'autonomie qui leur convient, tout en offrant un cadre global de coordination et de répartition de la prospérité.

Par exemple, une région à vocation principalement touristique peut difficilement rivaliser économiquement avec une région industrielle, métropolitaine beaucoup plus peuplée. Pourtant toutes les régions sont indispensables à la réussite du pays, à sa prospérité et solidarité durables. L'État favorise une forme de péréquation entre les régions.

Chaque région peut souhaiter structurer son autonomie autour d'institutions régionales, que ce soit pour les services de sécurité (ex. police), de développement économique, social ou culturel, ou encore pour sa gestion et son administration (ex. gouvernement régional), pour pouvoir ainsi mieux collaborer et contribuer au pays. L'État favorise le développement de l'autonomie des régions. Ainsi, chaque région peut choisir d'utiliser les services nationaux ou mettre sur pied ses propres services, dans les champs de sa compétence, selon ce qui favorise le plus son développement durable.

L'État national assure que chacune de ses régions puisse devenir un État dans une fédération nationale, lorsque cette région démontre et justifie l'efficacité durable de son approche, au rythme et au niveau qui convient le mieux à sa population et son écosystème.

Alors que l'État national détermine les priorités pour le pays, chaque région, ou le cas échéant, l'État régional, est responsable de sa façon de contribuer aux stratégies et objectifs nationaux, en fonction de ses propres spécificités, choix et orientations.

4.4.1.6 Démocratie

La coordination de la protection, le développement et l'épanouissement de la collectivité, ce qui est souvent appelé le gouvernement du pays, constitue un aspect du leadership important à considérer.

Dans une échelle de valeur fondée sur la cupidité compétitive, chaque « leader » potentiel recherche le maximum de pouvoir pour lui-même et un certain « équilibre » s'établit, typiquement à partir des rapports de force entre les « compétiteurs ». Cet « équilibre » n'en est un que statistiquement, car s'il y a « équilibre », c'est celui du déséquilibre où une seule chose reste certaine, soit que rien ni personne ne pourra éviter la défaite et que tous sont des perdants (« losers »).

Cette échelle de valeur basée sur la cupidité compétitive est de toute évidence dominante aujourd'hui malgré les énoncées de bonnes intentions de coopération à divers niveaux de l'humanité, surtout autour du pouvoir politique et financier, alors que les coûts et conséquences de cette approche détruisent notre environnement et éliminent la vie et les espèces. Les actuelles et prochaines générations en paieront sûrement et durement le prix si, dès maintenant, la nation n'arrive pas à s'organiser autrement, avec idéalisme lucide, afin d'assurer la viabilité écologique planétaire.

Il existe pourtant une autre approche, basée sur les valeurs de la solidarité collaborative, dans l'intérêt du bien commun, qui, objectivement, serait beaucoup plus rentable. Cette approche n'est pas nouvelle. Elle existe et se pratique depuis au moins aussi longtemps que les approches basées sur la cupidité compétitive. En fait, elle constitue le principal moteur du développement durable et de la vie. Ses applications sont multiples et comptent l'amour sous toutes ses formes et particulièrement l'amour maternel et familial.

Si l'humanité existe et s'est développée, ce n'est pas par les guerres et les compétitions sauvages, mais bien par l'amour, la solidarité profonde. Non seulement cette solidarité permet de donner la vie, mais elle permet, à travers l'éducation, par exemple, de mieux former les générations suivantes et ainsi leur permettre de toujours contribuer plus efficacement à l'évolution.

Dans cette perspective, on comprend peut-être mieux les Grecs anciens qui proposaient une gestion, un pouvoir, un gouvernement de la collectivité par la collectivité, la démocratie, le pouvoir du peuple.

L'essence de ce pouvoir du peuple est la solidarité, la motivation à collaborer ensemble au bien commun. Cette motivation à collaborer ensemble au bien commun est également le fondement de ce que sont un pays et une nation. C'est même, idéalement, la raison principale pour faire un pays et le critère principal d'adhésion à la citoyenneté.

Différentes approches et contraintes d'application effective de la démocratie peuvent être considérées. Traditionnellement, par exemple, les contraintes géographiques et démographiques ont favorisé le développement de la démocratie représentative et le système d'éducation appliqué ou même le manque de formation ont contribué à propager cette organisation politique.

Même à l'intérieur de cette méthode plusieurs approches sont considérées, chacune avec ses avantages et désavantages. Indéniablement, tout change, se transforme et évolue pour le meilleur ou le pire.

En ce premier quart du 21ème siècle où est raisonnablement envisageable un nouveau modèle de pays, pour assurer la prospérité et la solidarité durables, il est important de bien considérer le mode de gouvernance d'un tel pays, privilégiant une gouvernance de proximité optimale à la population par rapport aux différents paliers de décisions, ainsi garantir une démocratie propre aux aspirations légitimes des citoyens.

La démocratie idéale requiert que l'ensemble des citoyens soient informés et conscients pour pouvoir comprendre, articuler, et voter pour toutes les décisions qui peuvent affecter la collectivité. Cette démocratie « parfaite » reste un idéal puisque tous les citoyens ne peuvent ou ne veulent pas participer directement à toutes les décisions de l'État, parce que tous les citoyens ne disposent pas toujours des moyens et de la formation requise, parce que tous ne sont pas toujours disponibles et, surtout peut-être, l'infrastructure et les processus de l'État ne sont pas accessibles à tous les citoyens. Conséquemment, pour réussir une démocratie citoyenne effective les opérations de l'État doivent être adaptées, la formation et la motivation des citoyens doivent être développées, on doit pouvoir contourner les contraintes géographiques, climatiques et temporelles (ex. délais électoraux).

Ce sont typiquement ces contraintes qui ont amené la démocratie représentative où chaque 4 ans, par exemple, on organise une élection qui détermine des représentants, typiquement membres de partis politiques, unis par les lignes de parti, c'est à dire où chaque représentant élu ne peut pas toujours exprimer son propre point de vue et doit plutôt adopter la « ligne du parti ». Plus encore, ces représentants du pouvoir collectif peuvent ou doivent se voter des conditions de travail qui leur conviennent (ex. salaires, pensions, horaires, responsabilités) qui, avec le temps augmentent, favorisent le carriérisme politique qui insidieusement démotive les représentants face aux responsabilités objectives qui leur sont confiées par les citoyens pour assurer le bien commun. De plus, le nombre restreint de

représentants « décisionnels » rend l'exercice démocratique fortement sujet aux influences et intérêts de lobbies économiques, politiques et religieux.

En d'autres mots, la pratique concrète habituelle de la démocratie est soumise à des contraintes importantes, si pas des manipulations néfastes, tant au niveau de l'État et de son opération, que du côté des représentants et que du côté des citoyens.

Il existe pourtant différentes approches qui pourraient atténuer ces contraintes de façon importante. L'une d'elles semble particulièrement appropriée pour atténuer effectivement la majorité de ces contraintes, tout en favorisant une réelle démocratie citoyenne, en plus de soutenir l'utilisation d'approches complémentaires.

Ainsi, avec une plateforme de démocratie citoyenne effectivement sécurisée et accessible à tous les citoyens, via un accès Internet rapide à travers le pays et ses régions, il devient possible de publier tous les documents et projets de loi, règlement, article, ou autre, avec toute la documentation pertinente, à travers une interface conviviale qui permet à chaque citoyen, à son aise relativement, d'analyser, de comprendre, de commenter, de suggérer et de voter chaque item.

Donc, l'État assure que tout projet gouvernemental soit soumis à la considération citoyenne, à travers la plateforme nationale de démocratie citoyenne.

Dans un tel contexte, les citoyens continuent à être appelés à élire des représentants politiques, mais le poids politique de ces derniers devient inversement proportionnel à la participation citoyenne effective. Par exemple, si tous les citoyens se prononcent directement sur un item, le vote de chaque représentant reste son vote de citoyen « comme les autres » et si seulement 60% des citoyens se votent effectivement, le poids du vote total des représentants élus ne peut dépasser les 40% restants.

Les représentants élus sont également appelés à guider les citoyens dans leur choix et positions, à analyser et compiler les suggestions et commentaires anonymisés des citoyens, conjointement avec des administrateurs de la plateforme, s'assurant de refléter les commentaires et suggestions dans la documentation relative. La constitution même du pays est soumise à l'ensemble des citoyens via la plateforme, comme tout autre législation.

En particulier, les délibérations de l'État sont publiques et intégrées à la plateforme de démocratie citoyenne.

4.4.1.6.1 Citoyenneté

L'État, particulièrement à travers Citoyen-Québec, assure que la citoyenneté soit basée sur la démonstration concrète de volonté de contribuer, comme citoyen, au pays, à la nation, au territoire, ainsi qu'à leur prospérité et solidarité durables.

La citoyenneté comprend un ensemble de responsabilités, dont celle justement de contribuer effectivement au pays, y compris par le paiement des taxes et impôts,

ainsi qu'un ensemble privilèges dont l'accès à la gratuité en santé et en éducation, le droit de commenter, suggérer et voter lois et articles de loi, l'accès aux fonctions de responsabilités (ex. juge, avocat, député, responsable de société d'État), le droit à la propriété immobilière ou territoriale.

En principe, un citoyen qui serait déchu de sa citoyenneté se retrouverait libéré des responsabilités et privilèges reliés directement à cette citoyenneté.

4.4.1.6.2 Plateforme

L'État assure la mise en place d'une plateforme de démocratie citoyenne, conforme à la description précédente [4.4.1.6 Démocratie] ainsi qu'aux critères énoncés dans [4.4.4.11 Voûte-Québec] et accessible à tous les citoyens, cf. [4.4.4.5 Réseau-Québec].

4.4.1.6.3 Constitution

L'État assure que les fondements de sa constitution soient conformes à l'ensemble des stratégies énoncées dans le plan de stratégie et suivi de réalisation préalablement approuvé par la population, et il soumet une version initiale de la constitution du pays sur la plateforme de démocratie citoyenne, pour recueillir d'autres commentaires et suggestions des citoyens.

L'État assure que les suggestions et commentaires des citoyens sont compilés, analysés et que la version initiale de la constitution soit amendée à la lumière des consensus et précisions pertinentes suggérées.

L'État s'assure que la constitution initiale amendée réponde en tout point aux formalités et critères législatifs et constitutionnels.

L'État s'assure que la constitution formalisée est soumise au vote citoyen à travers l'opération de la plateforme de démocratie citoyenne, cf. [4.4.1.6.1 Plateforme]

4.4.1.6.4 Mode de représentation

L'État favorise une représentation par comté de valeur démographique égale où chaque député élu représente un nombre similaire de citoyens.

L'État favorise également la représentation régionale où chaque région élit un représentant chargé de représenter les intérêts de sa région. cf. [4.4.1.5 Régions].

4.4.1.6.5 Parlement

L'État favorise une structure républicaine avec une présidence et un sénat, en chambre haute, ainsi qu'un parlement et un premier-ministre à l'exécutif où tous sont élus.

4.4.1.6.6 Législation

L'État favorise la qualité des lois et règlements en assurant les ressources et le temps requis. Les lois passées "trop rapidement" coûtent beaucoup plus cher que de prendre le temps requis. Le processus de démocratie citoyenne proposé constitue un important élément de validation du processus législatif.

4.4.1.6.7 Rémunération

L'État favorise une rémunération de base pour tous les députés auquel peut s'ajouter une rémunération additionnelle pour des responsabilités particulières additionnelles.

4.4.1.6.8 Pension

En harmonisation équitable avec le plan national de pensions des citoyens, l'État favorise l'indexation des pensions des députés en fonction des années de service réalisées, typiquement après deux mandats réalisés, comme actuellement.

4.4.1.6.9 Bâtisseurs

L'État favorise le développement d'une citoyenneté historique, posthume, pour tous les bâtisseurs du passé qui ont contribué à construire le pays.

4.4.1.7 Imputabilité

L'État assure l'imputabilité et le suivi de tous ses projets et ceux de ses institutions et organismes en exigeant la production de plan de stratégies et de suivi de réalisation, dans un format normé (ex. StratML, ISO-17469) et traitable informatiquement (ex. analyses, corrélations, statistiques, suivis) et disponible au public (ex. en ligne) pour considération, commentaires et suggestions, comme pour le présent document.

L'État requiert également que ses ministères et sociétés d'État produisent régulièrement leurs plans de stratégies et de suivi de réalisation, typiquement avec des mises à jour par période budgétaire.

L'État se réserve le droit d'instituer toute autre mesure pouvant contribuer à l'imputabilité et la responsabilisation de ses opérations.

4.4.1.8 Souveraineté

Déjà assumée par la nation, pour être spécifiée formellement par sa constitution, l'État favorise, formalise, exerce et assure en pratique et formellement la souveraineté du pays et de la nation.

L'État ne propose aucune autre démarche particulière de souveraineté que la formalisation de l'appui majoritaire de la population à la constitution et au plan citoyen.

La nation constitue l'État, le mandate ainsi d'assurer la réalisation optimale de son plan de stratégie et collabore à la gestion de l'État, à travers sa plateforme de démocratie citoyenne effective, assurant sa souveraineté, son autonomie, et en s'engageant à assurer la prospérité et la solidarité durables de sa nation.

Le plan de stratégie et de suivi de réalisation, ainsi que la constitution du pays en cohérence avec ce plan, adaptés et entérinés par la nation et ses citoyens, définissent la nature de la souveraineté.

4.4.1.9 Rayonnement

L'État favorise et assure la représentation internationale du pays, de la nation et de leurs réalisations, par toutes les opportunités disponibles en particulier à travers son réseau d'ambassades et consulats, en participant aux marchés, délégations et missions commerciales, culturelles, économiques et autres.

L'État favorise le développement d'accords multilatéraux.

L'État assure sa représentation, celle du pays, de ses régions, de ses citoyens et de leurs entreprises et organisations, par tous les moyens disponibles, dont la plateforme de partage de ressources de connaissance et de sa place de marché.

4.4.2 Économie

L'État exerce un leadership économique à tous les niveaux, y compris pour la gestion de la dette, de la monnaie, du développement ainsi que de la portée de son rayonnement, cf. [4.1.7 Finance], [4.4.16 Capital-Québec].

4.4.2.1 Renouveau

Saturée, rendue à l'obsolescence programmée, la surconsommation, face à des dettes nationales et personnelles astronomiques, ainsi qu'à des dettes écologiques catastrophiques et des dettes sociales impardonnables, l'économie doit être entièrement repensée et structurellement réorganisée afin d'assurer effectivement prospérité et solidarité durables.

L'État assume son leadership économique en initiant une nouvelle direction économique à travers une transition s'appuyant sur le développement d'une nouvelle économie du savoir et du partage de ressources de connaissance, appelée à cohabiter avec l'économie industrielle qu'elle finira par remplacer comme principale source de prospérité.

4.4.2.2 Réseaux

Alors que l'économie industrielle est basée sur des structures pyramidales, l'État favorise une économie fondée sur des structures en réseaux, favorisant une meilleure répartition des ressources et des flux d'activités plus répartis et moins centralisés. Les réseaux sont des structures plus flexibles et adaptables qui incluent les pyramides, mais sans les favoriser particulièrement ou spécifiquement.

4.4.2.3 Marché du savoir

L'économie du savoir repose sur les échanges dans le marché du savoir. Exerçant un leadership dans la nouvelle économie, à partir de ses plateformes de vôte nationale des données citoyennes et de démocratie citoyenne, ainsi que des niveaux de sécurité qu'elles requièrent, l'État propose la mise sur pied d'une plateforme de place de marché du savoir internationale où tous peuvent acheter, vendre, produire, consommer, échanger et partager équitablement les produits, solutions, services du savoir.

4.4.2.4 Commerce

L'État exerce un leadership commercial en favorisant l'intégration des marchés et la représentation commerciale (ex. forums, salons, missions internationales).

L'État exerce aussi son leadership commercial à travers sa plateforme de partage.

Pour le développement effectif de sa plateforme de partage, l'État favorise également la facturation à l'usage ainsi que la gestion des micro paiements.

4.4.2.4.1 Facturation à l'usage

Pour pouvoir mieux soutenir l'utilisation de services et applications en ligne, l'État favorise le développement et l'implantation sur la plateforme de partage, de la facturation-à-l'usage, c'est-à-dire en fonction des ressources utilisées, en plus de toutes les autres formes de paiement autorisées (ex. abonnements, téléchargements). Les utilisateurs sont ainsi assurés de n'être facturés que leur utilisation réelle.

4.4.2.4.2 Micro paiements

Pour pouvoir mieux soutenir l'utilisation de services et applications en ligne, l'État favorise le développement et l'implantation sur la plateforme de partage, des micro paiements, souvent utilisés avec la facturation-à-l'usage. Par exemple, particulièrement avec la facturation à l'usage, les micro paiements permettent de prélever de petits montants (ex. \$0.05, \$0.005) sans encourir les frais de transaction typiques ou requis pour chaque usage (ex. écoute d'une chanson). De tous petits montants peuvent ainsi être prélevés et cumulés au fil des usages, dans une transaction commune (ex. mensuellement). Les utilisateurs peuvent ainsi profiter de la fonctionnalité d'un abonnement sans avoir à payer pour les ressources nonutilisées.

4.4.2.4.3 Chaînes de blocs

L'état priorise la mise sur pied et l'opération d'une plateforme nationale de chaîne de blocs ("blockchain") supportant l'accès et l'opération de

- *la Voûte nationale des données citoyennes ([4.4.4.11 Voûte-Québec])*
- *la plateforme de démocratie citoyenne ([4.4.4.13 Démocratie-Québec])*
- *la place nationale de marché du savoir ([4.4.4.7 Savoir-Québec]).*

4.4.2.4.4 Chiffrement

Reconnaissant le rôle crucial et stratégique du chiffrement, en traitement de données, ainsi que la croissance rapide et exponentielle pour des générations, l'état assure le développement de la recherche en chiffrement, en chiffrement homomorphe, en gestion de clés, en clés cumulatives ou fractales et en tous les aspects requis pour assurer la sécurité des données citoyennes, en tout contexte, en tout temps.

4.4.2.4.5 Accords multilatéraux

L'État favorise la sortie des accords multilatéraux qui permettent aux multinationales d'imposer leurs volontés sur les États et leurs populations.

4.4.2.4.6 Accords bilatéraux

L'État favorise les accords bilatéraux dans la mesure où ceux-ci ne vont pas contre les stratégies du pays. En particulier, l'État assure que les produits et services échangés soient conformes aux normes et stratégies du pays.

4.4.2.4.7 Tribunaux d'arbitrage

L'État assure son retrait ou la suppression des tribunaux d'arbitrage régulièrement utilisés par des multinationales pour attaquer des États.

4.4.2.4.8 Choix de société

L'État assure que le commerce soit un levier structurant de la transition écologique et d'une diplomatie au service des vies humaines, de la nation et du pays, plutôt qu'un accélérateur des désordres écologiques et sociaux.

4.4.2.5 Réglementation

Conscient des lacunes législatives et réglementaires, locales et internationales, en commerce et en propriété intellectuelle, principale ressource d'avenir, l'État exerce son leadership en assurant l'adoption de lois et règlements protégeant les droits des investisseurs et l'exploitation de la principale ressource renouvelable, celle qui distingue l'humain de la machine, du robot et de l'automatisation, la propriété intellectuelle et donc la création, l'innovation et le partage de ressources de connaissance et de savoir.

Cette réglementation harmonise les pratiques avec la plateforme de marché du savoir dont l'État assure le développement et l'opération.

Dans la même ligne, l'État favorise et assure les démarches internationales pour le respect du génie humain et sa primauté dans le développement, la prospérité et la solidarité durables.

En particulier, la propriété intellectuelle bénéficie au moins des mêmes droits, avantages et responsabilités que la propriété physique, ainsi que du même type d'outils, de contrôles et d'éléments de répression que ceux disponibles pour la propriété matérielle ou physique.

4.4.3 Social

Dans le cadre de ses stratégies pour assurer la solidarité durable, l'État favorise et exerce un leadership social important, à travers l'ensemble de ses activités, dont particulièrement au niveau du filet social et de la protection économique des citoyens, tant pour assurer la santé des citoyens, que pour favoriser des partages propices à l'épanouissement, à la réalisation et au bonheur des individus et de l'ensemble de la société.

L'État exerce un leadership pertinent à l'international, par son exemple et par des interventions ciblées à la mesure des capacités et priorités nationales.

4.4.3.1 Filet

L'État exerce son leadership social en assurant la pertinence et l'efficacité de sa stratégie sociale. Cette stratégie sociale proactive comprend de nombreux aspects où contribue l'État dont:

- *santé: protection, maintien, restauration, accompagnement*
- *salaires: équité, minimum, syndicalisme*
- *emploi: sécurité, assurance, répertoires, conditions*
- *aide: sociale, enfants, éducation, démunis, habitation, services*
- *pensions: vieillesse, retraite, handicap*
- *transports: adapté, spécialisé, en commun, tarification*

4.4.3.2 Partage

L'État exerce son leadership social en favorisant et assurant la collaboration et le partage avec d'autres pays et nations, ainsi qu'entre les régions du pays, entre les municipalités, entre les groupes et organisations, entre les citoyens.

L'État exerce son leadership social en assurant la solidarité durable à travers la prospérité durable.

4.4.4 Structure

Afin de pouvoir mieux assurer la réalisation de son plan stratégique, ainsi que son succès, c'est-à-dire assurer la prospérité et solidarité durables du pays et de la nation, l'État répartit la structure de son opération dans un réseau d'agences ou ministères, en fonction des stratégies énoncées. Cette nouvelle structure en réseau récupère les ministères et organismes gouvernementaux existants, comme décrit dans la présente section.

L'État définit 6 principaux axes d'intervention:

1. **Solidarité:** *Solidarité et services citoyens (ex. citoyenneté, démocratie, santé, stratégie sociale, familiale, régions, immigration, justice, représentation internationale), cf. [4.4.4.12 Citoyen-Québec]*
2. **Prospérité:** *Prospérité, gestion des ressources, ex. conservation, restauration, développement, innovation, exploitation, travail, capital, investissement, énergie, transport, ressources naturelles et anthropiques, cf. [4.4.4.1 Ressource-Québec]*
3. **Savoir:** *Connaissance, culture, innovation, services reliés au savoir, ex. langue, éducation, sport, loisir, collaboration, cf. [4.4.4.7 Savoir-Québec]*
4. **Infrastructure:** *Infrastructures, réseaux et services informatiques et de communications, ex. accès, collaboration, partage, diffusion, optimisation, cf. [4.4.4.5 Réseau-Québec]*
5. **Sécurité:** *Services reliés à la sécurité de la nation, des citoyens, du territoire et de leurs données, ex. Données, partage, police, milice, plateforme, cf. [4.4.4.10 Sécurité-Québec]*
6. **Environnement:** *Services reliés au territoire et à ses environnements, ex. aménagement, agriculture, faune, tourisme, cf. [4.4.4.17 Environnement-Québec]*

Pour chacun de ces axes d'intervention et des agences principales correspondantes, l'État associe d'autres agences plus spécialisées pour assurer la réalisation de tous les mandats requis.

La présente section résume les grands axes et vecteurs d'intervention et de réalisation des stratégies proposées.

Chacune des 6 agences de premier niveau ("super-ministères") regroupe et coordonne plusieurs services, agences et organismes pour assurer la coordination et la collaboration. De plus, chaque agence collabore avec les autres et certaines collaborations importantes sont soulignées.

Certaines agences du second niveau, soit composantes d'une agence de premier niveau, regroupent également d'autres agences et organismes encore plus spécifiques.

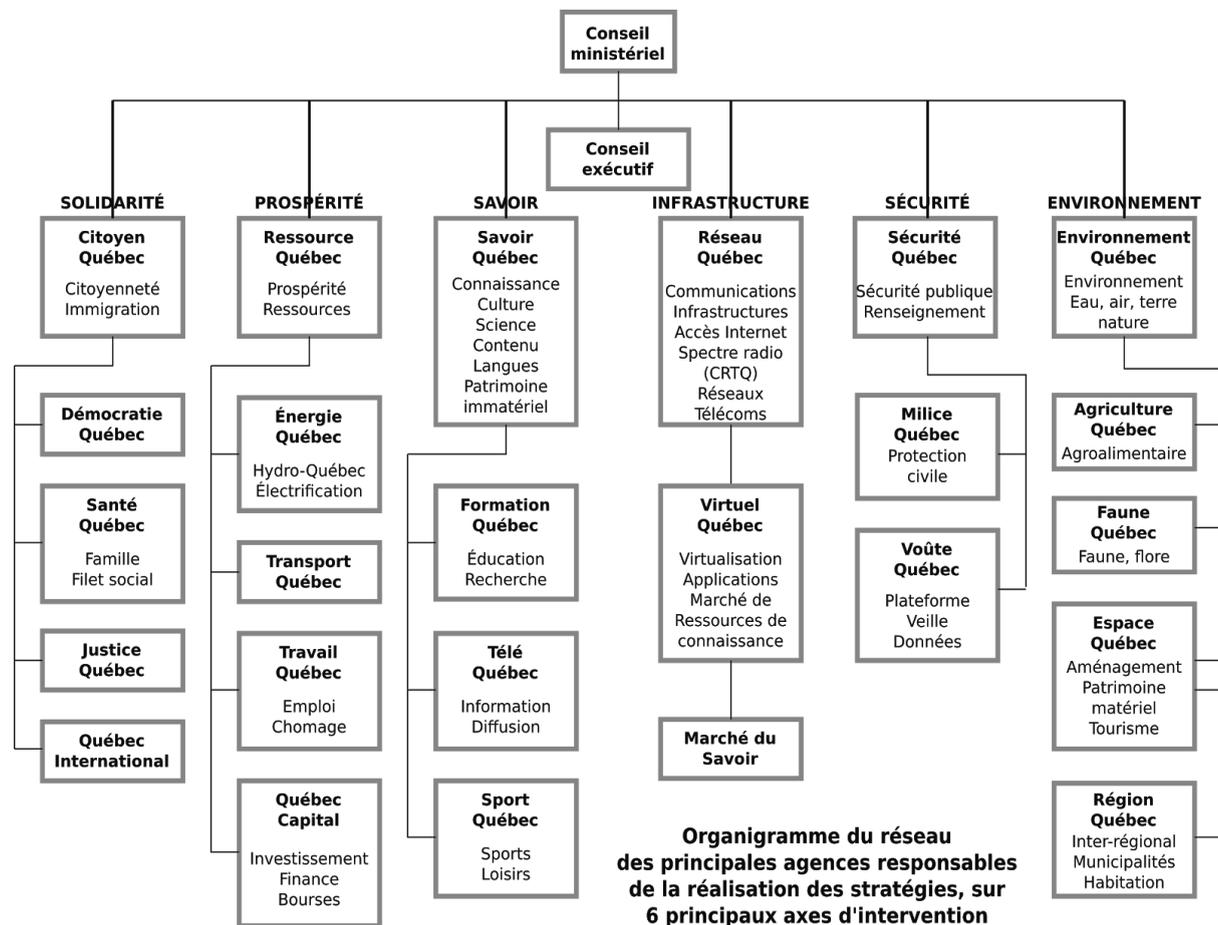
La structure en réseau sélectionnée pour son efficacité, ses capacités d'intégration et sa flexibilité offre également à l'État une agilité dans sa gestion du pays et de ses opérations, ainsi que dans son mandat de réalisation du plan stratégique.

Chaque agence, en plus de son mandat de réalisation, agit comme centre d'expertise spécialisée dans son domaine pour accumuler et traiter les connaissances acquises à travers son opération et les rendre disponibles à l'État et à la nation, pour des générations.

Chaque agence est responsable de réaliser, optimiser et assurer la réalisation des stratégies liées à son domaine et expertise.

L'État est directement responsable de l'intégration des opérations de ces agences, en un tout cohérent.

Les organismes gouvernementaux existants non cités ici relèvent des agences correspondantes et leur mandat est ajusté, au besoin, en fonction des stratégies énoncées et de la nouvelle structure d'agences en réseau.



4.4.4.1 Ressource-Québec

L'État confie à Ressource-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées aux ressources renouvelables et non renouvelables, incluant l'agriculture et l'agroalimentaire, l'élevage, la chasse et les pêcheries, leur exploitation, leur restauration, leur distribution et leur gestion, ainsi que des ressources anthropiques.

Ressource-Québec est le principal responsable du développement, de la valorisation, de l'exploitation et de l'exportation de toutes les ressources pour assurer la prospérité durable du pays, de la nation et de ses citoyens.

Ressource-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel ministère [Énergie et Ressources naturelles](#).

Ressource-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services relatifs à l'exploitation forestière de l'actuel ministère [Forêts, Faune et Parcs](#).

Les aspects relatifs à la faune relèvent plutôt de [4.4.4.19 Faune-Québec].

Les aspects relatifs aux parcs relèvent de [4.4.4.20 Espace-Québec].

Les composantes de Ressource-Québec comprennent :

- [4.4.4.16 Capital-Québec]
- [4.4.4.2 Énergie-Québec]
- [4.4.4.22 Travail-Québec]
- [4.4.4.3 Transport-Québec]

Ressource-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.17 Environnement-Québec]
- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]
- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]

4.4.4.2 Énergie-Québec

L'État confie à Énergie-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à l'énergie, son approvisionnement, sa distribution et sa gestion.

Énergie-Québec est une composante de [4.4.4.1 Ressource-Québec]

Hydro-Québec est une importante composante d'Énergie-Québec.

L'État mandate Énergie-Québec pour la mise sur pied de son centre de recherche, typiquement en collaboration ou en extension du centre de recherche en énergie d'Hydro-Québec incluant:

- *un groupe spécifique pour la recherche et la veille sur les solutions et marchés de piles énergétiques, pour tous les usages (ex. véhicules, immeubles, appareils)*
- *un groupe responsable de la recherche et des normes pour tout ce qui a trait aux ondes électro-magnétiques*
- *un groupe de recherche et développement de l'utilisation énergétique de l'hydrogène*

4.4.4.3 Transport-Québec

L'État confie à Transport-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à toutes les formes de transport et de déplacement, ainsi qu'à leur intégration, maintien, recherche, développement et gestion.

Transport-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel ministère des [Transports](#).

Transport-Québec constitue une composante de [4.4.4.1 Ressource-Québec].

[4.4.4.4 Air-Québec] est une composante de Transport-Québec.

Transport-Québec collabore particulièrement avec:

- *[4.4.4.17 Environnement-Québec]*
- *[4.4.4.20 Espace-Québec]*

4.4.4.4 Air-Québec

L'État confie à Air-Québec le mandat de constituer et exploiter les opérations d'une compagnie aérienne nationale, de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à l'aérien, l'aérospatiale, ainsi qu'à l'automatisation et la robotisation associées.

Air-Québec est une composante de [4.4.4.3 Transport-Québec].

Air-Québec collabore particulièrement avec [4.4.4.10 Sécurité-Québec].

4.4.4.5 Réseau-Québec

L'État confie à Réseau-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées aux réseaux, et en particulier aux réseaux de communication et inclut l'évaluation des ressources informatiques en usage.

Réseau-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services reliés aux communications de l'actuel ministère [Culture et Communications](#), ainsi que ceux de Courrier-Québec, responsable de la poste, du réseau national et de l'acheminement du courrier et des biens physiques (ex. Colis).

Les services de l'actuel ministère [Culture et Communications](#) relevant de la culture sont regroupés sous [4.4.4.7 Savoir-Québec].

Réseau-Québec est responsable de l'attribution et de la gestion des spectres de communication et de la gestion des droits de distribution (ex. CRTC).

Réseau-Québec est responsable de favoriser et assurer la disponibilité d'accès réseau à haute vitesse pour tous les citoyens, partout sur le territoire.

Les composantes de Réseau-Québec comprennent :

- *[4.4.4.6 Virtuel-Québec]*
- *Courrier-Québec*

Réseau-Québec collabore particulièrement avec :

- *[4.4.4.7 Savoir-Québec]*
- *[4.4.4.14 Santé-Québec]*
- *[4.4.4.12 Citoyen-Québec]*
- *[4.4.4.3 Transport-Québec]*

4.4.4.6 Virtuel-Québec

L'État confie à Virtuel-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et l'opération des industries et activités reliées à la virtualisation,

ainsi que d'assurer la gestion et l'opération de la plateforme de partage nationale, fondement de la place de marché de ressources de connaissance.

Virtuel-Québec favorise, assure et valorise la disponibilité, l'harmonisation, l'intégration des applications et services offerts sur la plateforme de partage.

Virtuel-Québec constitue une composante de [4.4.4.5 Réseau-Québec].

Virtuel-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.11 Voûte-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]
- [4.4.4.7 Savoir-Québec]

4.4.4.7 Savoir-Québec

L'État confie à Savoir-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la culture, à l'invention, à la science, à l'intelligence, à la connaissance et au partage de ressources de connaissance.

Savoir-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services reliés à la culture de l'actuel ministère [Culture et Communications](#).

Les services de l'actuel ministère relevant des communications sont regroupés sous [4.4.4.5 Réseau-Québec].

Les composantes de Savoir-Québec comprennent :

- [4.4.4.9 Télé-Québec]
- [4.4.4.8 Formation-Québec]
- [4.4.4.23 Sport-Québec]

Savoir-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.6 Virtuel-Québec]
- [4.4.4.5 Réseau-Québec]

4.4.4.8 Formation-Québec

L'État confie à Formation-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la formation, l'éducation et l'enseignement.

Formation-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel ministère [Éducation et Enseignement supérieur](#).

Formation-Québec est une composante de [4.4.4.7 Savoir-Québec].

Formation-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.6 Virtuel-Québec]
- [4.4.4.1 Ressource-Québec]
- [4.4.4.5 Réseau-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]

4.4.4.9 Télé-Québec

L'État confie à Télé-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la diffusion de contenus, documents et informations multimédia.

Télé-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel [Télé-Québec](#), dont le mandat est étendu pour comprendre divers nouveaux services dont:

- un service d'information
- un service radiophonique (ex. FM, Internet)
- la coordination de la diffusion culturelle, éducative et historique

Télé-Québec est une composante de [4.4.4.7 Savoir-Québec].

Télé-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.6 Virtuel-Québec]
- [4.4.4.5 Réseau-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]

4.4.4.10 Sécurité-Québec

L'État confie à Sécurité-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la sécurité à tous les niveaux, y compris la Milice, les corps policiers, les services frontaliers les centres d'incarcération, l'informatique, les réseaux, les données, les identités, les produits chimiques, la sécurité des transports, la sécurité au travail.

En particulier, tant en santé qu'en démocratie citoyenne, qu'en éducation, que sur les marchés et réseaux de partage de connaissance, contenus et informations, l'État assure le respect et le maintien des plus hauts standards de sécurité possibles dans les infrastructures. Il en va de la réputation, de la crédibilité, de la prospérité et de la solidarité de l'État et du pays.

Sécurité-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel ministère de la [Sécurité publique](#).

Les principales composantes de Sécurité-Québec comprennent :

- [4.4.4.25 Justice-Québec]
- [4.4.2.4.3 Chaînes de bloc] (R&D, opération)
- [4.4.2.4.4 Chiffrement] (R&D, opération)
- [4.4.4.11 Voûte-Québec]
- [4.4.4.21 Milice-Québec]

Les stratégies définissant des paramètres reliés aux infrastructures d'accès et de partage de données sont considérées à travers la plateforme de [4.4.4.11 Voûte-Québec] qui présente, en particulier, la plateforme de démocratie citoyenne, la protection et l'accès hautement sécurisé des données personnelles et corporatives des citoyens, ainsi qu'une place de marché de l'économie du savoir.

Sécurité-Québec collabore avec tous les organismes impliqués, ainsi que particulièrement avec :

- [4.4.4.5 Réseau-Québec]
- [4.4.4.6 Virtuel-Québec]
- [4.4.4.7 Savoir-Québec]
- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]
- [4.4.4.14 Santé-Québec]

4.4.4.11 Voûte-Québec

L'État confie à Voûte-Québec le mandat d'assurer la sécurité des données, droits et identités de tous les citoyens et de l'État, ainsi que le respect de leurs règles de partage telles que définies par les ayants droit.

L'État confie également à Voûte-Québec le mandat d'assurer la conception et le développement d'une plateforme d'accès et de partage de services, ressources de connaissance, données et identités citoyennes et de l'État sécurisés, pour mieux assurer la sécurité des données et opérations de la santé, de la gestion de la sécurité (ex. services policiers), de la démocratie citoyenne, des marchés de ressources de connaissance et de virtualisation, de commerce international, de l'éducation, des citoyens et de l'État.

D'importants critères requis pour la plateforme sont décrits dans [4.4.4.11.1 Critères].

Les grandes phases d'implantation de la plateforme sont présentées dans [4.4.4.11.2 Implantation].

Des types d'applications de la plateforme sont présentés dans [4.4.4.11.3 Applications]

Voûte-Québec confie l'opération de sa plateforme sécurisée à Virtuel-Québec.

Le nom proposé pour l'ensemble des services de la plateforme est Virtuel-Québec.

La plateforme de démocratie citoyenne [4.4.4.13 Démocratie-Québec] est une composante de la plateforme [4.4.4.6 Virtuel-Québec]

Voûte-Québec est une composante de [4.4.4.10 Sécurité-Québec].

Voûte-Québec collabore particulièrement avec :

- *[4.4.4.6 Virtuel-Québec]*
- *[4.4.4.5 Réseau-Québec]*
- *[4.4.4.12 Citoyen-Québec]*
- *[4.4.4.14 Santé-Québec].*

4.4.4.11.1 Critères

La plateforme de partage répond minimalement aux éléments de stratégie suivants :

- a. soutenir la définition de réseaux logiques à granularité illimitée pour gérer les droits et responsabilités d'accès et de partage de chaque citoyen et usager*
- b. soutenir la définition de réseaux logiques à granularité illimitée pour gérer les contextes et conditions qui peuvent s'appliquer pour chaque requête potentielle*
- c. soutenir la définition de réseaux logiques à granularité illimitée pour gérer toutes les relations qualifiées requises entre les structures de données*
- d. soutenir la définition de réseaux logiques à granularité illimitée pour gérer la classification des données*
- e. pour chaque requête d'accès, la plateforme croise, corrèle et évalue les réseaux logiques définis avec celui des données visées par la requête pour ne retourner au requérant que les données autorisées qui pourront ensuite être décryptées.*
- f. soutenir dynamiquement toutes les métadonnées requises*
- g. assurer le chiffrement de toutes les données, en tout temps (ex. archive, repos, transit, activité), assurer le développement et l'évolution des techniques de chiffrement et particulièrement du chiffrement homomorphe et ses clés fractales*
- h. assurer l'identification spécifique de toute donnée (ex. stéganographie), incluant référence à la requête correspondante, permettant ainsi le suivi, la trace et le pistage des données et de leur utilisation.*
- i. assurer l'enregistrement (ex. journalisation) de toute requête, et le traçage requis*
- j. assurer la compensation et la journalisation des transactions et contrats dans un journal réparti sécurisé, du type chaînes de blocs ("blockchain"), des transactions*
- k. assurer la gouvernance de l'opération de la plateforme par la définition d'indicateurs de réalisation (Key Performance Indicators (KPI) en Anglais) dynamiques et de paramètres de contrôle*
- l. soutenir la facturation à l'usage et les micro-paiements*
- m. soutenir la citoyenneté virtuelle (ex. Estonie), l'authentification sécurisée et la collaboration internationale sécuritaire*
- n. soutenir le plein exercice de la démocratie populaire sécurisée*
- o. soutenir la place de marché de ressources de connaissance et de virtualisation*
- p. assurer le stockage et le contrôle d'accès sécurisé aux données des citoyens et de l'État*

4.4.4.11.2 Implantation

L'implantation de la plateforme Virtuel-Québec prévoit différentes étapes ou phases de développement et de mise en opération dont:

- *planification, conception et devis*
- *Mise sur pied de l'infrastructure réseau et de traitement (centres de traitement)*
- *Infrastructure d'accès réseau national, ex. accès Internet rapide pour tous les citoyens, partout sur le territoire*
- *Développement et mise sur pied de la plateforme d'entreposage, de gestion et de contrôle d'accès des données citoyennes et de l'État*
- *Développement et mise sur pied de la plateforme de démocratie citoyenne*
- *Mise en opération de la plateforme de démocratie citoyenne, cf. [4.4.4.13 Démocratie-Québec]*
- *Développement des opérations de la plateforme de démocratie citoyenne, cf. [4.4.4.13 Démocratie-Québec]*
- *Développement et intégration des fonctions transactionnelles dont la facturation à l'usage, les micro-paiements, le suivi par stéganographie, la cryptographie avancée*
- *Développement de l'infrastructure de virtualisation*
- *Développement des contenus et services virtualisés (ex. Formation, applications)*
- *Mise en opération et rodage de la place de marché virtuelle*
- *Développement des opérations et marchés locaux et internationaux*

4.4.4.11.3 Applications

La gamme de types d'applications offertes sur Virtuel-Québec n'est surtout limitée que par l'imagination, le respect des lois, ainsi que par les contraintes de marché et de rentabilité. Ces types d'application peuvent comprendre:

- *Protection et accès hautement sécurisé des données personnelles et corporatives des citoyens et de l'État*
- *Démocratie-Citoyenne (ex. énoncés, documentation, accès aux lois, règlements, articles, interaction, commentaires, suggestions, votes, statistiques, modélisation)*
- *Place de marché de l'économie du savoir*
- *Collaboration (ex. groupes de recherche, de travail, d'étude, de socialisation)*
- *Contrôle et suivi, permettant par exemple à de grandes organisation de pouvoir visualiser, suivre et contrôler les appareils (ex. fours, friteuses, réfrigérateurs, congélateurs, chauffage, conditionnement, éclairage) dans tous leurs bureaux et points de vente, dans tous les pays, de façon centralisée, mobile et sécuritaire avec des alarmes et priorités de traitement, avec la modélisation visuelle (ex. navigation, 3D) dynamique de toutes les ressources*
- *Traitement, modélisation (ex 3D, animation) et navigation de données (ex. BigData, statistiques, interaction)*
- *Programmes de formation interactive, cf. [4.1.4 Éducation], [4.1.5 Sport-Loisir], [4.3.9 Connaissance], [4.4.4.7 Savoir-Québec], [4.4.4.8 Formation-Québec]*
- *Modélisation (ex. 2D, 3D, xD), simulation*
- *Interventions par virtualisation (ex. médecine, technologies, mécanique, automation)*
- *Traitement et services virtuels*
- *Réalité, environnements et mondes virtuels et augmentés*
- *Services et réseaux sociaux nationaux sécurisés*
- *Partage et commerce de ressources de connaissance (ex. média, vidéo, animation, musique, recherche, science)*
- *Programmes d'assistance interactive*
- *Suivi de flottes de véhicules et appareils mobiles*

4.4.4.12 Citoyen-Québec

L'État confie à Citoyen-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à

la citoyenneté, la démocratie, la représentativité, l'immigration, les douanes et les frontières, ainsi qu'à la stratégie sociale.

Citoyen-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel ministère [Immigration, Francisation et Intégration](#).

Citoyen-Québec intègre et complémente les services offerts par l'actuel ministère de la [Famille](#).

Les composantes de Citoyen-Québec comprennent :

- *[4.4.4.13 Démocratie-Québec]*
- *[4.4.4.15 International-Québec]*
- *[4.4.4.14 Santé-Québec]*
- *[4.4.4.25 Justice-Québec]*
- *[4.4.4.23 Sport-Québec]*

Citoyen-Québec collabore particulièrement avec :

- *[4.4.4.10 Sécurité-Québec]*
- *[4.4.4.5 Réseau-Québec]*
- *[4.4.4.1 Ressource-Québec]*

4.4.4.13 Démocratie-Québec

L'État confie à Démocratie-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la démocratie, à la démocratie citoyenne, à la représentation politique, aux infrastructures et plateformes requises, aux régions, à leur administration, à leur coordination, à leurs interactions avec l'État central et entre elles, ainsi qu'à la répartition et redistribution équitable des ressources.

Démocratie-Québec est particulièrement responsable de la définition et de l'opération d'une plateforme sécurisée de démocratie citoyenne disponible tant pour le pays que pour chaque région.

Ce mandat comprend également les principes et contraintes requis pour assurer le bon fonctionnement de la plateforme, bien sûr, mais de son utilisation qui permet à près de dix millions de citoyens d'échanger constructivement, sécuritairement, dans le plein respect de leur vie privée, de contribuer à la gestion effective de l'État.

En ce sens, la liberté d'expression la plus complète possible n'est surtout contrainte que par les lois comme celles qui touchent à la diffamation et par la restriction que la personnalisation, le mépris et l'insulte ne sont pas tolérés car ils ne contribuent en rien et interrompent toujours le débat.

La plateforme Démocratie-Québec est une composante de la plateforme [4.4.4.6 Virtuel-Québec].

Démocratie-Québec est une composante de [4.4.4.12 Citoyen-Québec].

Démocratie-Québec collabore particulièrement avec :

- *le directeur général des élections*
- *[4.4.4.6 Virtuel-Québec]*
- *[4.4.4.11 Voûte-Québec]*
- *[4.4.4.24 Région-Québec]*
- *[4.4.4.10 Sécurité-Québec]*
- *[4.4.4.5 Réseau-Québec]*

4.4.4.14 Santé-Québec

L'État confie à Santé-Québec le mandat de coordonner et d'optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la santé et au bien-être physique et psychologique des citoyens.

Santé-Québec est particulièrement responsable du déploiement et de l'efficacité des diverses lignes d'intervention en santé, de la nutrition, ainsi que de la prévention des accidents et maladies.

Santé-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel ministère [Santé et Services sociaux](#).

Santé-Québec constitue une composante de [4.4.4.12 Citoyen-Québec].

Santé-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]
- [4.4.4.16 Capital-Québec]

4.4.4.15 International-Québec

L'État confie à International-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la représentation internationale du pays et de ses citoyens, entreprises et organismes, à ses relations internationales, aux accords multilatéraux, au commerce international, à ses normes et règlements, ainsi qu'aux ambassades et consulats.

International-Québec est également responsable de la représentation formelle du pays à l'international et donc du réseau des ambassades et consulats du pays, ainsi que des affaires internationales.

International-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel ministère [Relations internationales et Francophonie](#).

International-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]
- [4.4.4.16 Capital-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]
- [4.4.4.7 Savoir-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]

4.4.4.16 Capital-Québec

L'État confie à Capital-Québec le mandat de coordonner et optimiser la recherche, le développement et les opérations de l'ensemble des industries et activités reliées à la

finance, aux placements et aux investissements afin d'assurer la prospérité et la capitalisation requise pour la réussite des développements prévus.

Capital-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel *Investissement Québec*.

Capital-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services liés à l'économie de l'actuel ministère *Économie et Innovation*.

Les aspects liés à l'innovation relèvent plutôt de [4.4.4.1 Ressource-Québec].

La Banque du pays, banque centrale nationale, responsable de la monnaie du pays, est une composante de Capital-Québec.

L'opération financière de la plateforme de [4.4.2.4.3 Chaînes de blocs] relève de Capital-Québec alors qu'intégré à la Voûte nationale des données citoyennes, son opération transactionnelle relève de Sécurité-Québec.

Capital-Québec constitue une importante composante de [4.4.4.1 Ressource-Québec].

Capital-Québec, contributeur important de la prospérité et la capitalisation requises, intègre l'ensemble des leviers financiers au pays en collaborant étroitement avec :

- la Caisse de dépôt et placement du Québec (ex. Placement-Québec)
- les bourses québécoises, les investisseurs (ex. Fonds FTQ)
- les institutions bancaires
- le ministère des *Finances*
- le *Secrétariat du Conseil du trésor*
- l'*Agence du revenu du Québec*
- l'*Autorité des marchés financiers*
- [4.4.2.4.3 Chaînes de blocs]
- [4.4.4.11 Voûte-Québec]
- [4.4.4.10 Sécurité-Québec]
- [4.4.4.5 Réseau-Québec]
- [4.4.4.7 Savoir-Québec]

4.4.4.17 Environnement-Québec

L'État confie à Environnement-Québec le mandat d'assurer la réalisation des stratégies liées à l'environnement, dont le développement, la valorisation et la protection durables des environnements et écosystèmes du pays.

Environnement-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel ministère [Environnement et Lutte contre les changements climatiques](#).

Les composantes d'Environnement-Québec comprennent :

- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]

Environnement-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.1 Ressource-Québec]
- [4.4.4.21 Milice-Québec]

4.4.4.18 Agriculture-Québec

L'État confie à Agriculture-Québec le mandat de structurer et développer une agriculture durable et respectueuse de la santé des citoyens et de l'environnement, ainsi que la coordination du secteur alimentaire, de l'autosuffisance alimentaire du pays.

Agriculture-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services offerts par l'actuel ministère [Agriculture, Pêcheries et Alimentation](#).

Les pêcheries relèvent plutôt de [4.4.4.19 Faune-Québec].

Agriculture-Québec constitue une composante de [4.4.4.17 Environnement-Québec].

Agriculture-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.8 Formation-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]
- [4.4.4.21 Milice-Québec]
- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]

4.4.4.19 Faune-Québec

L'État confie à Faune-Québec le mandat de gérer les pêcheries, la protection des espèces et des élevages, ainsi que la chasse et la pêche.

Faune-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services relatifs aux pêcheries de l'actuel ministère [Agriculture, Pêcheries et Alimentation](#).

Faune-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services relatifs à la Faune de l'actuel ministère [Forêts, Faune et Parcs](#).

Les services relatifs à l'exploitation des forêts relèvent de [4.4.4.1 Ressources-Québec].

Les services relatifs aux parcs relèvent de [4.4.4.20 Espace-Québec].

Faune-Québec est une composante de [4.4.4.17 Environnement-Québec].

Faune-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.20 Espace-Québec]
- [4.4.4.21 Milice-Québec]
- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]

4.4.4.20 Espace-Québec

L'État confie à Espace-Québec le mandat de gérer le tourisme, les services touristiques et la valorisation du tourisme au pays.

Espace-Québec est responsable de la gestion et de l'aménagement du territoire.

Espace-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et service de l'actuel ministère du [Tourisme](#).

[4.4.4.24 Région-Québec] constitue une composante d'Espace-Québec.

Espace-Québec constitue une composante de [4.4.4.17 Environnement-Québec].

Espace-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.21 Milice-Québec]
- [4.4.4.15 International-Québec]

4.4.4.21 Milice-Québec

L'État confie à Milice-Québec le mandat de mettre sur pied, former et développer la Milice du pays, en intégration avec les autres services de sécurité et d'intervention et conformément aux stratégies présentées dans [4.1.8 Milice].

En complément de la milice nationale, Milice-Québec est responsable du développement, de la formation, de la valorisation et du maintien d'une milice citoyenne volontaire.

Milice-Québec constitue une composante de [4.4.4.10 Sécurité-Québec].

Milice-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.17 Environnement-Québec]
- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]

4.4.4.22 Travail-Québec

L'État confie à Travail-Québec le mandat de coordonner le développement et la valorisation des ressources anthropiques et du travail, ainsi que des assurances reliées, comme l'assurance chômage et les assurances à l'exportation.

Travail-Québec coordonne également les interactions avec les syndicats, unions, associations et corporations professionnelles, du travail.

Travail-Québec intègre, ajuste et complète les responsabilités et services de l'actuel ministère [Travail, Emploi et Solidarité sociale](#).

Travail-Québec constitue une composante de [4.4.4.1 Ressource-Québec].

Travail-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]
- [4.4.4.14 Santé-Québec]
- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]
- [4.4.4.17 Environnement-Québec]

4.4.4.23 Sport-Québec

L'État confie à Sport-Québec le mandat de coordonner le développement et la valorisation des ressources et infrastructures de sport et de loisirs, ainsi que favoriser la représentation internationale dans toutes les activités de sports et de loisirs qui permettent aux citoyens de valoriser leur pays et leur nation.

Sport-Québec constitue une composante de [4.4.4.7 Savoir-Québec].

Sport-Québec collabore particulièrement avec :

- [4.4.4.8 Formation-Québec]

- [4.4.4.12 Citoyen-Québec]
- [4.4.4.19 Faune-Québec]
- [4.4.4.18 Agriculture-Québec]
- [4.4.4.20 Espace-Québec]

4.4.4.24 Région-Québec

L'État confie à Région-Québec la coordination et la gestion des relations, échanges et collaborations entre les régions et le mandat de sa représentation et participation aux activités des régions.

Région-Québec intègre, ajuste et complémente les responsabilités et services de l'actuel ministère des [Affaires municipales et Habitation](#).

Région-Québec est particulièrement responsable de la collaboration entre les régions, des relations intergouvernementales et de la répartition des ressources (ex. péréquation).

Région-Québec assure la coordination, le développement et la valorisation des ressources et infrastructures communes ou partagées par des régions.

Région-Québec constitue une composante de [4.4.4.20 Espace-Québec].

Région-Québec collabore particulièrement avec :

- *[4.4.4.1 Ressource-Québec]*
- *[4.4.4.12 Citoyen-Québec]*
- *[4.4.4.5 Réseau-Québec]*
- *[4.4.4.17 Environnement-Québec]*
- *[4.4.4.16 Capital-Québec]*
- *[4.4.4.14 Santé-Québec]*

4.4.4.25 Justice-Québec

L'État confie à Justice-Québec le mandat :

- *de la coordination, du développement et de l'administration de la justice*
- *de la mise sur pied de la Cour Suprême du pays*
- *de la mise à jour des lois du pays en fonction des stratégies énoncées.*

Justice-Québec intègre et complémente les services offerts par l'actuel ministère de la [Justice](#).

Justice-Québec est une composante de [4.4.4.10 Sécurité-Québec].

Justice-Québec collabore particulièrement avec :

- *[4.4.4.12 Citoyen-Québec]*
- *[4.4.4.13 Démocratie-Québec]*
- *[4.4.4.11 Voûte-Québec]*
- *[4.4.4.14 Santé-Québec]*
- *[4.4.4.15 International-Québec]*
- *[4.4.4.17 Environnement-Québec]*

4.4.5 Culture

L'État favorise la culture ou connaissance partagée, sous toutes ses formes et à tous les niveaux dont le développement, le maillage, le partage, la représentation, la mise en marché et l'exportation.

4.4.5.1 Identité

L'État favorise le développement de l'identité active, celle qui anime et résulte de l'activité humaine, plutôt que de l'identité génétique ou héritée. L'identité héritée est naturelle, inévitable et valable, mais elle ne contribue pas directement au développement de la connaissance partagée. Ce qui compte pour l'État et la nation, pour la citoyenneté même, n'est pas l'héritage des citoyens, mais leur vécu, leurs réalisations, leur expérience et leur connaissance.

4.4.5.2 Arts

L'État favorise l'expression artistique sous toutes ses formes, tant les arts traditionnels que les arts plus typiquement numériques (ex. environnements et mondes virtuels, expression artistique en ligne). L'État favorise la création artistique, l'intégration artistique à la vie et aux autres activités humaines, la valorisation, le respect et la mise en marché nationale et internationale des créations de ses citoyens, en plus de favoriser les collaborations, échanges et partages internationaux.

4.4.5.3 Science

L'État favorise la recherche, le développement, la production, la collaboration et l'exportation reliés à la science et à l'enrichissement de connaissance et de solution effective qu'elle permet.

4.4.5.4 Technologie

L'État favorise le développement technologique, ainsi que de solutions efficaces et innovatrices. Les solutions technologiques contribuent à l'accroissement de la connaissance, au règlement de problèmes autrement sans solution aussi efficace. L'État favorise le partage, la collaboration, la mise en marché et l'exportation de solutions technologiques efficaces, de tout type.

4.4.5.5 Éducation

L'État favorise le développement, le partage et l'exportation de formations et de solutions éducatives, conscient que l'éducation constitue un partage de connaissance fondamentale et une clé du développement des collectivités, organisations et individus. L'État favorise l'éducation de ses citoyens et aussi de tous les individus sur la planète, à travers la mise en marché et l'exportation de programmes, outils et savoirs éducatifs, y compris à travers sa plateforme de partage et place du marché de ressources de connaissance.

4.4.5.6 Économie du savoir

La culture, connaissance partagée, est une composante fondamentale de l'économie du savoir. Devant l'automatisation, la robotisation et l'intelligence artificielle, l'économie du savoir constitue un élément fondamental de l'avenir de la contribution et du travail humains.

Pour sa place de marché du savoir nationale [4.4.2.3 Marché du savoir], l'État assure les infrastructures nécessaires à la rémunération de la création intellectuelle et culturelle, comme le soutien des micro-paiements [4.4.2.4.2 Micro-paiements] et de la facturation dynamique à l'usage [4.4.2.4.1 Facturation à l'usage].

L'État assure la prospérité et la solidarité durables en exerçant un leadership crucial pour positionner le pays comme leader et modèle de contribution efficace à l'économie du savoir.

4.4.6 Constitution

L'État assure que, découlant directement du plan de stratégie et de suivi de réalisation, la constitution, première loi du pays, celle qui permet de définir toutes les autres lois et leurs limites, reflète en tout point la vision et la mission, ainsi que les valeurs, buts, objectifs et stratégies énoncées. Invariablement toutes les lois du pays devront être conformes à la constitution.

La constitution peut comporter des clauses qui ne sont pas spécifiquement définies par les stratégies, mais l'État assure que toutes les clauses de la constitution leurs soient conformes et qu'aucune clause ne s'appliquera à l'encontre des stratégies énoncées.

Au préalable, à travers sa plateforme de démocratie citoyenne, l'État assure la cohérence, l'intégrité et l'adoption par l'ensemble des citoyens du plan stratégique avant de faciliter la finalisation de leur constitution.

Des propositions pour assurer que les diverses clauses de la constitution reflètent les stratégies définies et adoptées, suivent.

4.4.6.1 Pouvoir

La nation, c'est-à-dire l'ensemble des citoyens du pays, est le seul pouvoir au pays. Ce pouvoir de la nation est suprême. Ce pouvoir souverain de la nation assure la souveraineté du pays.

Organisations civiles aux fondements géopolitiques, la nation et le pays souverains mandatent l'État comme premier outil de gestion, de protection et de développement de la collectivité, d'assurer la prospérité et la solidarité durables.

En particulier, pour le pays et son État, aucun dieu, pouvoir divin, ni aucune croyance n'est considérée. Ainsi, par exemple, l'État n'accorde aucune loi, charte, règlement, accommodement, financement, enseignement ou soutien pour cause de croyance.

Ne pouvant agir que sur la base de réalités démontrables, en tant qu'outil de gestion collective, l'État reconnaît son incapacité à comprendre, évaluer ou même croire en quelque croyance que ce soit.

En toutes circonstances, l'État protège et défend sa collectivité contre tout empiètement potentiel ou effectif de croyances individuelles sur la collectivité.

4.4.6.2 Souveraineté

Le pays est un État souverain parce que sa population en décide ainsi. Cette nation exerce les pleins pouvoirs sur son territoire, sur elle-même et sur sa destinée, son présent et son avenir, pour des générations.

Le pays est souverain et assume ses responsabilités et les privilèges liés à son autonomie, celle de la nation.

4.4.6.3 Citoyenneté

Les critères d'accès à la citoyenneté reposent sur le seul aspect prérequis et inconditionnel de la volonté démontrée d'intégration à la nation et de contribution au pays et à ses objectifs de prospérité et solidarité durables, pour la nation, l'ensemble des citoyens du pays.

La citoyenneté comprend un ensemble de responsabilités, dont celle justement de contribuer effectivement au pays, y compris par le paiement des taxes et impôts, ainsi qu'un ensemble privilèges dont l'accès à la gratuité en santé et en éducation, le droit de commenter, suggérer et voter lois et articles de loi, l'accès aux fonctions de responsabilités (ex. juge, avocat, député, responsable de société d'État), le droit à la propriété immobilière ou territoriale.

La citoyenneté du pays ne considère aucun critère hérité comme l'ethnie ou les critères génétiques (ex. race, couleur, sexe). Les enfants nés au pays de parents citoyens du pays, peuvent hériter de la citoyenneté du pays.

La citoyenneté peut-être retirée à tout citoyen ayant clairement démontré son refus d'intégration et de collaboration au pays, donc bien sûr, à ceux qui agressent le pays, sa nation ou son territoire.

En principe, un citoyen déchu de sa citoyenneté se retrouve libéré des responsabilités et privilèges liés à sa citoyenneté, sauf des dettes qu'il pourrait encore avoir.

4.4.6.4 Droits individuels

En conformité avec l'actuelle charte des droits individuels du pays, tous les citoyens sont libres, autonomes et responsables.

En particulier, tous les citoyens sont libres de penser et de croire ce qui leur convient, ainsi que de s'exprimer dans le respect des droits de la collectivité et des autres citoyens.

4.4.6.5 Droits collectifs

Responsable de la sécurité, de la santé, du développement, de la prospérité et de la solidarité durables de la nation, l'État, assure le respect des droits de sa collectivité et que les droits individuels, les droits de chaque individu, ne puisse empiéter sur les droits de la collectivité, les droits de tous les citoyens.

4.4.6.6 Territoire

Au nom de la nation et de tous les citoyens, l'État assume la responsabilité du territoire, fondement du pays, ainsi que d'en assurer et maintenir, à long terme, l'intégrité, la protection et le développement cohérent, cohésif et structurant.

Dans une saine gestion au service de la nation et de tous ses citoyens, en toute transparence et imputabilité requises, l'État assure le développement optimal du territoire, en fonction de son objectif premier d'assurer la prospérité et solidarité durables, ainsi que le respect des choix de société exprimés dans son plan de stratégie et de suivi de réalisation.

L'État est également particulièrement responsable du plein respect des frontières de son territoire et de tout ce qui peut ou ne peut pas y transiter.

Appartenant de droit, géographiquement, historiquement et économiquement au Québec, l'État assure la récupération complète et formelle, dans ses frontières, du territoire du Labrador. L'État assure donc la réussite de négociations décisives, respectueuses de la véracité et des aléas de l'histoire, de la géographie et de l'économie des parties, pour un avenir de collaboration mutuellement bénéfique pour les populations respectives. Le Labrador devient ainsi la dix-huitième (18e) région du pays.

4.4.6.7 Nation

Le pays est un territoire habité et développé par une nation.

La nation comprend spécifiquement l'ensemble des citoyens du pays.

Le pays ne comprend qu'une nation dont les citoyens peuvent être de toutes les cultures, ethnies, race, couleur, origine, sexe, âge. Ce qui unit la nation c'est la volonté affirmée de chaque citoyen de s'intégrer pour collaborer à la prospérité et à la solidarité durables du pays.

4.4.6.8 Culture

Attestant que la culture ou connaissance partagée, constitue la plus grande richesse du pays, une richesse naturelle renouvelable et diversifiée aux limites de l'imagination et du génie humain, essentielle pour assurer la prospérité et la solidarité durables du pays et de sa nation, l'État favorise le développement et le maillage de toutes les cultures en usage, typiquement au prorata de leur usage respectif.

4.4.6.9 Identité

Les considérations génétiques, raciales, ethniques, de couleur, de sexe, d'origine ou d'héritage restant des droits et attributs personnels ne sont pas du ressort de l'État; pour l'État, l'identité de chaque individu, groupe, organisation, ainsi que de l'ensemble de la nation, s'articule autour de l'acquis (ex. connaissance), de l'expérience, de la créativité et de la réalisation.

Cette identité est la première force de la nation et du pays.

L'État favorise, par tous les moyens disponibles, la valorisation, le développement, l'enrichissement et l'exploitation de toutes les identités en son sein.

4.4.6.10 Langue commune officielle

Attestant de la nécessité de l'adoption d'une langue commune officielle pour toutes les communications entre l'État et ses citoyens, de l'absurdité économique et techniques de soutenir plus d'une seule langue commune officielle et de la nécessité de maintenir au minimum les coûts associés à la maîtrise par tous les citoyens de la langue commune officielle, à partir de sa constitution, l'État adopte, comme unique langue commune officielle, la langue utilisée majoritairement sur son territoire.

En adoptant cette langue commune officielle, l'État assure son intégration optimale, pour tous les citoyens, organismes, immigrants, services (ex. santé, éducation, justice, transports) et autres.

4.4.6.11 Régions

Si au départ, par défaut, l'État assume la gestion et les services de l'ensemble des régions du pays, pour mieux assurer le développement des régions, en concordance avec ses spécificités et objectifs, chaque région peut choisir d'assumer elle-même, de façon autonome ou en partenariat avec l'État, quelque ensemble de services (ex. sécurité régionale), offerts par l'État par défaut et qu'elle souhaite assumer directement.

L'État assure le transfert des sommes qu'il peut alors économiser dans la gestion de cette région, directement à la région visée.

Chaque région peut contribuer des représentants (ex. 1 élu + équipe de soutien) à l'Assemblée nationale du pays, pour la représenter spécifiquement, en plus des représentants par comté, pour la région.

Chaque région peut donc assumer le niveau d'autonomie qui lui convient et mieux adapter ses orientations et développements à ses ressources et besoins particuliers.

Dans tous les cas, l'État assure une répartition équitable des ressources et de la prospérité entre les régions (ex. péréquation).

Le pays n'a qu'une constitution qui soutient le partage des pouvoirs et ressources avec toutes les régions et où chaque région peut déterminer, en accord avec l'État, les services et responsabilités qu'elle choisit d'assumer directement.

4.4.6.12 Intégration

Tous les citoyens, effectifs et potentiels (ex. immigrants) ont le devoir d'intégration à la nation, au pays et à son opération.

L'État assure que l'immigration s'effectue en accord avec les orientations et stratégies convenues, ainsi qu'au rythme d'intégration effectif, assurant la cohésion et la solidarité optimales de la nation.

L'État favorise cette intégration en offrant les services et le soutien appropriés et adaptés.

4.4.6.13 Sécurité

L'État assume la sécurité du pays, à tous les niveaux (ex. police, milice, services spécialisés (ex. informatique, réseaux, renseignement). L'État peut déléguer la gestion des opérations régionales de ces services, mais reste responsable de l'intégration nationale de ces services. Une région peut assumer la gestion de la milice régionale, par exemple, mais cette milice régionale reste intégrée à la milice nationale, permettant à l'État d'en réclamer l'appui au besoin.

L'État assure également le maintien et la valorisation d'une milice citoyenne volontaire, en tant qu'extension de la milice nationale.

4.4.6.14 Structure

L'État adopte une structure républicaine avec une présidence, une chambre haute (ex. sénat), et un parlement exécutif avec un premier-ministre et un conseil des ministres, où tous les représentants tant au niveau national que régional sont élus et où le pouvoir s'exerce en collaboration à travers la démocratie citoyenne et sa plateforme. Voir [4.4.1.6 Démocratie].

Les représentants de la chambre haute (ex. sénat) comprennent un représentant par région et un pour le national.

Les représentants au parlement (ex. députés) comprennent un élu par circonscription et un élu par région.

5 Table des matières

1. Sections	2
2. Introduction	5
2.1 Intention	5
2.2 <i>Motivation</i>	6
3. Organisation	9
3.1 Élaboration	9
3.2 Évolution	9
3.3 Intégrité	9
3.4 Vision	9
3.5 Mission	10
3.6 Valeurs	10
3.6.1 Définitions	11
3.6.1.1 Pays	11
3.6.1.2 Collectivité (Nation)	11
3.6.1.4 Frontière	11
3.6.1.5 Identité	11
3.6.1.6 Culture	12
3.6.2 Prospérité	12
3.6.3 Solidarité	13
3.6.4 Effectivité et efficacité	13
3.6.5 Collaboration	13
3.6.6 Éducation	14
3.6.7 Virtualisation	14
3.6.8 Santé	14
3.6.9 Créativité	14
3.6.10 Universalité	14
3.6.11 Démocratie	15
3.6.12 Éthique	16
3.6.13 Écologie	16
3.6.14 Probité	16
3.6.15 Diligence	17
3.6.16 Adaptabilité	17
3.6.17 Transparence	17
3.6.18 Imputabilité	17
3.6.19 Discipline	18
3.6.20 Persévérance	18
3.6.21 Détermination	18

3.6.22 Liberté et autonomie	19
3.6.23 Agnosticisme et croyance	19
3.6.24 <i>Respect</i>	19
3.7 Responsables	21
3.7.1 Citoyens	21
3.7.1.1 Décideur	21
3.7.1.2 Entreprise	22
3.7.1.3 Intervenant	22
3.7.1.4 Individu	22
3.7.2 Partenaires	22
3.7.2.1 Économique	23
3.7.2.2 Technologique	24
3.7.2.3 Social	24
3.7.2.5 Culturel	25
3.7.2.6 Légal	25
4 Buts	26
4.1 Solidarité durable	27
4.1.1 Collaboration industrielle	27
4.1.1.1 Infrastructure	27
4.1.1.2 Facilitation	28
4.1.1.3 Partenariat	28
4.1.1.4 Représentation	28
4.1.2 Collaboration sociale	29
4.1.2.1 Ajustabilité	29
4.1.2.2 Salaire citoyen	30
4.1.2.3 <i>Retraite</i>	31
4.1.2.4 <i>Expression</i>	31
4.1.3 <i>Santé</i>	32
4.1.3.1 Économie	32
4.1.3.2 Prévention	32
4.1.3.3 Nature	32
4.1.3.4 Électromagnétisme	32
4.1.3.5 Éducation	33
4.1.3.6 Collectivité	33
4.1.3.7 Tourisme	34
4.1.3.8 <i>Localisation</i>	34
4.1.3.9 Responsabilité	35
4.1.4 Éducation	36
4.1.4.1. Priorité	36
4.1.4.1.2 Indicateurs	36
4.1.4.2 Autonomie	36

4.1.4.3	Techniques	36
4.1.4.4	Virtualisation	36
4.1.4.5	Localisation adaptée	37
4.1.4.6	Survie	37
4.1.4.7	Arts	37
4.1.4.8	Littérature	37
4.1.4.9	Musique	37
4.1.4.10	Philosophie	39
4.1.4.11	Science	39
4.1.4.12	Histoire	39
4.1.4.13	Géographie	40
4.1.4.14	Santé et bien-être	40
4.1.4.15	<i>Exportation</i>	40
4.1.4.16	Structure	40
4.1.5	Sport-Loisir	41
4.1.5.1	Infrastructures	41
4.1.5.2	Représentation	41
4.1.6	Transport	42
4.1.6.1	Optimiser	42
4.1.6.2	Partage	42
4.1.6.3	Collectif intégré	43
4.1.6.4	Entre réseaux	43
4.1.7	Culture	44
4.1.7.1	Priorité	44
4.1.7.2	Langues	44
4.1.8	Milice	45
4.1.8.1	Neutralité	45
4.1.8.2	Diplomatie	45
4.1.8.3	Intervention	45
4.1.8.4	Collaboration	45
4.1.8.5	Restauration	45
4.1.8.6	Service	45
4.1.8.7	<i>Savoir</i>	46
4.1.8.8	Milice citoyenne	46
4.2	Prosperité durable	47
A)	Ressources non renouvelables	48
B)	Ressources peu renouvelables	48
a)	Ressources fluides ou dynamiques	48
b)	Ressources solides ou statiques	48
C)	Ressources renouvelables	49
4.2.1	Conservation	50

4.2.1.1	Gestion intégrée durable	50
4.2.1.2	Nationalisation	50
4.2.1.3	Agriculture	51
4.2.1.3.1	<i>Regroupements</i>	51
4.2.1.3.2	<i>Autonomie</i>	51
4.2.1.3.3	<i>Harmonisation</i>	51
4.2.1.3.3.1	<i>Chanvre</i>	51
4.2.1.3.3.2	<i>Asclépiades</i>	51
4.2.2	<i>Restauration</i>	51
4.2.2.1	Réinvestissement	52
4.2.2.2	Valorisation	52
4.2.3	Exploitation	53
4.2.3.1	Tarification	53
4.2.3.2	Faune et flore	53
4.2.3.3	Infrastructures	53
4.2.3.4	<i>Transport</i>	54
4.2.4	Savoir	55
4.2.4.1	Recherche	55
4.2.4.2	Infrastructures	55
4.2.5	Développement	56
4.2.5.1	Ressources anthropiques	56
4.2.5.2	Infrastructure	56
4.2.6	Distribution	57
4.2.6.1	Structure	57
4.2.6.2	Virtualisation	57
4.2.7	Finance	58
4.2.7.1	Dette	58
4.2.7.2	Banque	58
4.2.7.3	<i>Capital</i>	59
4.2.7.4	<i>Monnaie</i>	59
4.2.7.5	Crypto-monnaie	59
4.2.7.6	<i>Monopole</i>	60
4.2.7.7	<i>Taxes et impôts</i>	60
4.3	<i>Infrastructure durable</i>	61
4.3.1	Énergie	62
4.3.1.1	Solaire et rayonnement	63
4.3.1.2	Hydroélectricité	63
4.3.1.3	Géothermie	63
4.3.1.4	Marées	64
4.3.1.5	Éolien	64
4.3.1.6	Piles et accumulateurs	64

4.3.1.7	<i>Hydrogène</i>	66
4.3.1.8	<i>Hydrocarbures</i>	66
4.3.1.9	<i>Nucléaire</i>	67
4.3.1.10	<i>Vacuum</i>	68
4.3.1.11	<i>Protection</i>	68
4.3.1.12	Bidirectionnalité	68
4.3.1.13	<i>Intelligence</i>	69
4.3.1.14	<i>Distribution</i>	69
4.3.1.15	Exportation	69
4.3.1.16	Intégration	69
4.3.1.17	<i>Rationalisation</i>	69
4.3.1.18	<i>Autonomie</i>	70
4.3.2	Transport	71
4.3.2.1	Principe	71
4.3.2.2	Réseaux	71
4.3.2.3	International	71
4.3.2.4	Intermodal	72
4.3.2.4.1	<i>Embarqué</i>	72
4.3.2.4.2	<i>Intégration</i>	72
4.3.2.4.3	Logistique	72
4.3.2.4.4	Collectif	72
4.3.2.4.5	Ports	73
4.3.2.5	<i>Gestion</i>	74
4.3.2.5.1	<i>Fluidité</i>	74
4.3.2.5.2	<i>Interactions</i>	74
4.3.2.6	Sécurité	74
4.3.2.7	Routier	75
4.3.2.7.1	Minimum	75
4.3.2.7.2	Commun	76
4.3.2.7.3	Localité	76
4.3.2.7.4	Masse	76
4.3.2.7.5	Maintenance	76
4.3.2.8	Ferroviaire	77
4.3.2.8.1	Rail	77
4.3.2.8.2	Monorail	77
4.3.2.9	Électrification	77
4.3.2.9.1	Universalité	78
4.3.2.9.2	Tarifcation	78
4.3.2.9.3	Incitation	78
4.3.2.9.4	Normes	78
4.3.2.10	Maritime	79

4.3.2.10.1 Propulsion	79
4.3.2.10.2 Expertise	79
4.3.2.10.3 Incitatifs	79
4.3.2.10.4 Tarification	79
4.3.2.11 Aérien	80
4.3.2.11.1 Expertise	80
4.3.2.11.2 Aviation	80
4.3.2.11.3 Électrification	80
4.3.2.11.4 Automatisation	81
4.3.2.11.5 Robotisation	81
4.3.2.11.6 Aérospatial	81
4.3.2.11.7 Sous-traitance	81
4.3.2.11.8 Tarification	81
4.3.2.12 <i>Expertise</i>	82
4.3.3 Santé	83
4.3.3.1 Sécurité	83
4.3.3.2 Coût	84
4.3.3.3 Revenu	84
4.3.3.4 Maintien	84
4.3.3.5 Nature	84
4.3.3.6 Accès	84
4.3.3.7 Administration	85
4.3.3.8 Opération	85
4.3.3.9 Ressources humaines	85
4.3.3.10 Répartition	85
4.3.3.11 Pratique collaborative	85
4.3.3.12 Clinique	86
4.3.3.13 Hôpital	86
4.3.3.14 Droits individuels et collectifs	86
4.3.3.15 Recours	87
4.3.3.16 Suivi	87
4.3.3.17 <i>Stratégie sociale</i>	88
4.3.3.17.1 <i>Revenu citoyen</i>	88
4.3.3.17.2 <i>Santé</i>	88
4.3.3.17.3 <i>Début de vie</i>	88
4.3.3.17.4 <i>Fin de vie</i>	88
4.3.4 <i>Agroalimentaire</i>	89
4.3.4.1 Autonomie	89
4.3.4.2 <i>Climat</i>	90
4.3.4.3 Importation	91
4.3.4.4 Biochimie	91

4.3.4.5 Recherche	91
4.3.4.6 Taille	92
4.3.4.7 Propriété	92
4.3.4.8 Urbanité	92
4.3.4.9 Industrialisation	92
4.3.4.10 Transformation	93
4.3.4.11 Mise en marché	94
4.3.4.12 Protection	94
<i>4.3.5 Administration</i>	<i>95</i>
4.3.5.1 Voûte nationale	95
4.3.5.2 Démocratie citoyenne	95
4.3.5.3 Marché du savoir	95
4.3.6 Immobilier	96
4.3.7 Industrie	97
4.3.7.1 Gestion	98
4.3.7.2 Évolution	98
4.3.7.3 Innovation	99
4.3.8 Commerce	100
4.3.9 Savoir	101
4.3.9.1 Priorité	101
4.3.9.2 Cadre	102
4.3.9.3 Législation	102
4.3.9.4 Ressources	102
4.3.9.5 Service	102
4.3.9.6 Virtualisation	102
4.3.9.7 Travail	103
4.3.9.8 Contrôle, alarme et suivi	103
4.3.9.9 Transport	103
4.3.9.10 Langues	103
4.3.9.11 Art	103
4.3.9.12 Éducation	104
4.3.9.13 Sport et loisir	104
4.3.9.14 Technologie	105
4.3.9.15 Invention	105
4.4 Leadership durable	106
4.4.1 Politique	109
4.4.1.1 Organisation	109
4.4.1.2 Territoire	109
4.4.1.2.1 Labrador	109
4.4.1.2.2 Nunavut	109
4.4.1.3 Frontières	110

4.4.1.4	Immigration	110
4.4.1.5	Régions	111
4.4.1.6	Démocratie	112
4.4.1.6.1	Citoyenneté	114
4.4.1.6.2	Plateforme	115
4.4.1.6.3	Constitution	115
4.4.1.6.4	Mode de représentation	115
4.4.1.6.5	<i>Parlement</i>	115
4.4.1.6.6	<i>Législation</i>	116
4.4.1.6.7	Rémunération	116
4.4.1.6.8	Pension	116
4.4.1.6.9	<i>Bâtisseurs</i>	116
4.4.1.7	Imputabilité	117
4.4.1.8	Souveraineté	117
4.4.1.9	Rayonnement	118
4.4.2	Économie	119
4.4.2.1	Renouvellement	119
4.4.2.2	Réseaux	119
4.4.2.3	Marché du savoir	119
4.4.2.4	<i>Commerce</i>	120
4.4.2.4.1	Facturation à l'usage	120
4.4.2.4.2	Micro paiements	120
4.4.2.4.3	Chaînes de blocs	120
4.4.2.4.4	<i>Chiffrement</i>	121
4.4.2.4.5	<i>Accords multilatéraux</i>	121
4.4.2.4.6	Accords bilatéraux	121
4.4.2.4.7	Tribunaux d'arbitrage	121
4.4.2.4.8	<i>Choix de société</i>	121
4.4.2.5	<i>Réglementation</i>	122
4.4.3	Social	123
4.4.3.1	Filet	123
4.4.3.2	Partage	123
4.4.4	Structure	124
4.4.4.1	Ressource-Québec	126
4.4.4.2	Énergie-Québec	127
4.4.4.3	Transport-Québec	127
4.4.4.4	Air-Québec	128
4.4.4.5	Réseau-Québec	128
4.4.4.6	Virtuel-Québec	128
4.4.4.7	Savoir-Québec	129
4.4.4.8	Formation-Québec	130

4.4.4.9	Télé-Québec	130
4.4.4.10	Sécurité-Québec	131
4.4.4.11	Voûte-Québec	132
4.4.4.11.1	Critères	133
4.4.4.11.2	Implantation	134
4.4.4.11.3	Applications	135
4.4.4.12	Citoyen-Québec	135
4.4.4.13	Démocratie-Québec	137
4.4.4.14	Santé-Québec	138
4.4.4.15	International-Québec	138
4.4.4.16	Capital-Québec	138
4.4.4.17	Environnement-Québec	140
4.4.4.18	Agriculture-Québec	140
4.4.4.19	Faune-Québec	140
4.4.4.20	Espace-Québec	141
4.4.4.21	Milice-Québec	141
4.4.4.22	Travail-Québec	142
4.4.4.23	Sport-Québec	142
4.4.4.24	Région-Québec	144
4.4.4.25	Justice-Québec	145
4.4.5	Culture	146
4.4.5.1	Identité	146
4.4.5.2	Arts	146
4.4.5.3	Science	146
4.4.5.4	Technologie	147
4.4.5.5	Éducation	147
4.4.5.6	Économie du savoir	147
4.4.6	Constitution	148
4.4.6.1	Pouvoir	148
4.4.6.2	Souveraineté	149
4.4.6.3	Citoyenneté	149
4.4.6.4	Droits individuels	150
4.4.6.5	Droits collectifs	150
4.4.6.6	Territoire	150
4.4.6.7	Nation	150
4.4.6.8	Culture	151
4.4.6.9	Identité	151
4.4.6.10	Langue commune officielle	152
4.4.6.11	Régions	152
4.4.6.12	Intégration	153
4.4.6.13	Sécurité	153

4.4.6.14 *Structure*

153

5 Table des matières

154